

374w8



Ville de Lille

**RECUEIL DES
ACTES
ADMINISTRATIFS
(DELIBERATIONS)**

Séance du 29 mai 1995

N° D 95/03

1D2/206

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS (DELIBERATIONS)

Séance du 29 mai 1995

N° D 95/03

SOMMAIRE

	Pages
- Feuille de présence	2
- Ordre du jour de la séance	3 à 10
- Délibérations	11 à 190

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Convoqué le 23 mai 1995

Le Conseil Municipal s'est réuni le 29 mai 1995

sous la Présidence de M. Pierre MAUROY, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 59

Etaient présents : MM. BARBAROSSA, BERTRAND, BESSON, BIENVENU, Mmes BOUCHEZ, BUFFIN, MM. BURIE, CACHEUX, CAMUSET, Mmes CAPON, DAVAL, MM. DEBEYRE, DEBIEVE, DEGREVE, DELANNOY, DEMAILLE, Mme DENYS-CATELLE, MM. DEREUX, DEROSIER, DE SAINTIGNON, DONNAY, Mme ESCANDE, MM. FLORENCE, FREMAUX, IFRI, JAGU, KANNER, Mme MATTIGHELLO, M. MAUROY, Mme MERESSE, MM. PARGNEAUX, PAUWELS, PLANCKE, RICHIR, ROUGERIE, SABRE, Mme SEGARD, M. SINAGRA, Mmes STAHL, STANIEC-WAVRANT, STIKER, M. SULMAN, MM. TURK, VAILLANT, VIRON, WINDELS.

Etaient excusés : Mmes BRACQ, CARON, M. CATESSON, Mmes CHEBOUB-KERROS, CODACCIONI, MM. COLIN, DAUBRESSE (pouvoir), Mme DAVIDT (pouvoir), M. DEPERNE, Mme d'ERCEVILLE, MM. HASCOET (pouvoir), ROMAN (pouvoir), Mme TANGHE-LEGUEVEL.

ORDRE DU JOUR

Pages

95/293 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes - Compte rendu au Conseil Municipal. 11

95/294 - Gare de Lille Flandre - Passerelle de liaison - Modalités de financement. 17

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMES

95/295 - Commune Associée d'Hellemmes - Tarifs de l'école de musique - Revalorisation. 19

95/296 - Commune Associée d'Hellemmes - Assainissement des courées - Prime à l'amélioration de l'habitat. 20

95/297 - Commune Associée d'Hellemmes - Assainissement des courées - Versement de crédits d'avance au CAL-PACT. 21

95/298 - Commune Associée d'Hellemmes - Subventions de fonctionnement aux Foyers de Jeunes et Amicales Laiques - Exercice 1995. 22

95/299 - Commune Associée d'Hellemmes - Prêt des salles du rez-de-chaussée de l'Espace des Acacias - Tarification. 23

95/300 - Commune Associée d'Hellemmes - Animation Culturelle dans les écoles - Subventions aux coopératives des écoles publiques - Exercice 1995. 24

95/301 - Modification des limites territoriales entre Hellemmes et Villeneuve d'Ascq. 25

95/302 - Droit de Prémption Urbain - Immeuble sis à Hellemmes, 161 rue Roger Salengro - Achat par la Ville de Lille. 26

PERSONNEL

95/303 - Affectation dans les services de la Ville de Lille de quatre appelés du contingent dans le cadre du service national dans les Villes. 27

95/304 - Tableau des effectifs - Modifications par suppression et création de postes. 28

95/305 - Indemnités accordées aux inspecteurs et contrôleurs des contributions directes. 29

95/306 - Emplois de service. 30

.../...

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

- 95/307 - Tournoi de Footbal de Pâques du Quartier des Bois-Blancs - Accueil d'équipes de Leeds et de Kharkov - Demande de subvention. 32
- 95/308 - Cologne - Participation d'une équipe sportive lilloise à la Köln Cup 95 - Demande d'aide financière. 33

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

- 95/309 - Implantation de la Faculté de Droit dans Moulins - Synthèse des travaux du Comité d'accompagnement. 34

FINANCES

- 95/310 - Ville de Lille - Compte Administratif - Exercice 1994. 37
- 95/311 - Ville de Lille - Compte de Gestion du Trésorier Principal - Exercice 1994. 42
- 95/312 - Pouponnière Municipale - Compte Administratif de 1994 - Ratification. 46
- 95/313 - Pouponnière - Compte de Gestion du Trésorier Principal - Exercice 1994 - Ratification. 51
- 95/314 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 1995 - Décision modificative n° 2. 54
- 95/315 - Société Française de Pédodontie - Organisation d'un congrès national à Lille, du 12 au 15 octobre 1995 - Subvention exceptionnelle. 57
- 95/316 - Création d'un Fonds de Solidarité Habitat - Emprunt de 2.000.000 de F - Garantie financière de la Ville. 58
- 95/317 - Association APALEGE - Garantie financière de la Ville accordée en 1992 - Fusion avec l'A.P.D.E. (Association pour le Développement de l'EDHEC). 60
- 95/318 - Budgets Primitif et Supplémentaire (reports) - Transferts de crédits - Exercice 1995. 62
- 95/319 - Achat de " colis-cadeaux " pour personnes âgées - Fêtes de fin d'année. 84

ACTION ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUES

- 95/320 - Association pour le développement d'un réseau technopole métropolitain - Adhésion de la Ville. 85
- 95/321 - RAID GAULOISES - Participation financière de la Ville. 87

95/322 - Agence Française de l'Ingénierie Touristique - Adhésion de la Ville.	88
95/323 - Aide au démarrage de l'Association des commerçants de Moulins - Subvention.	89
95/324 - Implantation à Lille de la Délégation Régionale du CNRS - Prise en charge partielle du loyer - Année 1995.	90
95/325 - TAXIS TOURISTIQUES - Participation de la Ville.	91

POLITIQUE DE LA VILLE

95/326 - Intervention de la Communauté Urbaine de Lille au titre des quartiers prioritaires du Contrat de Ville - Enveloppe de 1.958.693 F affectée en 1995 à la Ville de Lille - Convention.	92
95/327 - Quartier de Lille-Sud - Sécurité aux abords des écoles - Subvention à l'Association Lille-Sud-Développement (régie technique de proximité).	93
95/329 - Contrat de Ville - Opération Eté à Lille 1995 - Subvention à l'Association AMUS - Banlieue Bleue.	94
95/330 - Quartier du Faubourg de Béthune - Opération " LILLIADE " - Subvention.	95
95/331 - Contrat de Ville - Quartier du Faubourg de Béthune - Mobilisation d'habitants dans le cadre de la privatisation des entrées de la Résidence Concorde - Subvention à l'Association ITINERAIRE.	96

VIE COMMERCIALE

95/332 - Animation commerciale de la Vieille Bourse - Réajustement de la redevance d'occupation.	97
--	----

POUPONNIERE ET CRECHES

95/333 - Règlement intérieur modifié des crèches collectives municipales.	98
---	----

PETITE ENFANCE

95/334 - Subventions destinées aux Haltes-garderies, Mini-crèches, Structures mixtes, Crèches parentales et Lieux d'accueil parents-enfants.	100
--	-----

DECENTRALISATION

95/335 - Conseils de quartier - Aides financières.	102
--	-----

DOMAINE PUBLIC

95/337 - Enveloppe spécifique allouée par la Communauté Urbaine à la Ville de Lille en 1995 - Ventilation.	106
95/338 - Signalétique pour les Hôtels lillois - Information.	107

POLICE MUNICIPALE

95/339 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	108
95/340 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	109
95/341 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	110
95/342 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	111
95/343 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	112
95/344 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	113
95/345 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	114
95/346 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	115
95/347 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	116
95/348 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	117
95/349 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	118
95/350 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	119
95/351 - Enlèvement d'un véhicule automobile - Remboursement des frais au propriétaire.	120

PREVENTION

95/352 - Forum Européen pour la Sécurité Urbaine - Forum Français pour la Sécurité Urbaine - Cotisation de la Ville.	121
95/353 - Association d'action éducative du tribunal pour enfants de Lille - Subvention.	123
95/354 - Association " MAD " - Mobilisation Anti-Drogues - Subvention.	124
95/355 - Contrat de Ville - XIème Plan - Lutte contre la toxicomanie - Plan d'Actions Lillois 1995 - Subventions de la Ville - 1ère répartition.	125
95/356 - Centre Social du Parc des Expositions - Actions de prévention - Subvention de la Ville.	130

URBANISME

95/357 - Ravalement de façades - Subventions.	131
95/358 - Maintien des courées de Lille.	135
95/359 - Subventions municipales dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat.	137
95/360 - Généralisation des primes municipales de 10 % aux propriétaires occupants dans le cadre des OPAH.	138

ACTION FONCIERE

95/361 - Emprise de terrain sise à Lille, avenue du Président Kennedy - Vente à l'Etat par le Ministère de l'Economie et du Budget.	139
95/362 - Terrain communal sis à Lille, à l'angle des rues Philippe de Comines et de Fontenoy - Vente à l'Association Diocésaine de Lille.	140
95/363 - Immeuble sis à Lille, 6-8 rue du Magasin et terrains sis à Lille, avenue Marx Dormoy - Echange entre la Société BATIR et la Ville de Lille.	141
95/364 - Terrain sis à Lille, rue Blanche - Achat par la Ville à la Société SOGEFINOR.	143

INSERTION SOCIALE ET ECONOMIQUE

95/365 - Convention financière entre la Ville de Lille et l'Association Réussir le Plan Lillois.	144
--	-----

TRAVAUX

- 95/366 - Ecole Diderot - Création d'un restaurant scolaire - Appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution. 145
- 95/367 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - 2ème tranche de travaux - Dossier d'exécution - Appel d'offres. 146
- 95/368 - Palais des Beaux-Arts - Rénovation - Lots n° 11 : courants forts et courants faibles, n° 19 : menuiseries bois - Avenant. 148

GESTION DU PATRIMOINE

- 95/369 - Immeuble communal sis 2 cour Loubert - 24 rue de l'Arbrisseau à Lille - Bail emphytéotique au profit du CAL-PACT. 150
- 95/370 - Poste de transformation rue de Constantine à Saint-André - Alimentation du terrain de nomades - Convention d'occupation entre la Ville et l'EDF. 151

ECLAIRAGE PUBLIC

- 95/371 - Amélioration et complément des installations d'éclairage public de la Ville de Lille et d'Hellemmes - Marché sur appel d'offres ouvert. 152

ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES

- 95/372 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées - Répartition des crédits. 153

ACTION ET DEVELOPPEMENT CULTURELS

- 95/373 - Contrat de Ville 1995 - Musée de l'Hospice Comtesse - " Découvre ton quartier, ta ville et ta région ". 154
- 95/374 - Musée des Beaux-Arts - Actes du colloque - Vente du catalogue. 155
- 95/375 - Musée des Beaux-Arts - Convention Ville de Lille/Banque Nationale de Paris. 156
- 95/376 - Musée des Beaux-Arts - Publication des actes du colloque " L'école-le Musée - Croisement des savoirs-Mars 94 " - Financement. 157
- 95/377 - Musée des Beaux-Arts - Atrium - Réalisation d'une oeuvre d'art contemporaine. 158
- 95/379 - Musée des Beaux-Arts - Publication du catalogue des Dessins Français du XVIIIe du Musée de Lille - Répartition - Modification. 159

95/380 - Théâtres Municipaux - Construction de décors d'opéra - Appel d'offres - Autorisation.	160
95/381 - Conservatoire National de Région - Prise en charge de frais de transport et de séjour à l'occasion de déplacement d'élèves.	161
95/382 - Monuments Historiques - Vieille Bourse, 7 rue des Manneliers - Restauration des façades intérieures.	162
95/328 - Monuments Historiques - Eglise Saint-Maurice - Travaux de restauration.	163

VIE CULTURELLE DECENTRALISEE

95/383 - Zénith Aréna - Partenariat avec la Sacem et la Ville de Lille.	164
---	-----

ENVIRONNEMENT - ESPACES VERTS

95/384 - Construction d'une passerelle entre le Jardin Botanique et l'avenue Louise Michel.	165
95/385 - Parc de la Citadelle - Alimentation et création d'un exutoire de la Cunette - Marché de travaux sur appel d'offres ouvert - Avenant.	166

PRATIQUES MUSICALES AMATEURS

95/386 - Associations à caractère musical - Attribution de subventions.	167
---	-----

EDUCATION - ENSEIGNEMENT

95/387 - Mesures de carte scolaire dans les écoles du 1er degré de l'enseignement public pour la rentrée 1995/1996.	168
---	-----

ACTION SOCIALE

95/388 - Remise gracieuse - Titre de recette 14 602/94, en faveur d'une famille en difficulté.	170
95/389 - Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Nord (A.D.P.59) - Séjours d'été à vocation éducative.	171
95/390 - Association Nos Petits au Grand Air - Acquisition de séjours de vacances.	172
95/391 - Accès aux Soins des Personnes démunies - Création de l'association " Médecins Solidarité Lille "	173
95/392 - Représentation de la Ville au sein du Conseil d'Administration d'OSLO - Versement de la cotisation d'adhésion à l'OSLO.	174

95/393 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'habitat dans le cadre des O.P.A.H. Moulins - Wazemmes - Lille-Sud.	175
95/394 - Convention Fonds de Solidarité Habitat - Création d'un fonds de provisionnement.	176
95/395 - Contrat Enfance : Participations financières à des Structures diverses, associatives ou publiques, oeuvrant en faveur de la Petite Enfance autres que les crèches ou pouponnière municipales.	178
95/396 - Subventions et participations financières destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Répartition des crédits.	180
95/397 - Contrat Enfance Ville de Lille 1993 à 1997 - Avenant n° 1.	182

PERSONNES AGEES

95/398 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées - Répartition des crédits.	183
---	-----

CITOYENNETE - DROITS DE L'HOMME

95/399 - La Libre Pensée, La Ligue des Droits de l'Homme, la F.A.J.Q., le Kaméléon - Attribution de 4 subventions.	184
95/400 - Attribution de deux aides au projet.	185

ANIMATION

95/401 - Contrat de Ville du XIème Plan - Création d'une équipe de maintenance et d'animation des équipements sportifs de proximité - Décision modificative.	186
--	-----

FETES ET CEREMONIES

95/402 - Fêtes de Lille 1995 - Convention avec le GEDAL - Subvention.	188
---	-----

SPORTS

95/403 - Diverses association sportives - Attribution de subventions d'organisation.	189
--	-----

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/293

OBJET

Délégation accordée au Maire
en vertu des articles L.122-20
et L. 122-21 du Code des Communes
Compte rendu au Conseil Municipal

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 89/2 en date du 24 mars 1989, vous avez bien voulu, en vertu des articles L.122-20 et L.122-21 du Code des Communes accorder délégation au Maire ou en cas d'empêchement au Premier Adjoint pour les objets limités énumérés ci-dessous :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passation à cet effet des actes nécessaires ;
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être réglementairement passés sous forme de marchés négociés en raison de leur montant, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- conclusion et révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- passation des contrats d'assurance ;
- exercice, au nom de la Commune, du droit de préemption dans le cadre du plan de sauvegarde et de mise en valeur du secteur sauvegardé de Lille ;
- engagement, au nom de la Commune, de toutes actions en justice, ou défense de la Commune dans toutes les actions intentées contre elle.

Aux termes de l'article L.122-21 du Code des Communes, les décisions prises en vertu de l'article L.122-20 sont soumises aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations des Conseils Municipaux sur les mêmes objets.

De plus, le Maire doit rendre compte à chacune des réunions obligatoires du Conseil Municipal des décisions prises dans le cadre de cette délégation ; en conséquence, nous vous prions de trouver, ci-annexé, un tableau récapitulatif de ces décisions.

ADOPTÉE à l'unanimité

Marché, avenants, contrats d'assurances, réalisations d'emprunts et actions en justice
exercés par le Maire conformément aux dispositions
des articles L 122-20 et L 122-21 du Code des Communes
et de la délibération du Conseil Municipal n° 89/2 du 24 mars 1989

Tableau mis à jour le 23 mai 1995

Numéro d'ordre	Date de l'arrêté	Service d'origine	Objet	Montant	Dépot en Préfecture le
95/28 D.M.	30 mars 1995	Contentieux	La Ville de Lille défend devant toute juridiction compétente à l'instance engagée par la Société LILLE-TAX à l'effet de voir la Haute Assemblée annuler le jugement du Tribunal Administratif de Lille en date du 7 avril 1994 par lequel ce dernier a rejeté la requête de ladite société tendant à l'annulation de l'arrêté municipal portant interdiction d'exploitation de taxis sur le territoire de la Ville de Lille avec mise en demeure d'avoir à restituer les permis de stationnement et plaques de contrôle numérotées 189 et 221.		11 avril 1995
95/29 D.M.	4 avril 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la Société Centrale d'Impression Armentièreoise, avenue Industrielle à La Chapelle d'Armentières, en vue de l'impression de la brochure d'information municipale « Lille-Actualités ».	94.389,80 F.T.T.C. le tirage de 90.000 exemplaires	11 avril 1995
95/30 D.M.	4 avril 1995	Urbanisme et Foncier	Un bail de 3, 6 ou 9 ans, prenant effet le 1er novembre 1993, est passé avec l'Etat (Ministère de l'Education Nationale) concernant la location à son profit de locaux de l'école Branly, 78 rue de la Barre à Lille.	Loyer annuel : 24.000 F Frais d'entretien des locaux : 6.906 F/an	11 avril 1995

95/31 D.M.	7 avril 1995	Urbanisme et Foncier	Un bail, prenant effet le 1er septembre 1994, est passé avec la Congrégation des Filles de l'Enfant Jésus, représentée par Madame la Supérieure Générale, qui accorde à la Ville la location d'un local sis au 460-462 rue du Faubourg d'Arras afin d'y installer le Centre Social Arbrisseau.	Loyer mensuel : 500 F	11 avril 1995
95/32 D.M.	13 avril 1995	Finances et Achats	Un deuxième avenant est passé au contrat conclu avec la Société MOBYDOC, 16 rue du Périgord à Toulouse (31000) en vue de son extension à un module de suivi de circulation des objets.	Prix supplémentaire : 860 F.H.T. par an	20 avril 1995
95/33 D.M.	13 avril 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la société anonyme SANTERNE, 23-25 rue du Dépôt à Arras (62000) en vue de la mise en valeur par la lumière de la Noble Tour, rue des Déportés à Lille.	127.785,21 F.T.T.C.	20 avril 1995
95/34 D.M.	13 avril 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la société anonyme SANTERNE, 23-25 rue du Dépôt à Arras (62000) en vue de la mise en valeur par la lumière de la Maison de l'Education Permanente, place Georges Lyon à Lille.	220.524,84 F.T.T.C.	20 avril 1995
95/35 D.M.	14 avril 1995	Urbanisme et Foncier	Un bail, consenti à titre gratuit et prenant effet le 1er janvier 1995 pour une durée de neuf années, est passé avec l'Association « Maison X 2000 LILLE » pour les locaux mis à sa disposition au rez-de-chaussée de l'immeuble sis à Lille, 60 rue Sainte-Catherine représentant une superficie d'environ 210 m2.		20 avril 1995
95/36 D.M.	19 avril 1995	Urbanisme et Foncier	Un avenant au bail du 6 mars 1992 est passé avec l'ANPE, ayant pour effet de prolonger la location à son profit des locaux à usage de bureaux situés au 1er étage de l'immeuble communal sis 33 avenue du Peuple Belge à Lille dénommé « Halle aux Sucres » pour une durée de 4 mois soit jusqu'au 30 novembre 1994.	Loyer annuel : 560.950 F Provision pour charges locatives : 172.600 F/an	27 avril 1995

95/37 D.M.	19 avril 1995	Urbanisme et Foncier	Un avenant n° 1, prenant effet rétroactivement au 1er mai 1994, est passé avec la Société TRIAS, ayant pour effet de supprimer la majoration appliquée initialement au loyer et au montant des charges locatives des locaux qui lui sont loués dans l'immeuble communal « Halle aux Sucres » 33 avenue du Peuple Belge à Lille.	Loyer annuel : 32.230 F révisable à l'issue de chaque période triennale Provision pour charges locatives : 6.446 F/an	27 avril 1995
94/38 D.M.	26 avril 1995	Finances et Achats	Un contrat, conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 1995, reconductible tacitement par périodes d'une année sans que sa durée totale puisse excéder trois ans, est passé avec la société SINORG, 12 rue Rouget de Lisle à Issy-les-Moulineaux (92130) en vue de la maintenance du progiciel de gestion financière S.I.G.F.	Redevance annuelle : 37.500 F.H.T.	3 mai 1995
95/39 D.M.	26 avril 1995	Finances et Achats	Un contrat, conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 1995, reconductible tacitement par périodes d'une année sans que sa durée totale puisse excéder trois ans, est passé avec la société SINORG, 12 rue Rouget de Lisle à Issy-les-Moulineaux (92130) en vue de la maintenance du progiciel de paie et de gestion du personnel S.I.G.P.	Redevance annuelle : 74.372,08 F.H.T.	3 mai 1995
95/40 D.M.	26 avril 1995	Assurances	Un contrat est passé avec la Compagnie LA CONCORDE, représentée à Lille par la Société DESCAMPS D'HAUSSY pour assurer les costumes prêtés à l'Opéra de Lille pour les représentations de l'opéra « Carmen » du 31 janvier au 10 mars 1995.	Montant de la prime : 22.010 F	3 mai 1995

95/41 D.M.	5 mai 1995	Urbanisme et Foncier	Un contrat d'occupation privative du Domaine Public Municipal, prenant effet à compter de sa date de transmission au représentant de l'Etat suivi de sa notification, consenti pour une période de 6 ans pour la zone B et pour 3 ans pour la zone A, est passé avec la SARL JAM, représentée par son gérant, M. André MEUNIER demeurant 13 rue Marcel Sembat à Sainghin-en-Weppes.	Redevance annuelle égale à 5 % du chiffre d'affaires hors taxes de l'année précédente pour l'ensemble des zones A et B	5 mai 1995
95/42 D.M.	5 mai 1995	Finances et Achats	Un contrat est passé avec la Société SERVIA INFORMATIQUE, 70 rue des Jacobins à Amiens (80000) en vue de la maintenance du progiciel URBAPRO utilisé par le service de l'Urbanisme de l'Hôtel de Ville.	Montant annuel : 10.264,11 F.T.T.C.	12 mai 1995
95/43 D.M.	5 mai 1995	Finances et Achats	Un marché négocié est passé avec la société anonyme CARRELAGES ET REVETEMENTS INDUSTRIELS, 1 avenue Industrielle à Wambrechies (59118) en vue de la réalisation des travaux constituant le lot n° 8 : carrelages et revêtements scellés des travaux d'entretien à effectuer dans les propriétés communales.	Montant annuel : 300.000 F.T.T.C.	12 mai 1995
95/44 D.M.	5 mai 1995	Finances Assurances	Un contrat, conclu pour une durée d'un an à compter du 1er janvier 1995, est passé avec la Maison Régionale X 2000, association loi 1901, 60 rue Sainte-Catherine à Lille, en vue de la maintenance des équipements informatiques installés dans les établissements scolaires de la Ville de Lille.	Redevance annuelle : 97.210 F.H.T.	16 mai 1995
95/45 D.M.	5 mai 1995	Finances Assurances	Un marché négocié est passé avec la société anonyme GENIE CIVIL DU NORD, Zone Industrielle du Plouvier à Templemars (59175) en vue de la réalisation d'une structure porteuse du plancher et des cloisons de la salle Wicar du Palais des Beaux-Arts, place de la République à Lille.	451.368,30 F.T.T.C.	17 mai 1995

95/46 D.M.	12 mai 1995	Assurances	Un contrat est passé avec la compagnie LA CONCORDE, représentée à Lille par la Société DESCAMPS D'HAUSSY pour assurer les costumes, décors et objets prêtés à l'Opéra de Lille pour les représentations de l'opéra « L'Elisir d'Amore », du 25 au 31 mars 1995.	Montant de la prime : 27.000 F	17 mai 1995
------------	-------------	------------	---	-----------------------------------	-------------

17
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/294

OBJETGare de Lille Flandre - Passerelle de liaisonModalités de financement

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

La rénovation du bâtiment voyageurs et l'amélioration des installations à usage des voyageurs en gare de Lille ont fait l'objet, le 15 Octobre 1980, d'une convention établie entre la S.N.C.F. et la Ville de Lille pour régler la participation financière de cette dernière au moyen d'emprunts gagés par le produit de surtaxes locales temporaires.

L'excédent dégagé sur le produit des surtaxes instituées conformément à la loi n° 866 du 15 Septembre 1942, la loi n° 93-896 du 10 Juillet 1993, et au décret n° 77785 du 13 Juillet 1977, s'est révélé nettement supérieur aux prévisions.

Il est alors apparu possible de financer à ce titre des travaux complémentaires justiciables partiellement d'un financement par les surtaxes déjà instituées et qui n'avaient pas été retenus dans le cadre du projet initial.

Ce projet complémentaire a reçu l'avis favorable de la Mission de Contrôle Economique et Financier des Transports en date du 31 Janvier 1995.

Le montant total des dépenses à engager pour la réalisation du projet Passerelle Lille Flandres Eurailille s'établit à 27,395 MF aux conditions économiques de Janvier 1994 hors TVA et hors coûts de structure dont 16,4 MF à la charge d'Eurailille. L'ensemble de la dépense des travaux d'aménagements complémentaires, à exécuter par la S.N.C.F. ainsi que le montant de la participation de la S.N.C.F. à la construction des 8 escaliers fixes sont évalués à 10,945 MF aux conditions économiques de janvier 1994 hors TVA et hors coûts de structure.

Le financement de ces travaux sera couvert par :

1°) un emprunt de 11,5 MF amortissable sur une durée de deux ans, stipulé remboursable par anticipation, à contracter par la Ville de Lille et gagé par le produit hors TVA des surtaxes locales temporaires déjà instituées. Le versement de cet emprunt en sera effectué à la S.N.C.F. avant le commencement des travaux et à la demande de celle-ci.

Les dépenses à financer par cet emprunt, réévaluées compte tenu de l'évolution prévisible des prix en raison de la date de réalisation et de la durée des travaux, se décomposent de la façon suivante :

- dépenses de travaux en principal	10,335 MF
- coûts de structure (8%)	0,827 MF
TOTAL	11,162 MF

montant réévalué à mi 95 tenant compte de l'évolution prévisible des prix : 11,5 MF

- 2° une participation de la S.N.C.F. sur son budget d'investissement à hauteur de 0,610 MF
- 3° une participation d'Euralille pour le complément.

Nous vous demandons donc d'autoriser Monsieur le Maire

- à signer l'avenant à la convention du 15 Octobre 1980 entre la Ville et la S.N.C.F. reprenant ces dispositions.
- à contracter un emprunt de 11,5 MF sur une durée de deux ans, remboursable par anticipation et gagé par le produit hors TVA des surtaxes locales temporaires, les inscriptions budgétaires liées à cette opération seront reprises dans le cadre du budget supplémentaire de 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

19
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/295

OBJET

Commune Associée d'Hellemmes
Tarifs de l'école de musique - Revalorisation

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°94/405 du 27 Juin 1994, vous avez adopté les tarifs d'inscription à l'école de musique d'Hellemmes dans les conditions suivantes :

- 80 Frs pour les enfants de Rmistes ou de chômeurs et à partir du 2ème enfant de même famille
- 115 Frs pour les autres situations
- 300 Frs pour les extra-muros

Afin d'uniformiser les tarifs pratiqués à Lille et à Hellemmes, nous vous proposons en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes réuni le 19 Mai 1995, de porter à 150 Frs le tarif « autres situations » et de maintenir les autres aux taux actuels.

Ces tarifs interviendront dès la rentrée de Septembre 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N°95/296

OBJET COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMMESAssainissement des courées

Rapport de Monsieur le Maire

Prime à l'amélioration de l'habitat

Mesdames, Messieurs,

Par délibération N° 94/580 en date du 19 décembre 1994, le conseil municipal de la ville de LILLE, à l'issue d'une étude diagnostic réalisée par l'ARIM, a donné son adhésion à un programme d'assainissement des courées situées sur le territoire de la commune associée d'HELLEMMES.

Les courées à requalifier et à réhabiliter ayant été ainsi identifiées, il appartient aux propriétaires et aux résidents, dont le consentement et la participation active sont nécessaires, d'adhérer au projet d'assainissement et d'aménagement de leur cité.

Complémentairement aux ouvrages collectifs pris en charge par la CUDL, une O.P.A.H. communautaire sur l'ensemble des courées de la métropole mobilise d'importants moyens financiers pour les propriétaires et locataires souhaitant faire des travaux dans leur logement.

Nous vous proposons d'accompagner les subventions dispensées par l'Etat d'une prime communale s'appliquant sur six ouvrages prioritaires, étudiés en fonction de l'habitat ciblé et du dispositif communautaire :

- 1°) Installation d'un W-C intérieur au logement + raccordement conforme au réseau d'assainissement;
- 2°) Réfection ou amélioration de la couverture, pose de sous-toiture en isolation;
- 3°) Installation d'équipements sanitaires, douche, salle de bains;
- 4°) Remplacement des menuiseries extérieures : portes, fenêtres;
- 5°) Réfection de l'installation électrique;
- 6°) Isolation thermique

Le montant de la prime serait de 25% du montant des travaux, plafonné à 25 000 Francs, soit une prime maximale de 6 250 Francs par logement concerné.

Les bénéficiaires en seraient :

- Les propriétaires occupants dont les ressources sont inférieures au plafond P.A.P.;
- Les propriétaires bailleurs,
 - dont le loyer est encore régi par la loi de 1948 ou dont le loyer est conventionné après travaux,
 - ou dont le locataire maintenu dans les lieux est entré depuis plus de 3 ans.

La prime ne pourra être accordée si l'évolution ultérieure du loyer, après travaux, met en difficulté le maintien du locataire en place.

En accord avec le conseil consultatif d'HELLEMMES, réuni le 19 Mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser l'institution de cette prime de requalification

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/297

OBJET COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

Assainissement des courées

Rapport de Monsieur le Maire

Versement de crédits d'avance au CAL-PACT

Mesdames, Messieurs,

Par délibération N° 94/580 en date du 19 décembre 1994, le conseil municipal de la ville de LILLE a approuvé le programme d'assainissement 1995, financé par voie de fonds de concours versé à la ville par la Communauté Urbaine De Lille, et décidé que le monitorat technique de l'opération sera assuré par le CAL-PACT de LILLE suivant un programme comportant :

- Une phase d'animation afin de mobiliser la population sur les travaux de conformité et d'amélioration à réaliser dans les logements,

- Une phase de préparation, d'organisation, de conduite et de réception des travaux.

Afin de permettre au CAL-PACT de signer les marchés d'entreprise et d'entamer les travaux, il est nécessaire à la ville de verser des crédits à titre d'avance, après appel de fonds.

Les justifications des dépenses seraient apportées d'une manière régulière et avant la clôture de chaque exercice budgétaire.

En accord avec le conseil consultatif d'HELLEMES, réuni le 19 Mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir approuver cette disposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/298

OBJET

Commune Associée d'Hellemmes
Subventions de fonctionnement aux
Foyers de Jeunes et Amicales Laïques
Exercice 1995

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

En vue d'encourager les Foyers de Jeunes et Amicales Laïques, un crédit est ouvert à l'état spécial de la Commune Associée d'Hellemmes.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes, réuni le 19 mai 1995, nous vous proposons d'allouer les subventions suivantes :

- Foyer de Jeunes et d'Education Populaire Amicale du Centre.....	6.000,00 F
- Amicale Laïque de la Barrière.....	6.000,00 F
- Foyer de Jeunes et d'Education Populaire Amicale Herriot.....	1.000,00 F

La dépense sera prélevée au chapitre 955.9 « Oeuvres Sociales Scolaires » article 657
« Subventions »

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/299

OBJET

Commune Associée d'Hellemmes

Prêt des salles du rez de chaussée de l'Espace des Acacias

Tarification

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les tarifs actuels des salles communales ont été fixés par la délibération n°95/04 du 20 Février 1995.

Dans la perspective de la location pour vins d'Honneur, aux particuliers, des salles du rez de chaussée de l'Espace des Acacias, suite à sa réaffectation, et en accord avec le Conseil Consultatif de la Commune associée d'Hellemmes réuni le 19 Mai 1995, nous vous proposons la tarification suivante :

Compte-tenu des tarifs pratiqués dans les autres salles communales pour des réceptions similaires et des surfaces desdites salles,

- petite salle (dite salle de réunions) côté parc communal : 900 Frs (T.V.A comprise) pour une surface de 207 m2

- grande salle (dite salle polyvalente) côté verrière : 1 400 Frs (T.V.A comprise) pour une surface de 322 m2.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/300

OBJET

Commune Associée d'Hellemmes
Animation Culturelle dans les écoles
Subventions aux coopératives des écoles
publiques - Exercice 1995

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, les crédits affectés à l'animation culturelle sont, pour les établissements scolaires publics affiliés à une coopérative, versés à celle-ci.

En accord avec le Conseil Consultatif de la Commune Associée d'Hellemmes, réuni le 19 mai 1995, la participation étant fixée à 14,00 F par élève, nous vous proposons de verser les subventions suivantes :

Ecole Sévigné :	14,00 F x 239 élèves	3.346,00 F
Ecole Herriot :	14,00 F x 162 élèves	2.268,00 F
Ecole Rostand :	14,00 F x 113 élèves	1.582,00 F
Ecole Jenner :	14,00 F x 244 élèves	3.416,00 F
Ecole Salengro :	14,00 F x 210 élèves	2.940,00 F
Ecole Dombrowski :	14,00 F x 178 élèves	2.492,00 F
Ecole Jean Jaurès	14,00 F x 500 élèves	7.000,00 F
Ecole Berthelot :	14,00 F x 282 élèves	3.948,00 F

La dépense sera prélevée au chapitre 944.9 « Oeuvres Sociales Scolaires » article 657
« Subventions »

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/301

OBJETModification des limites territoriales
entre HELLEMMES et VILLENEUVE D'ASCQ

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Les limites territoriales séparant VILLENEUVE D'ASCQ et HELLEMMES ont depuis longtemps souffert d'une incohérence et d'irrationalité évidente par rapport à la frontière naturelle constituée par le boulevard de l'Ouest, l'avenue du Pont de Bois et la rue du Blason.

L'aménagement des deux secteurs frontaliers étant devenu difficile, un projet de rectification empruntant l'axe médian de ces voies a donc été élaboré.

Cette étude prévoit l'incorporation au territoire Hellemmois d'une superficie d'environ 69.545 m² et corrélativement, l'incorporation en territoire VILLENEUVOIS d'une superficie d'environ 71.889 m².

Cette modification ne présente aucun impact économique significatif ni de déplacement de population, hormis :

- * le transfert du garage Renault Pont de Bois sur le territoire Villeneuvois ;
- * le transfert du garage Ford sur le territoire Hellemmois ;
- * l'Université de Lille III " Charles de Gaulle " dont l'emprise est traversée par la Frontière Actuelle sera affectée totalement au territoire Villeneuvois.

Une enquête publique, qui s'est déroulée du 14 au 28 octobre 1994 a permis au Commissaire enquêteur d'émettre un avis favorable.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, qui s'est réunie le 25 avril 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/302

OBJET

Droit de préemption urbain
Immeuble sis à Hellemmes,
161, rue Roger Salengro
Achat par la Ville de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du droit de préemption urbain et par convention du 27 septembre 1993, la Ville de Lille a sollicité de la Communauté Urbaine de Lille la préemption, à son profit, d'un immeuble sis à Hellemmes, 161, rue Roger Salengro.

Ce bien est repris au cadastre sous le n° 298 AD n° 853 pour une contenance de 115 m2 et permettra de compléter les propriétés communales.

En effet, la Ville est propriétaire de la Galerie de l'Acacia sise 2, place Hentgès, laquelle faisait partie intégrante de l'immeuble 161, rue Roger Salengro avant que celui-ci n'ait été divisé.

Par ailleurs, les activités se déroulant dans cette galerie étant de plus en plus nombreuses et diversifiées, l'achat de ce bien permettra, à terme, une extension de cette dernière.

La Communauté Urbaine de Lille rétrocèdera ce bien au prix de 230.000 F (deux cent trente mille francs), majoré des frais d'achat de la Communauté Urbaine de Lille.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 25 avril 1995, nous vous demandons :

1) de décider l'achat de l'immeuble sus-désigné au prix de 230.000 F (deux cent trente mille francs), majoré des frais engagés par la Communauté Urbaine de Lille ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 276.000 F (deux cent soixante seize mille francs) sur les crédits ouverts au chapitre 922 article 2125 26 sous l'intitulé "Hellemmes - Achat d'immeubles".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/303

OBJET

**-Affectation dans les services de
la Ville de Lille de quatre appelés du contingent,
dans le cadre du service national dans les Villes.**

Rapport de Monsieur le Maire**Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Lille envisage d'affecter dans ses services trois appelés du contingent, dans le cadre du service national dans les villes et à la Politique de l'Environnement, conformément aux conventions signées entre la Préfecture du Nord et la Ville de Lille, en application du protocole d'accord du 19 septembre 1991 entre le Ministre d'Etat, Ministre de la Ville et de l'aménagement du Territoire, le Ministre de l'Intérieur et le Ministre de la Défense, et du 13 octobre 1993 entre le Ministre de la Défense et le Ministre de l'Environnement.

Les intéressés, après avoir reçu une instruction initiale seront affectés:

-le premier au Conseil Communal de Prévention de la Délinquance où il sera chargé de la conception et de l'élaboration d'un bulletin de liaison intergroupes du C.C.P.D. et fera office de conseil dans le cadre des campagnes de communication sur la Prévention auprès des Lillois.

-le second à la Direction Jeunesse et Animation Urbaine - Ferme Pédagogique, où il sera chargé du développement Social et de l'Animation, liés à l'environnement et la nature.

-le troisième, dans le cadre du service national lié à la Politique de l'Environnement, à la Direction des Espaces Publics, Parcs et Jardins où il sera chargé de l'établissement de cartographies des espaces verts et des espaces publics de la Ville ainsi que de différents repérages de sites dans le cadre de la découverte de l'environnement.

- le quatrième au service Action Sociale Logement, où il sera chargé d'accueillir les personnes en difficulté d'accès au logement, et d'assurer le suivi du dossier en relation avec les bailleurs.

La durée de leur affectation sera de 10 mois.

Pendant cette période de mise à disposition, outre la solde des militaires appelés versée par l'Etat, l'intéressé percevra une indemnité forfaitaire de 1700 francs par mois, versée par la collectivité d'accueil et destinée à couvrir des prestations telles que logement, alimentation, habillement, transport et déplacement domicile - travail.

La dépense annuelle correspondant à ces affectations est imputée sur les crédits inscrits au chapitre 931 article 615 de nos documents budgétaires.

En accord avec la Commission de la Planification des Travaux des Finances et du Personnel réunie le 18 Mai 1995, nous vous demandons d'autoriser ces modifications.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/304

OBJET**Tableau des effectifs - Modification
par suppression et création de postes****Rapport de Monsieur le Maire****Mesdames, Messieurs,**

L'évolution des activités et des missions nécessite régulièrement des adaptations de l'organigramme de la Ville. A cet effet, il convient de procéder à divers ajustements au tableau des effectifs.

*** Services sportifs:**

- Suppression d'un poste d'opérateur des activités physiques et sportives, remplacé au tableau des effectifs par la création d'un poste d'éducateur des activités physiques et sportives;
- Suppression d'un poste de technicien Territorial chef, remplacé au tableau des effectifs par la création d'un poste d'ingénieur subdivisionnaire.

***Police Municipale:**

- création de 5 postes de chef de police conformément au décret 94-732 du 24 août 1994 portant statut particulier du cadre d'emploi des agents de police municipale.
- création de 10 postes d'agent de police municipale.

***Conservatoire:**

Création d'un poste d'assistant territorial d'enseignement artistique à temps non complet à 11h45 au lieu de 9 heures, pour l'un des 2 postes créés dans la délibération du 10 avril 1995.

La dépense annuelle correspondant à la création de ces postes est imputée sur les crédits inscrits au chapitre 931 article 615 de nos documents budgétaires.

En accord avec le Comité Technique Paritaire réuni le 25 novembre 1994 et le 28 mars 1995, et avec la Commission de la Planification des Travaux des Finances et du Personnel réunie le 18 Mai 1995, nous vous demandons d'autoriser ces modifications.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/305

OBJET**Indemnités accordées aux
inspecteurs et contrôleurs des
contributions directes****Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Depuis de nombreuses années, la Ville de LILLE et la Commune Associée d'HELLEMES accordent une indemnité annuelle aux inspecteurs et contrôleurs des contributions directes, qui effectuent des permanences en Mairie.

Le taux de cette indemnité, fixé par la délibération n° 87/140 du 15 Mai 1987 à **2 500 francs**, n'a jamais été revalorisé.

En conséquence, et en accord avec la Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 18 Mai 1995, nous vous demandons de fixer à **3 000,00 francs**, l'indemnité accordée aux agents des contributions directes, effectuant des permanences en Mairie, et ce à compter du 1er Janvier 1995.

Celle-ci sera revalorisée automatiquement à chaque augmentation de la valeur de l'indice 100, qui sert de base au calcul des traitements de la fonction publique.

La dépense correspondante sera imputée au chapitre 934, sous chapitre 240, article 615, de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Mai 1995

N° 95/306

OBJET

Objet : emplois de service

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs

La Ville, face à l'accroissement des difficultés économiques et sociales, a décidé lors du Conseil municipal du 19 décembre 1994 d'intensifier sa lutte contre le chômage.

Des emplois ont été créés, ils répondent à deux objectifs principaux :

- améliorer le service quotidien rendu aux habitants
- inscrire chaque personne bénéficiaire d'une création d'emploi dans un parcours qualifiant visant l'accès à l'emploi pérenne.

Ces emplois se trouvent dans les services municipaux, ou mis à disposition d'associations afin d'apporter un soutien à leurs activités ou d'en permettre le développement.

Pour certains métiers, la montée en qualification ne peut se faire que par le biais de contrats de qualification ou de contrat de retour à l'emploi. La collectivité locale ne pouvant être employeur dans le cadre du contrat de qualification ou du contrat de retour à l'emploi, les associations seront employeur.

La mise à disposition du personnel au sein des associations et le versement de la subvention quand il y a lieu (dans le cadre des contrats de qualification et des contrats de retour à l'emploi) se fait sur la base d'une convention de mise à disposition du personnel et d'un contrat d'objectifs signés entre la ville et l'association.

Les contrats de qualification s'adressent aux jeunes de 18 à 25 ans ; d'une durée de 6 à 24 mois, ils visent une qualification professionnelle sanctionnée par un diplôme. Le salaire varie entre 30 et 75 % du SMIC selon l'âge du jeune et son ancienneté dans le contrat.

Les Contrats de retour à l'emploi s'adressent à des demandeurs d'emploi de longue durée et peuvent s'accompagner d'une formation visant l'adaptation au poste.

La participation de la ville, sous forme de subvention, sera calculée forfaitairement dans les conditions suivantes :

Contrat de qualification (durée variant entre 12 et 24 mois)première année

18 - 21 ans.....	39 912 F
+ 21 ans.....	51 878 F

seconde année

18 - 21 ans.....	47 905 F
+ 21 ans.....	59 868 F

Contrat de retour à l'emploi (durée 12 mois) 82 000 F

De ces sommes seront déduites les primes Etat versées à l'employeur s'il y a lieu.

Il est à noter que les subventions seront revalorisées en fonction des augmentations du SMIC.

La répartition par association est reprise en annexe

Ces mesures n'entraîneront pas de dépenses nouvelles puisque ces crédits ont été prévus au budget primitif 1995 dans les mesures pour l'emploi.

En conséquence, nous vous proposons de modifier le tableau des mesures pour l'emploi de la façon suivante :

- 600 contrats emplois solidarités
- 225 emplois consolidés
- 200 contrats d'apprentissage
- 129 contrats de qualification
- 4 contrats de retour à l'emploi

**ADOPTÉ à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/307

OBJET

**Tournoi de Football de Pâques du
Quartier des Bois-Blancs. Accueil
d'équipes de Leeds et de Kharkov.
Demande de subvention**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Le Racing-Club des Bois Blancs et le LUC ont conjointement organisé un Tournoi de Football rassemblant huit équipes régionales et étrangères dont deux équipes venues de Leeds et Kharkov, villes jumelées à Lille.

Dix-huit jeunes sportifs et entraîneurs de Kharkov ont séjourné à Lille du 10 au 18 Avril dernier à l'Internat de l'Ecole Ernest Couteaux. Les jeunes anglais ont été hébergés en famille, avec la collaboration du Collège Madame de Staël.

Le montant des dépenses engendrées par l'accueil de ces deux équipes est évalué à 22.400,00 Francs. Pour répondre à la demande d'aide financière présentée par le Racing-Club des Bois-Blancs, et en accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques du 11 Mai, nous vous demandons de bien vouloir accepter le versement à ce club d'une subvention de 5.000,00 Francs.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au Chapitre 940.232 - Art 657 du Budget Primitif 1995 intitulé "Jumelages-Relations Internationales".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/308

OBJET

**Cologne - Participation d'une
équipe sportive lilloise à la
Köln Cup 95
Demande d'aide financière.**

**Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

La Municipalité de Cologne nous a fait parvenir une invitation adressée par un club sportif de cette ville, à participer à la "Köln Cup 95" du 23 au 29 Juillet 1995.

Il s'agit d'une rencontre de jeunes, axée principalement sur des activités sportives : football, tir, natation - mais aussi festives et ludiques : soirée dansante, croisière sur le Rhin, visite de la ville et de ses environs, participation à la création de l'affiche "Köln Cup 96".

L'union sportive Armand Carrel de Moulins, souhaite participer à cette rencontre et sollicite à cet effet une aide financière qui lui permettrait de couvrir les frais de séjour de 17 jeunes et 3 accompagnateurs, soit 1.550 Marks (5.500,00 Frs environ), les frais de déplacement, évalués à 6.320,00 frs, restant à sa charge.

En accord avec la Commission du Développement et des Affaires Economiques du 11 Mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le versement d'une subvention de 5.500,00 Francs à l'US Armand Carrel.

La dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.232 - Art 657 du Budget Primitif 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/309

OBJET**Implantation de la Faculté de Droit dans Moulins -**
Synthèse des travaux du Comité d'Accompagnement.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dès que la décision de construire la nouvelle Faculté de Droit dans le Quartier de Moulins a été rendue officielle, la Ville s'est préoccupée des conditions d'accueil de la Faculté, de ses étudiants et enseignants, dans le Quartier.

Un Comité dit d'Accompagnement a été mis en place, regroupant, par thèmes, l'ensemble des interlocuteurs concernés par les problèmes posés.

Ce sont ainsi plus de 200 personnes qui ont été associées aux différentes phases d'élaboration des projets d'accompagnement, dont une trentaine d'étudiants.

Le 14 mars dernier a été présentée au Comité d'Accompagnement la synthèse des réflexions mené par les six commissions de travail constituées.

Ce rapport concluait une première étape de travail qui consistait, pour chaque thématique développée, à partir des états des lieux, à quantifier et mesurer si possible l'impact de l'arrivée de la Faculté, dégager les orientations, définir des actions voire les programmations en fonction de l'urgence et des échéances.

A ce jour, un certain nombre de direction sont prises, pour la plupart financées, d'autres projets restant à élaborer, un gros travail restant à faire sur le développement économique lié à la Fac, en particulier sur le commerce.

Les projets aujourd'hui définis sont les suivants :

- Equipements

- Construction d'une nouvelle salle de sports pour les besoins propres aux étudiants : financement Etat sur un terrain apporté par la Ville. Inscription budgétaire à confirmer au XIème Plan.

- Extension du PRATO

- Extension de la bibliothèque

- Négociation avec le CROUS pour l'implantation dans un bâtiment existant d'un restaurant universitaire provisoire.

- Commerce

- Constitution d'une Association des commerçants de Moulins
- Mise en oeuvre des préconisations du cabinet BERENICE
- Plaquette de commercialisation du Quartier.

- Logement - Habitat

- Surveillance accrue des chantiers de transformation des immeubles existants
- Mise en place d'un atelier logement
- Construction de Résidences Etudiants

<u>Maîtrise d'ouvrage</u>	<u>Echéance</u>	<u>Observations</u>
SLE (254 logements)	Octobre 1995	104 logements en cours gestion CROUS
MARIGNAN (75 logements)	Octobre 1996	privé
CODA (84 logements)	Octobre 1996	PC accordé
OPHLM (80 logements)	début 1996	Résidence Delesalle (montage en cours) gestion CROUS

- Mise en oeuvre du projet de Quartier de Belfort
- Mise en place d'un dispositif de surveillance du marché foncier

- Dynamique sociale

- Edition d'un livret d'accueil aux étudiants
- Renforcement de la sécurité à la station Porte d'Arras et sur le cheminement principal Métro-Fac
- Mise en place d'un groupe opérationnel sécurité
- Animation du Jardin des Olieux
- Opération Portes Ouvertes du chantier pour les habitants et les étudiants le 21 mai

- Fonctionnement et paysage urbain

- Actualisation du schéma du quartier de Moulins (octobre 1995)

- Aménagement des rues de Mulhouse et Fontenoy (juillet - août 1995)

- Aménagement de parkings provisoires

- Terrain Déchetterie boulevard d'Alsace	100 places
- Bains Douches	100 places
- Philippe de Comines	56 places
- Impasse Baggio	30 places
- Rue de Thumesnil	60 places

- Réaménagement du boulevard d'Alsace (plus 95 places)

- Réaménagement du parking Résidence Fontenoy (200 places)

- Intervention sur le stationnement sauvage

- Aménagement des transports collectifs, en particulier renforcement des navettes
Métro aux heures de pointe

- Aménagement d'une « zone trente » autour de la Fac

- Mise en place d'une expérience de « covoiturage »

D'autres projets demandent encore des études, des recherches, et surtout l'observation des problèmes réels constatés, à l'usage, par les étudiants, de leur nouvelle faculté et des équipements du quartier.

Les principaux projets identifiés sont les suivants :

- Equipements

- Recherche du financement d'un restaurant universitaire définitif, la Ville s'étant engagée à apporter le terrain.

- Financement d'une halle de sport complémentaire à la première salle

- Développement Economique

- Identification des porteurs de projets sur le quartier

- Création d'un Club d'entreprise

- Travail sur l'image du quartier

Nous vous demandons de prendre acte de ces informations

ADOPTÉE à l'unanimité

37
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995
N° 95/310
OBJET

Ville de Lille. Compte Administratif
Exercice 1994

Rapport de Monsieur le Premier Adjoint
Mesdames, Messieurs,

Les opérations relatives à l'exercice 1994 et constatées dans le compte administratif 1994, hors opérations indirectes et budget annexe de la Pouponnière, sont les suivantes :

- Recettes réalisées pendant l'exercice 1994

* Section d'investissement 1.310.601.023,02 F

* Section de fonctionnement 1.144.999.939,41 F

- Recettes restant à réaliser au titre de l'exercice 1994

* Section d'Investissement 267.048.059,35 F

* Section de Fonctionnement 27.258.715,00 F

2.749.907.736,78 F

- Dépenses acquittées pendant le même exercice

* Section d'investissement 1.400.975.504,70 F

* Section de fonctionnement 1.158.319.464,28 F

- Dépenses restant à réaliser au titre de l'exercice 1994

* Section d'Investissement 176.673.577,67 F

* Section de Fonctionnement 13.293.377,61 F

2.749.261.924,26 F

Excédent de recettes disponibles

à la clôture de l'exercice 1994 **645.812,52 F**

Eu égard à ce qui précède, nous vous prions, en accord avec votre Commission de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 18 mai 1995, de bien vouloir prendre la délibération suivante :

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur VAILLANT, Premier Adjoint délibérant sur le compte administratif de l'exercice 1994 dressé par Monsieur Pierre MAUROY, Maire après après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1°) lui donne acte des résultats du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	RECETTES	DEPENSES
. Mouvements budgétaires	3.477.515.738,53 F	3.581.209.745,08 F
. Mouvements réels	2.375.003.302,28 F	2.478.697.308,83 F

La différence entre les mouvements budgétaires et les mouvements réels correspond à des opérations d'ordre affectant les deux sections du document, à savoir :

. Opérations indirectes	1.021.914.776,10 F
. Prélèvements	66.007.442,95 F
. Amortissements	5.551.615,51 F
. Travaux d'investissement en régie	488.201,69 F
. Intégrations patrimoniales	1.048.400,00 F
. Autres opérations d'ordre	7.502.000,00 F

<u>TOTAL</u>	<u>1.102.512.436,25 F</u>
---------------------	----------------------------------

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

en mouvements budgétaires

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		82.272.989,39		954.172,29		83.227.161,68
Opérations de l'exercice	1.400.975.504,70	1.228.328.033,63	2.180.234.240,38	2.165.960.543,22	3.581.209.745,08	3.394.288.576,85
Totaux	1.400.975.504,70	1.310.601.023,02	2.180.234.240,38	2.166.914.715,51	3.581.209.745,08	3.477.515.738,53
Résultats de clôture.....	90.374.481,68		13.319.524,87		103.694.006,55	
Restes à réaliser	176.673.577,67	267.048.059,35	13.293.377,61	27.258.715,00	189.966.955,28	294.306.774,35
Totaux cumulés	1.577.649.082,37	1.577.649.082,37	2.193.527.617,99	2.194.173.430,51	3.771.176.700,36	3.771.822.512,88
Résultats définitifs.....				645.812,52		645.812,52

COMPTE ADMINISTRATIF DE LA POUPONNIERE

- 4 -

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLES	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICITS	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés		52.438,67		78.634,82		131.073,49
Opérations de l'exercice	67.072,29	97.056,22	10.982.115,49	11.052.213,67	11.049.187,78	11.149.269,89
Totaux	67.072,29	149.494,89	10.982.115,49	11.130.848,49	11.049.187,78	11.280.343,38
Résultats de clôture.....		82.422,60		148.733,00		231.155,60
Restes à réaliser	82.422,60				82.422,60	
Totaux cumulés	149.494,89	149.494,89	10.982.115,49	11.130.848,49	11.131.610,38	11.280.343,38
Résultats définitifs.....				148.733,00		148.733,00

2°) constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité du compte annexe de la Pouponnière, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3°) reconnaît la sincérité des restes à réaliser qui s'élèvent aux chiffres ci-après :

a) pour le budget principal

DEPENSES..... 189.966.955,28 F

RECETTES..... 294.306.774,35 F

b) pour le budget de la Pouponnière

DEPENSES..... 82.422,60 F

RECETTES..... -

4°) arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

Séance du 29 mai 1995
N° 95/311
OBJET

Ville de Lille
Compte de gestion du Trésorier Principal
Exercice 1994

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 18 mai 1995, nous vous prions de bien vouloir prendre la délibération suivante concernant l'approbation du compte de l'exercice 1994 de M. le Trésorier Principal.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1994, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du Maire pour l'exercice 1994,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 1993, celui de tous les titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été demandé de passer dans ses écritures,

Délibère :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 1994, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

.../...

**Total des masses et total des soldes figurant
au compte de gestion à la clôture de la gestion**

	Soldes au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
	Débiteurs	Créditeurs	Débets	Crédits	Débiteurs	Créditeurs
Classes 1 et 2	3.487.566.638,75	3.570.793.800,43	1.680.605.842,94	1.507.958.371,87	4.228.672.499,23	4.139.252.189,84
Classe 4	89.569.522,23	69.091.155,16	5.111.614.138,10	5.146.205.311,05	96.805.592,12	110.918.398,00
Classe 5	62.749.917,61		3.111.616.300,97	3.263.947.419,25	20.425.899,33	110.007.100,00
Classes 6, 7, 8 et 9			1.162.382.841,62	1.148.089.144,46	14.273.697,16	
<u>TOTAUX</u>	3.639.886.078,59	3.639.884.955,59	11.066.199.123,63	11.066.200.246,63	4.360.177.687,84	4.360.177.687,84

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1994 arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires et du budget annexe de la Pouponnière :

Résultats totaux des différentes sections budgétaires
et du budget annexe de la Pouponnière (hors prestations internes)

	Résultats reportés		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficits	Excédents	Mandats émis	Titres émis	Déficits	Excédents
Section d'investissement		82.272.989,39	1.400.975.504,70	1.228.328.033,63	90.374.481,68	
Section de Fonctionnement		954.172,29	1.158.319.464,28	1.144.045.767,12	13.319.524,87	
Pouponnière.....		131.073,49	11.049.187,78	11.149.269,89		231.155,60
TOTAUX.....		83.358.235,17	2.570.344.156,76	2.383.523.070,64	103.694.006,55	231.155,60

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives, arrête les opérations de cette comptabilité comme suit :

- total des soldes repris au début de la gestion.....	11.811.912,30 F
- total des opérations constatées au cours de la gestion.....	26.092.004,70 F
- total des soldes à la clôture de la gestion.....	9.508.595,20 F

4°) Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 1994, par Monsieur le Trésorier Principal, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/312

OBJET

Pouponnière Municipale
Compte Administratif de 1994
Ratification

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En application de la Loi n° 70/1318 du 31 décembre 1970 modifiée portant réforme hospitalière et du décret n° 83/744 du 11 août 1983 relatif au financement et à la gestion des établissements d'hospitalisation publics et privés participant au service public hospitalier, nous vous soumettons le Compte Administratif de la Pouponnière pour l'exercice 1994.

Le document, reproduit-ci-après, sera annexé au Compte Administratif de la Ville au titre des services à comptabilité distincte.

Articles	INTITULES	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
	<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>			
060	Résultat d'investissement reporté	52.438,67	52.438,67	-
2815	Amortissement des installations techniques, matériel et outillage	44.160,38	44.160,38	-
2818	Amortissement des autres immobilisations corporelles	52.895,84	52.895,84	-
	<u>TOTAUX</u>	149.494,89	149.494,89	-
	<u>RECETTES D'EXPLOITATION</u>			
110	Excédents affectés à la réduction des charges d'exploitation	78.634,82	78.634,82	-
70613	Prix de journée. Hébergement	10.958.821,63	10.874.752,77	-
7583	Remboursement de frais		850,78	-
77211	Produits rattachés à l'exercice précédent	180.264,75	176.610,12	-
	<u>TOTAUX</u>	11.217.721,20	11.130.848,49	-
	<u>TOTAUX DES RECETTES</u>	11.367.216,09	11.280.343,38	-

.../...

Articles	INTITULES	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
	<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>			
215	Installations techniques, matériel et outillage industriel	77.391,72	22.277,92	55.113,80
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	9.295,94		9.295,94
2184	Mobilier	18.115,05	16.623,73	1.491,32
2188	Autres immobilisations corporelles	44.692,18	28.170,64	16.521,54
	<u>TOTAUX</u>	149.494,89	67.072,29	82.422,60
	<u>DEPENSES D'EXPLOITATION</u>			
6061	Fournitures non stockables	687.778,36	681.636,36	-
6064	Fournitures de bureau, imprimés et fournitures informatiques	8.320,84	8.320,84	-
6067	Fournitures scolaires, éducatives et de loisirs	5.132,05	5.120,78	-
6068	Autres achats non stockés de matières et fournitures	477.828,40	477.828,40	-
611	Sous-traitance générale	22.720,00	21.672,65	-
615	Entretien et réparations	90.149,00	85.761,38	-
616	Primes d'assurances	17.359,00	17.359,00	-
618	Divers services extérieurs	1.700,00	1.260,03	-
622	Rémunération d'intermédiaires et honoraires	609.124,85	582.626,81	-
624	Transports de biens, d'usagers et transports collectifs du personnel	99.238,00	98.490,96	-
625	Déplacements, missions et réceptions	393,86		-
626	Frais postaux et frais de communications	9.000,00	8.998,17	-
628	Autres prestations de services	11.306,14	11.306,06	-

.../...

Articles	INTITULES	Prévu	Réalisé	Reste à réaliser
633	Versement de transport	86.242,00	85.866,34	-
635	Autres impôts. Taxes et versements assimilés (Administration des impôts)	2.800,00	2.471,00	-
6411	Personnel titulaire et stagiaire	5.885.842,45	5.804.480,46	-
6413	Personnel non titulaire	586.428,02	548.676,21	-
6415	Personnel non médical de remplacement	42.500,00	27.428,39	-
642	Rémunération du personnel médical	175.013,96	156.627,15	-
6451	Charges de sécurité sociale et de prévoyance. Personnel non médical	1.997.435,34	1.960.131,30	-
6452	Charges de sécurité sociale et de prévoyance. Personnel médical	55.858,68	55.842,33	-
647	Autres charges sociales	53.929,28	53.697,22	-
648	Stages de formation et de perfectionnement	14.500,00	9.192,68	-
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	180.264,75	180.264,75	-
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	97.056,22	97.056,22	-
	TOTAUX	11.217.721,20	10.982.115,49	-
	TOTAUX DES DEPENSES	11.367.216,09	11.049.187,78	82.422,60

RECAPITULATION GENERALE

Cptes	INTITULES	Mandats émis	Cptes	INTITULES	Titres émis
	<u>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</u>			<u>RECETTES D'INVESTISSEMENT</u>	
21	Immobilisations corporelles	67.072,29	28	Amortissements des immobilisations corporelles	97.056,22
	<u>Totaux des opérations de l'exercice</u>	67.072,29			97.056,22
	Excédent à la clôture de l'exercice 1994	82.422,60		Report des excédents antérieurs	52.438,67
	<u>Totaux égaux en dépenses et en recettes</u>	149.494,89			149.494,89
	<u>DEPENSES D'EXPLOITATION</u>			<u>RECETTES D'EXPLOITATION</u>	
60	Achats	1.172.906,38	11	Excédents	78.634,82
61	Services extérieurs	126.053,06	70	Produits	10.874.752,77
62	Autres services extérieurs	701.422,00	75	Autres produits de gestion courante	850,78
63	Impôts, taxes et versements assimilés	88.337,34	77	Produits rattachés à l'exercice précédent	176.610,12
64	Charges de personnel	8.616.075,74			
671	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	180.264,75			
681	Dotations aux amortissements et aux provisions	97.056,22			
	<u>Totaux des opérations de l'exercice</u>	10.982.116,49			11.130.848,49
	Excédent à la clôture de l'exercice 1994	148.733,00			
	<u>Totaux égaux en dépenses et en recettes</u>	11.130.848,49			11.130.848,49

ETAT FINAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

INTITULES	Dépenses	Recettes	Résultat à la clôture	
			Déficit	Excédent
Section d'investissement.....	67.072,29	149.494,89		82.422,60
Section d'exploitation.....	10.982.115,49	11.130.848,49		148.733,00
<u>TOTAUX</u>	11.049.187,78	11.280.343,38		231.155,60

Le disponible dégagé à la section d'investissement, soit **82.422,60 F**, correspond à l'amortissement du matériel et des installations techniques.

La section d'exploitation dégage à la clôture de l'exercice 1994 un excédent de **148.733,00 F** dont sera tenu compte pour le calcul du prix de journée de l'année 1996.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 18 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir adopter le Compte Administratif de 1994 de la Pouponnière tel qu'il est ci-avant détaillé.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai, 1995

N° 95/313

OBJET

Pouponnière
Compte de gestion du Trésorier Principal
Exercice 1994
Ratification

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 18 mai 1995, nous vous prions de bien vouloir prendre la délibération suivante concernant l'approbation du compte de gestion de M. le Trésorier Principal, relatif à la Pouponnière.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 1994, et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Principal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et ratifié le compte administratif de l'exercice 1994 de cet établissement,

Après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant en fonctionnement au bilan de l'exercice 1992 et en investissement au bilan de l'exercice 1993, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés,

Délibère :

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 1994, y compris celles relatives à la journée complémentaire, fixe comme suit le total des masses et le total des soldes figurant au compte de gestion à la clôture de la gestion :

.../...

**Total des masses et total des soldes figurant
au compte de gestion à la clôture de la gestion**

	Soldes au début de la gestion		Opérations constatées au cours de la gestion		Soldes à la clôture de la gestion	
	Débiteurs	Créditeurs	Débets	Crédits	Débiteurs	Créditeurs
Classes 1 et 2	3.334.685,31	3.446.022,40	1.488.359,10	1.518.343,03	3.227.632,66	3.368.953,68
Classe 4.....	4.233.465,43	4.122.128,34	41.808.828,53	41.708.746,42	5.288.884,98	5.077.465,78
Classe 5.....			99.801,68	99.801,68		
Classes 6, 7, 8			11.135.704,94	11.205.803,12	10.982.115,49	11.052.213,67
<u>TOTAUX</u>	7.568.150,74	7.568.150,74	54.532.694,25	54.532.694,25	19.498.633,13	19.498.633,13

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 1994, arrête comme suit les résultats totaux des différentes sections budgétaires :

Résultats totaux des différentes sections budgétaires

	Résultats reportés		Opérations de l'exercice		Résultats à la clôture de l'exercice	
	Déficit	Excédent	Dépenses	Recettes	Déficit	Excédent
Section d'Investissement		52.438,67	67.072,29	97.056,22		82.422,60
Section de Fonctionnement		78.634,82	10.982.115,49	11.052.213,67		148.733,00
<u>TOTAUX</u>.....		131.073,49	11.049.187,78	11.149.269,89		231.155,60

3°) Déclare que le compte de gestion de la Pouponnière dressé pour l'exercice 1994 par le Trésorier Principal, n'appelle aucune observation ni réserve de sa part.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/314

OBJETDotations complémentaires et nouvelles. Exercice 1995Décision modificative n° 2Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

L'exécution budgétaire de 1995 nécessite l'adaptation de divers crédits, tant au niveau de la section d'investissement que de la section de fonctionnement.

D'autres charges, dont certaines sont couvertes par le emploi de recettes correspondantes, doivent par ailleurs, faire l'objet d'inscriptions nouvelles.

En voici le détail :

Chapitres	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
		<u>SECTION D'INVESTISSEMENT</u>		
900.00	2147 K2	Rachat de matériel. Restaurant piscine Marx Dormoy	66.300,00	
900.9		Garage municipal. Vol d'un véhicule. Indemnité de la Compagnie d'Assurances. Remploi		
	2150 L2		45.550,00	
	244 L2			45.550,00
903.60		Porte de Paris. Accident du 2 septembre 1994. Indemnité de la Compagnie d'Assurances. Remploi		
	232 310		82.559,00	
	242 310			82.559,00
903.61		Musée de l'Hospice Comtesse. Restauration d'un tableau "Sainte-Cécile" d'Arnould de Vuez et d'un ex-voto. Subvention de la D.R.A.C. Remploi		
	235 G10		27.280,00	
	1051 G10			27.280,00
	235 G23	Musée des Beaux-Arts. Restauration du triptyque de Rubens	200.000,00	
	1059 G23	Parrainage de la B.N.P.		200.000,00
903.64	232 K67	Théâtre Le Grand Bleu. Travaux d'aménagement divers.....	168.715,00	
	1051 K67	Théâtre Le Grand Bleu. Travaux d'aménagement divers. Subvention de l'Etat		168.715,00
909	2147 B3	Salles de réunions. Acquisition de matériel	260.000,00	
	232 B8	Salles de réunions. Travaux de réfection et aménagements divers	240.000,00	
922	29	Dépenses imprévues	- 566.300,00	
		TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	524.104,00	524.104,00

Chapitres	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
		<u>SECTION DE FONCTIONNEMENT</u>		
932.010	609	Ateliers de corps d'état rue de Bargues. Autres fournitures	800.000,00	
	630	Loyers, charges locatives et de copropriété	200.000,00	
	633	Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier	300.000,00	
932.210		Bâtiments communaux.		
	609	Autres fournitures	200.000,00	
932.212	657	D.S.U. Chantier Ecole Restauration. Remparts Porte Gand. Subvention Association Itinéraire	237.200,00	
934.20	667	Frais de mission du Maire, des Adjointes et Conseillers	100.000,00	
934.23		Centrale d'achats.		
	6629	Autres prestations de service	100.000,00	
934.240		Hôtel de Ville. Autres services généraux.		
	602	Habillemeht	300.000,00	
	608	Fournitures de bureau	200.000,00	
	633	Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier	100.000,00	
	664	Frais de Postes et Télécommunications	200.000,00	
940.232		Relations internationales.		
	6629	Autres prestations de service	150.000,00	
940.32		Parrainage. Jumelage. Coopération.		
	609	Autres fournitures	50.000,00	
	6620	Frais d'impression	100.000,00	
	6629	Autres prestations de service	75.000,00	
940.33		Congrès. Comités. Repas de personnes âgées.		
	6629	Autres prestations de service	125.000,00	
942.3	637	Immeubles menaçant ruine. Travaux pour le compte de tiers. Crédit complémentaire	300.000,00	

Chapitres	Articles	Libellés	Dépenses	Recettes
945.230	6629 7002	Musée des Beaux-Arts. Vente de stocks de catalogues à la Réunion des Musées Nationaux. Remploi. (Délibération C.M. n° 95/196 du 10.4.1995)	13.750,00	13.750,00
955.2	642	Aide sociale aux chômeurs. Remboursement à la Mission Locale des frais de formation du C.N.A.S.E.A.	135.000,00	
970	7411	Dotation de Solidarité Urbaine		672.200,00
977	777	Impositions directes. Rôle complémentaire		3.000.000,00
		TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	3.685.950,00	3.685.950,00
		TOTAUX GENERAUX	4.210.054,00	4.210.054,00

Nous vous proposons, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 18 mai 1995, de bien vouloir procéder aux inscriptions budgétaires correspondantes dans le cadre de la Décision Modificative n° 2.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/315

OBJET

Société Française de Pédiodontie.
Organisation d'un congrès national, à Lille,
du 12 au 15 octobre 1995.
Subvention exceptionnelle.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Monsieur le Docteur Pierre LAFFORGUE, Doyen de la Faculté d'Odontologie, place de Verdun à Lille, est chargé de l'organisation d'un congrès national sur le thème « Tout acte de Pédiodontie est un acte de Prévention ».

Cette manifestation, qui devrait réunir 130 participants environ : odontologues, parents, médecins et pédiatres, se tiendra à la Faculté d'Odontologie de Lille, du 12 au 15 octobre 1995.

Ces journées définiront les conduites odontologiques à tenir chez l'enfant pour lui permettre une croissance et un développement harmonieux. L'ensemble des interventions sera résumé et repris dans un rapport envoyé à l'ensemble des médicaux et paramédicaux de la région, constituant un événement important dans le domaine de la prévention.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 18 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 4.160 F.

La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits inscrits au chapitre 940.33 article 657 du budget primitif de 1995, sous l'intitulé : « Congrès. Comités. Repas de personnes âgées. Subventions exceptionnelles à divers groupements ».

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/316

OBJET

Création d'un Fonds de Solidarité Habitat.
Emprunt de 2.000.000 de F.
Garantie financière de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 94/337 du 27 juin 1994, le Conseil Municipal a accepté le principe de la création d'un Fonds de Solidarité Habitat.

C'est ainsi que la Ville de Lille, la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit Municipal de Lille, l'ARIM Nord - Pas de Calais et le CAL/PACT de Lille se sont associés pour la mise en place de ce Fonds de Solidarité Habitat contribuant à la mise en oeuvre d'un projet local d'insertion par l'habitat.

Dans un premier temps, ce projet se localisera sur les opérations programmées d'amélioration de l'habitat mises en oeuvre sur les quartiers de Moulins, Wazemmes et Lille-Sud, l'opération de rénovation des courrées ainsi que les actions de l'OSLO qui travaille avec des propriétaires privés pour le relogement de familles aux ressources précaires.

Pour ce faire, la Caisse des Dépôts et Consignations accorde au Crédit Municipal de Lille un prêt d'un montant de 2.000.000 de F au taux actuariel de 5,80 %, pour une période d'amortissement de 15 ans, destiné à alimenter ce Fonds de Solidarité Habitat.

Cependant, la C.D.C. conditionne la réalisation de ce prêt à l'octroi de la garantie financière de la Ville.

La Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988 n'applique pas la règle de partage de risque pour les garanties accordées aux établissements publics locaux, la garantie peut donc être accordée à 100 %.

Eu égard à ce qui précède et en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunie le 18 mai 1995, nous vous prions d'accorder au Crédit Municipal cette garantie financière et d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988 n'appliquant pas la règle de partage du risque pour les garanties accordées à des établissements publics locaux,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er. - La Ville de Lille accorde sa garantie financière au Crédit Municipal de Lille pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 2.000.000 de F que le bénéficiaire se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations au taux actuariel de 5,80 %, pour une période de 15 ans et destiné à alimenter le Fonds de Solidarité Habitat.

Ce prêt portera intérêt au taux en vigueur lors de la signature du contrat.

Au cas où le Crédit Municipal de Lille, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par lui aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande de la Caisse des Dépôts, adressée par lettre-missive, sans pouvoir lui opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que celle-ci discute au préalable l'emprunteur défaillant.

Article 2. - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi n° 84/148 du 1er mars 1984, la Caisse des Dépôts est tenue, au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 3. - Monsieur le Maire est autorisé à intervenir au nom de la Ville de Lille au contrat d'emprunt à souscrire par le Crédit Municipal de Lille et à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/317

OBJET

Association APALEGE
Garantie financière de la Ville accordée en 1992
Fusion avec l'A.P.D.E. (Association pour
le Développement de l'EDHEC)

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 92/33 du 31 mars 1992, le Conseil Municipal a décidé d'accorder, à l'Association APALEGE, Association pour l'Accueil et le Logement des Etudiants du groupe EDHEC, la garantie financière de la Ville pour le remboursement d'un prêt global de 2.822.000 F contracté auprès du Crédit Local Associatif. Ce prêt, destiné à financer la construction d'une résidence universitaire de 297 logements, était amortissable en 15 ans, au taux de 10,56 % (1.700.000 F) et de 9,80 % (1.122.000 F) ; la dernière échéance interviendra en 2007.

A ce jour, l'Association APALEGE et l'Association pour le Développement de l'EDHEC (A.P.D.E.) considèrent que la complémentarité de leurs objectifs nécessite leur regroupement pour mieux les réaliser. Aussi, ces associations ont convenu de réaliser leur fusion par voie d'apport par l'APALEGE de tous ses actifs et droits à l'A.P.D.E. et par la prise en charge par cette dernière des passifs et engagements de l'APALEGE. Un traité de fusion sera signé par les Présidents des deux Associations, l'accomplissement de l'ensemble des formalités de dépôt en Préfecture et de publicité au journal officiel interviendra avant le 31 juillet 1995.

En conséquence, M. GUILLEMARD, Président du Conseil d'Administration de l'APALEGE, sollicite le report de la garantie financière de la Ville accordée en 1992 à l'A.P.D.E.

Il convient de délibérer à nouveau sur cette demande de garantie. L'A.P.D.E., association à but essentiellement social, philanthropique, pédagogique, culturel et sportif, peut bénéficier de la garantie totale, conformément aux dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988.

Eu égard à ce qui précède et considérant que :

- l'amortissement des prêts en cause sera assuré dans le cadre de la gestion de l'Association,

- la convention à passer avec l'A.P.D.E fera mention de l'acte d'affectation hypothécaire en date des 28 juillet et 11 août 1992, pris conformément à la circulaire n° 440 CL/F1 de Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 18 juillet 1962, relative aux garanties d'emprunts susceptibles d'être accordées par les Collectivités Locales prévoyant notamment une inscription de privilèges ou d'hypothèques prise sur les biens mobiliers et immobiliers de l'Association en cause,

- l'Association dénommée «A.P.D.E.», Association pour le Développement de l'EDHEC, est constituée conformément aux dispositions de la circulaire ministérielle susvisée, dans les conditions légales et jouit, en vertu de la loi de la capacité d'emprunter,

- le but poursuivi par ladite Association présente incontestablement un intérêt communal,

nous vous prions, en accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 18 mai 1995, d'accorder à l'A.P.D.E. le report de garantie financière sollicitée et d'adopter la délibération suivante :

Le Conseil,

Vu les statuts de l'A.P.D.E.,

Vu la composition du Conseil d'Administration,

Vu les documents comptables de l'exercice clos au 31 juillet 1994,

Vu la demande de report de garantie financière présentée par l'A.P.D.E. suite à la fusion APALEGE/A.P.D.E qui interviendra avant le 31 juillet 1995,

Vu les dispositions de la Loi d'Amélioration de la Décentralisation du 5 janvier 1988 n'appliquant pas la règle de partage du risque pour les garanties accordées à des personnes privées pour des opérations de construction, d'acquisition ou d'amélioration de logements financés par un prêt locatif aidé, ainsi qu'aux associations à but social, philanthropique, pédagogique, culturel et sportif,

Après en avoir délibéré, décide :

Article 1er - La Ville de Lille accepte, sous réserve de la fusion à venir, le report de la garantie financière accordée en 1992 à l'APALEGE, à l'Association pour le Développement de l'E.D.H.E.C. (A.P.D.E.), pour le remboursement de deux prêts, d'un montant respectif de 1.700.000,00 F et 1.122.000,00 F contractés auprès du Crédit Local Associatif, pour une période de 15 ans, à échéances trimestrielles. Ainsi, l'A.P.D.E. est subrogée dans l'ensemble des obligations de l'APALEGE.

Les taux appliqués sont fixés respectivement à 10,56 % et 9,80 %. Les capitaux restant dûs, après remboursement des trimestrialités du 1er juillet 1995, s'élèvent à 1.576.750,37 F et 1.031.672,18 F.

Au cas où l'A.P.D.E., pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes dues par elle aux échéances convenues, ou des intérêts moratoires qu'elle aurait encourus, la Ville de Lille s'engage à en effectuer le paiement en son lieu et place, sur simple demande du Crédit Local Associatif adressée par lettre-missive, sans pouvoir lui opposer l'absence des ressources prévues pour ce règlement, ni exiger que l'organisme prêteur susvisé discute au préalable l'emprunteur défaillant.

Article 2 - Conformément aux dispositions de l'article 48 de la Loi n° 84/148 du 1er mars 1984, le Crédit Local Associatif est tenu au plus tard avant le 31 mars de chaque année, de faire connaître à la Ville de Lille le montant du principal et des intérêts restant à courir au 31 décembre de l'année précédente.

Article 3 - Monsieur le Maire est autorisé à poursuivre, s'il y a lieu, l'exécution de la présente délibération, à laquelle sera joint l'acte de fusion pris entre l'A.P.D.E. et l'APALEGE.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N°95/318

OBJET**Budgets primitif et supplémentaire (reports)**
Transferts de crédits. Exercice 1995

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En raison de la diversité de leur nature et de leur caractère prévisionnel, les dépenses des sections d'investissement et de fonctionnement de nos documents budgétaires ne peuvent, lors de leur élaboration, faire l'objet d'une répartition précise dans le cadre de la nomenclature du plan comptable.

En vue de permettre l'imputation de ces opérations selon leur destination, il est nécessaire de procéder, en cours d'année, à certains transferts ou ventilations des crédits mis à la disposition des services gestionnaires.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 18 mai 1995, nous vous prions de bien vouloir ratifier les propositions soumises en vue d'assurer le règlement de dépenses de travaux ou fournitures relatives à l'aménagement de divers équipements communaux.

Toutes les opérations correspondantes seront régularisées dans le cadre du Budget Supplémentaire de 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
900 09 235 566	BATIMENTS POLYVALENTS HELLEMMES. ESPACE DES ACACIAS. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE	922 235 566	OPERATIONS IMMOBIL.& MOBIL.HORS PROGRAMME HELLEMMES. ESPACE DES ACACIAS. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE	3.864,48
900 4 232 K4	EDIFICES CULTUELS EDIFICES CULTUELS. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS	903 60 232 K94	MONUMENTS MONUMENTS HISTORIQUES. TRAVAUX D'ENTRETIEN	6.607,12
900 4 232 512	EDIFICES CULTUELS HELLEMMES. EGLISE ST DENIS. AMENAGEMENT ET REFECTION	903 52 232 558	BASSINS DE NATATION HELLEMMES. PISCINE TOURNESOL. TRAVAUX D'AMENAGEMENT, DE REFECTION ET DE SECURITE	50.000,00
900 9 232 K83	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS BATIMENTS COMMUNAUX. ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES. TRAVAUX	914 9 130 N72	AUTRES EQUIPEMENTS SALLE OMNISPORT DE L'ASPTT. ACCESSIBILITE AUX HANDICAPES.	60.000,00
901 1 235 L43	EQUIPEMENT DE VOIES PARKING NOREXPO ET ABORDS. AMENAGEMENT	909 132 K95	AUTRES EQUIPEMENTS BUREAUX D'ETUDES. HONORAIRES	65.230,00
901 1 235 L7	EQUIPEMENT DE VOIES PARKINGS PROVISOIRES. AMENAGEMENT	922 235 L29	OPERATIONS IMMOBIL.& MOBIL.HORS PROGRAMME IMMEUBLES ET TERRAINS COMMUNAUX. CLOTURES ET AMENAGEMENTS DIVERS	5.161,37
901 5 235 L15	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS PARCS ET ESPACES VERTS. AMELIORATION ET RENOVATION	922 235 L29	OPERATIONS IMMOBIL.& MOBIL.HORS PROGRAMME IMMEUBLES ET TERRAINS COMMUNAUX. CLOTURES ET AMENAGEMENTS DIVERS	32.399,14

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 18/05/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 2

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
901 5 235 515	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS HELLEMES. PARC DE L'HOTEL DE VILLE. AMENAGEMENT	900 00 232 500	HOTEL DE VILLE HELLEMES. HOTEL DE VILLE. TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE REFECTION	38.532,69
901 9 235 L20	AUTRES EQUIPEMENTS DE VOIRIES MOBILIER ET AMENAGEMENTS URBAINS DIVERS	908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	5.314,72
901 9 235 566	AUTRES EQUIPEMENTS DE VOIES HELLEMES. ESPACE DES ACACIAS. TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA VOIRIE	922 2125 J10	OPERATIONS IMMOBIL.& MOBIL.HORS PROGRAMME ACQUISITION D'IMMEUBLES	70.000,00
903 1 232 LH11	ECOLE DU PREMIER DEGRE HELLEMES. BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, RENOVATION, EXTENTION, ETC...	908 5 232 526	LOGEMENTS DE FONCTIONS HELLEMES. ECOLE J. ROSTAND. LOGEMENT DE FONCTIONS. TRAVAUX DE RENOVATION	12.638,04
903 1 232 522	ECOLE DU PREMIER DEGRE HELLEMES. ECOLE HERRIOT. TRAVAUX DE REFECTION	908 5 232 526	LOGEMENTS DE FONCTIONS HELLEMES. ECOLE J. ROSTAND. LOGEMENT DE FONCTIONS. TRAVAUX DE RENOVATION	4.803,16
903 59 235 K28	AUTRES EQUIP.DE SPORTS ET DE JEUNESSE PARC DE LOISIRS DE LA CITADELLE. AMENAGEMENT	901 5 2147 L11	ESPACES VERTS, PARCS ET JARDINS SERVICE ANIMALIER. ACQUISITION DE MATERIEL	4.744,00

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
903 60 235 K66	MONUMENTS MONUMENTS HISTORIQUES. TRAVAUX DE REFECTION ET DE MISE EN VALEUR	910 36 130 28	MONUMENTS HISTORIQUES EGLISE ST ETIENNE. RESTAURATION DES BAIES HAUTES SUD ET NORD DU CHOEUR	147.040,00
904 60 232 111	POUPONNIERE CRECHES NOUVELLE CRECHE DE FIVES. CONSTRUCTION	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	500.000,00
904 90 2147 11	CIMETIERES ETAT-CIVIL ET CIMETIERES. ACQUISITION DE MATERIEL	900 9 2150 L2	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS PARC AUTOMOBILE. RENOUVELLEMENT DE VEHICULES	47.520,00
904 90 232 K41	CIMETIERES CIMETIERES. MODERNISATION ET AMENAGEMENT	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	500.000,00
908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENT PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	900 9 232 448	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS MAIRIE DE QUARTIER DE HAZEMMES. AMENAGEMENT	3.245,85
908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENT PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	903 50 232 K21	TERRAINS D'EDUCATION PHYSIQUE DIVERS STADES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS	20.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 18/05/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 4

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
908 0 235 E4	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS PROJETS D'AMENAGEMENTS DE QUARTIERS. TRAVAUX	912 8 130 N78	LOGEMENTS CONSTRUCTION DE LOGEMENTS REALISES PAR L'OPHLM AUX ABORDS DE DIVERS EQUIPEMENTS MUNICIPAUX. PARTICIPATION DE LA VILLE	261.157,20
908 0 235 E9	URBANISME OPERATIONS D'AMENAGEMENTS POLITIQUE DE LA VILLE. DIVERS PROJETS	903 51 232 K22	SALLES DE GYMNASTIQUE DIVERSES SALLES DE GYMNASTIQUE. TRAVAUX DE GROSSES REPARATIONS, MODERNISATION ET SECURITE	65.230,00
908 5 232 K51	LOGEMENTS DE FONCTIONS. BATIMENTS COMMUNAUX. LOGEMENTS DE FONCTIONS. MODERNISATION. REPARATIONS	912 8 130 N78	LOGEMENTS CONSTRUCTION DE LOGEMENTS REALISES PAR L'OPHLM AUX ABORDS DE DIVERS EQUIPEMENTS MUNICIPAUX. PARTICIPATION DE LA VILLE	90.031,86
909 232 B8	AUTRES EQUIPEMENTS SALLES DE REUNIONS. TRAVAUX DE REFECTION ET AMENAGEMENTS DIVERS	900 9 2147 K7	AUTRES BATIMENTS ADMINISTRATIFS CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL. ACQUISITION DE MATERIELS DIVERS	929,00
909 232 K89	AUTRES EQUIPEMENTS SALLES DE REUNIONS. REMISE EN ETAT	912 8 130 N78	LOGEMENTS CONSTRUCTION DE LOGEMENTS REALISES PAR L'OPHLM AUX ABORDS DE DIVERS EQUIPEMENTS MUNICIPAUX. PARTICIPATION DE LA VILLE	248.810,94
909 232 441B	AUTRES EQUIPEMENTS NOUVELLE BOURSE DU TRAVAIL. AMENAGEMENT	900 09 135 7	BATIMENTS POLYVALENTS HALLE AUX SUCRES. TRAVAUX D'ENTRETIEN COUVERTS PAR L'EMPRUNT	34.578,20

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 5

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
909 232 441B	AUTRES EQUIPEMENTS NOUVELLE BOURSE DU TRAVAIL. AMENAGEMENT	900 09 232 7	BATIMENTS POLYVALENTS HALLE AUX SUCRES. RENOVATION. AMENAGEMENT	522.289,11
914 8 130 N36	URBANISME ET HABITATION INTERVENTIONS EN MATIERE ECONOMIQUE	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	14.934,63
922 29	OPERATIONS IMMOBIL.& MOBIL.HORS PROGRAMME DEPENSES IMPREVUES	903 1 232 K16	ECOLES DU PREMIER DEGRE BATIMENTS SCOLAIRES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS, AGRANDISSEMENT	500.000,00
TOTAL INVESTISSEMENT				3.315.061,51
931 0 614	FORMATION PROFESSIONNELLE COTISATIONS POUR LA FORMATION ET LA GESTION DU PERSONNEL	946 614	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELUS COTISATIONS POUR LA FORMATION ET LA GESTION DU PERSONNEL	5.711,36
931 1 610	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE	946 610	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELUS REMUNERATION DU PERSONNEL PERMANENT TITULAIRE	279.923,51
931 1 611	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	946 611	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELUS REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	362.375,31

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 18/05/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 6

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
931 1 618	REMUNERATIONS ET CHARGES CHARGES SOCIALES	940 232 6629	RELATIONS INTERNATIONALES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	50.827,80
931 1 618	REMUNERATIONS ET CHARGES CHARGES SOCIALES	946 618	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELUS CHARGES SOCIALES	223.413,56
931 1 6202	REMUNERATIONS ET CHARGES COTISATIONS AU F.N.A.L	946 6202	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELUS COTISATIONS AU F.N.A.L	571,14
931 1 6203	REMUNERATIONS ET CHARGES VERSEMENT DE TRANSPORT	946 6203	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ELUS VERSEMENT DE TRANSPORT	9.151,74
932 010 6629	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	900 00 2140 E1	HOTEL DE VILLE HOTEL DE VILLE. MOBILIER. MATERIEL. EQUIPEMENT. MODERNISATION	11.172,12
932 011 609	ATELIER DU SERVICE ELECTRIQUE AUTRES FOURNITURES	909 235 B4	AUTRES EQUIPEMENTS ILLUMINATION DE FIN D'ANNEE. TRAVAUX D'INSTALLATION	13.000,00
932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	936 0 6310	ESPACES VERTS ET JARDINS ENTRETIEN DE TERRAINS	20.755,00
932 210 609	BATIMENTS COMMUNAUX AUTRES FOURNITURES	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	45.120,00

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 7

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	901 1 235 L7	EQUIPEMENT DE VOIES PARKINGS PROVISOIRES. AMENAGEMENT	50.500,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	901 9 235 L20	AUTRES EQUIPEMENTS DE VOIRIE MOBILIER ET AMENAGEMENTS URBAINS DIVERS	8.220,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	903 50 232 K21	TERRAINS D'EDUCATION PHYSIQUE DIVERS STADES. TRAVAUX DE MODERNISATION, GROSSES REPARATIONS	12.682,13
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	903 51 2147 HX	SALLES DE GYMNASTIQUE TERRAINS ET SALLES DE SPORTS. ACQUISITION DE MATERIEL	100.000,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	903 51 232 271	SALLES DE GYMNASTIQUE SALLE DE SPORTS BERTHELOT. AMENAGEMENT	250.000,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	936 0 657	ESPACES VERTS ET JARDINS SUBVENTIONS	315.000,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 642	ANIMATION URBAINE PARTICIPATIONS AUX FRAIS DES SERVICES ET OEUVRES PRIVEES	10.000,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 211 657	ANIMATION URBAINE SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	10.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 18/05/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 8

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	944 9 657	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION JEUNESSE LOISIRS FAMILLE (J.L.F.)	20.000,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 18 611	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	27.219,41
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	286.580,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	28.000,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	951 427 657	HALTES-GARDERIES SUBVENTIONS	16.250,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	955 2 657	AIDE SOCIALE AUX CHOMEURS SUBVENTIONS	395.280,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	955 5 657	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	20.000,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	955 9 6340	AUTRES AIDES SOCIALES ELECTRICITE	250.000,00

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 9

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	516.500,00
932 212 6629	FONDS D'INTERVENTION. VIE QUOTIDIENNE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	964 2 657	LOGEMENT SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	137.000,00
936 0 609	ESPACES VERTS ET JARDINS AUTRES FOURNITURES	936 0 657	ESPACES VERTS ET JARDINS SUBVENTIONS A L'ASSOCIATION RAID NATURE	2.500,00
936 0 6310	ESPACES VERTS ET JARDINS ENTRETIEN DE TERRAINS	945 18 609	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS AUTRES FOURNITURES	1.150,00
936 0 6314	ESPACES VERTS ET JARDINS ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	9.050,00
936 20 6629	NETTOIEMENT AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	15.370,56
936 20 6629	NETTOIEMENT AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	1.528,56
936 20 6629	NETTOIEMENT AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 664	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS DE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	26.136,55

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 18/05/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 10

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
936 22 6314	CIRCULATION ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	934 240 608	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FOURNITURES DE BUREAU	24.194,40
936 22 633	CIRCULATION ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	9.710,38
936 4 637	FRAIS EXCEPTIO. DE LA VOIRIE TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS	942 22 609	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES FOURNITURES	30.000,00
936 5 606	ECLAIRAGE DE LA VOIRIE COMMUNALE FOURNITURES DE VOIRIE	901 1 233 4227	EQUIPEMENT DE VOIES ECLAIRAGE PUBLIC. TELESURVEILLANCE DES RESEAUX	37.423,16
940 10 645	ETAT-CIVIL DEMOGRAPHIE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	934 240 6630	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ABONNEMENTS	380,00
940 10 645	ETAT-CIVIL DEMOGRAPHIE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	934 240 6631	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX BIBLIOTHEQUES ADMINISTRATIVES	390,00
940 11 601	ELECTIONS ET REFERENDUMS ALIMENTATION	934 241 601	RESTAURANT MUNICIPAL ALIMENTATION	18.190,00
940 11 609	ELECTIONS ET REFERENDUMS AUTRES FOURNITURES	934 240 633	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	446,39

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 11

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 11 633	ELECTIONS ET REFERENDUMS ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	932 011 609	ATELIER DU SERVICE ELECTRIQUE AUTRES FOURNITURES	475,00
940 210 601	RELATIONS PUBLIQUES ALIMENTATION	940 210 657	RELATIONS PUBLIQUES MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS DIVERSES	6.000,00
940 210 609	RELATIONS PUBLIQUES AUTRES FOURNITURES	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	5.000,00
940 210 660	RELATIONS PUBLIQUES FETES ET CEREMONIES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	2.000,00
940 210 660	RELATIONS PUBLIQUES FETES ET CEREMONIES	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES : MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	8.000,00
940 211 609	ANIMATION URBAINE AUTRES FOURNITURES	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	21.199,84
940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	940 31 657	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	2.000,00
940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	944 9 657	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES SUBVENTIONS	4.920,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 18/05/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 12

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	3.000,00
940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	5.000,00
940 231 6629	COMMUNICATION PROMOTION DE LA VILLE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	936 20 6629	NETTOIEMENT AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	60.000,00
940 232 6629	RELATIONS INTERNATIONALES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	940 232 657	RELATIONS INTERNATIONALES SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS REALISANT DES ECHANGES	5.000,00
940 31 609	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	2.859,45
940 31 609	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES AUTRES FOURNITURES	940 31 657	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	28.367,40
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	934 1 601	CONSEILS ET ASSEMBLEES ALIMENTATION	600,00
940 31 660	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES FETES ET CEREMONIES	940 31 657	FETES PUBLIQUES ET CEREMONIES MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	1.000,00

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 13

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
940 32 660	PARRAINAGE JUMELAGE COOPERATION FETES ET CEREMONIES	940 32 657	PARRAINAGE JUMELAGE COOPERATION SUBVENTIONS	1.000,00
940 32 660	PARRAINAGE JUMELAGE COOPERATION FETES ET CEREMONIES	942 22 657	POLICE ORDRE PUBLIC SUBVENTIONS	2.500,00
940 33 657	CONGRES. COMITES REPAS DE PERS. AGEES SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR LA PROMOTION DE LILLE GRAND PALAIS	940 33 6629	CONGRES. COMITES REPAS DE PERS. AGEES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	4.500.000,00
942 01 6314	SIRENES ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	932 011 609	ATELIER DU SERVICE ELECTRIQUE AUTRES FOURNITURES	10.000,00
942 22 6314	POLICE ORDRE PUBLIC ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX. AUTRES FOURNITURES	1.222,91
942 22 6629	POLICE ORDRE PUBLIC AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 6314	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX ENTRETIEN DE MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	7.093,00
943 1 6630	ENSEIGNEMENT DU 1ER DEGRE ABONNEMENTS	944 9 6405	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES COTISATIONS MUNICIPALES	900,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 18/05/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 14

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
943 64 6629	ECOLE DE MUSIQUE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	934 240 664	HOTEL DE VILLE AUTRES SCES GENERAUX FRAIS DE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	10.000,00
944 9 657	AUTRES OEUVRES SOCIALES SCOLAIRES SUBVENTIONS	940 210 657	RELATIONS PUBLIQUES MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS DIVERSES	9.000,00
945 18 609	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS AUTRES FOURNITURES	945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS DIVERSES	3.000,00
945 18 657	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	945 18 630	ENCOURAGEMENT AUX SPORTS LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	1.750,00
945 20 6312	MONUMENTS HISTORIQUES ENTRETIEN DE BATIMENTS	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	9.739,90
945 220 664	BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE FRAIS DE POSTES ET TELECOMMUNICATIONS	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES	1.000,00
945 230 609	PALAIS DES BEAUX-ARTS AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	1.448,00
945 230 645	PALAIS DES BEAUX-ARTS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	903 61 2169 G8	MUSEES MUSEE DES BEAUX-ARTS. ACQUISITION DE TABLEAUX ET D'OEUVRES D'ART	35.000,00

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 15

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
945 230 6629	PALAIS DES BEAUX-ARTS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES SUBVENTIONS	100.000,00
945 232 6629	MUSEE COMMERC.INDUST.AGRIC.& DE TECH.SCO. AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	931 1 611	REMUNERATIONS ET CHARGES REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	74.484,00
945 280 609	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES FOURNITURES	940 32 657	PARRAINAGE JUMELAGE COOPERATION SUBVENTIONS	500,00
945 280 609	ACTIVITES CULTURELLES AUTRES FOURNITURES	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES MAIRIES DE QUARTIERS. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	26.500,00
945 280 630	ACTIVITES CULTURELLES LOYERS, CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	945 281 657	SOCIETES CULTURELLES SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS DE MUSIQUE AMATEUR	12.000,00
945 280 642	ACTIVITES CULTURELLES PARTICIPATIONS AUX FRAIS DES SERVICES ET OEUVRES PRIVEES	945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES SUBVENTIONS. PROJETS CULTURELS DANS LES QUARTIERS	354.500,00
945 280 657	ACTIVITES CULTURELLES SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES (ORGANISATION D'EXPOSITIONS)	945 221 6629	BIBLIOTHEQUES DE PRET AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	20.000,00
945 281 657	SOCIETES CULTURELLES SUBVENTIONS POUR LE FESTIVAL D'ACCORDEON DE HAZEMMES	945 281 657	SOCIETES CULTURELLES SUBVENTION A L'ASSOCIATION TIRE-LAINE	100.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 18/05/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 16

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
951 420 601	CRECHE DE MOULINS-LILLE ALIMENTATION	951 429 601	CRECHE D'HELLEMMES ALIMENTATION HELLEMMES	1.740,00
951 422 633	CRECHE DU FAUBOURG DE BETHUNE ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	904 60 2147 K38	POUPONNIERE CRECHES POUPONNIERE. CRECHES. HALTES-GARDERIES. ACQUISITION DE MATERIEL	1.290,00
955 0 6512	FRAIS COMMUNS CONTINGENT SECOURS	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBV. A DIVERS ORGANISMES A CARACTERE SO- CIAL & FAMILIAL. ACTION SOC. TOUS PUBLICS	11.600,00
955 1 609	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	23.000,00
955 1 6629	AIDE SOCIALE ENFANT MERE FAMILLE AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	951 430 699	CRECHE DES MINISTRES DE L'ECON.& BUDGET AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	480.000,00
955 2 611	AIDE SOCIALE AUX CHOMEURS REMUNERATION DU PERSONNEL NON TITULAIRE	955 2 657	AIDE SOCIALE AUX CHOMEURS SUBVENTIONS A LA F.A.J.Q.	748,00
955 2 615	AIDE SOCIALE AUX CHOMEURS REMUNERATIONS DIVERSES	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	200.000,00
955 5 6512	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES SECOURS	955 5 657	AIDE SOCIALE AUX PERSONNES AGEES SUBVENTIONS	2.000,00

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 17

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
955 9 645	AUTRES AIDES SOCIALES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBV. A DIVERS ORGANISMES A CARACTERES SO- CIAL & FAMILIAL. ACTION SOC. TOUS PUBLICS	60.000,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERSES ASSOCIATIONS	940 211 657	ANIMATION URBAINE MAIRIES DE QUARTIER. SUBVENTIONS A DIVERS ORGANISMES	5.000,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBV. A DIVERS ORGANISMES A CARACTERE SO- CIAL & FAMILIAL. ASSOC. ANIM.PERSON.AGEES	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES ACTION HUMANITAIRE. SUBVENTIONS	35.000,00
955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBV. A DIVERS ORGANISMES A CARACTERE SO- CIAL & FAMILIAL. ACTION SOC. TOUS PUBLICS	955 9 6629	AUTRES AIDES SOCIALES AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	10.336,00
961 1 6629	AMENAGEMENT DU TERRITOIRE URBANISME AUTRES PRESTATIONS DE SERVICE	955 9 657	AUTRES AIDES SOCIALES SUBVENTION A L'ASSOCIATION A.M.U.S.	100.000,00
964 2 609	LOGEMENT AUTRES FOURNITURES	964 1 657	MAIN-D'OEUVRE SUBVENTIONS AUX ORGANISATIONS SYNDICALES LOCALES	14.412,00
TOTAL FONCTIONNEMENT				10.033.908,58
TOTAL BUDGET				13.348.970,09

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 18/05/95

EXERCICE 1995

COMMUNE ASSOCIEE

PAGE 18

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
932 210 609	BATIMENTS COMMUNAUX AUTRES FOURNITURES HELLEMES	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES VILLE	1.500,00
932 210 6312	BATIMENTS COMMUNAUX ENTRETIEN DE BATIMENTS HELLEMES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES VILLE	44.116,73
936 0 609	ESPACES VERTS JARDINS AUTRES FOURNITURES HELLEMES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES VILLE	6.198,32
940 31 660	FETES PUBLIQUES CEREMONIES FETES ET CEREMONIES HELLEMES	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES VILLE	1.200,00
945 13 609	PISCINES AUTRES FOURNITURES HELLEMES	932 013 609	ATELIER DE DECORS AUTRES FOURNITURES VILLE	1.800,00
955 0 657	FRAIS COMMUNS. CONTINGENT SUBVENTION C.C.A.S. D'HELEMES	955 0 657	FRAIS COMMUNS. CONTINGENT SUBVENTION C.C.A.S. DE LILLE	494.200,00
TOTAL FONCTIONNEMENT				549.015,05
TOTAL BUDGET				549.015,05

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 19

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
914 8 130 N20	URBANISME ET HABITATION AIDE AU RAVALEMENT. PARTICIPATION DE LA VILLE	909 232 K91	AUTRES EQUIPEMENTS MISE EN VALEUR DES BATIMENTS COMMUNAUX	350.000,00
TOTAL INVESTISSEMENT				350.000,00

ETAT DES DECISIONS MODIFICATIVES

LE 19/05/95

EXERCICE 1995

VILLE DE LILLE

PAGE 20

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
936 20 609	NETTOIEMENT AUTRES FOURNITURES	932 010 609	ATELIERS MUNICIPAUX AUTRES FOURNITURES	15.129,19
945 230 645	PALAIS DES BEAUX-ARTS AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES AU BENEFICE DE TIERS	903 61 2141 G1	MUSEES MUSEE DES BEAUX-ARTS. ACQUISITION DE MATERIEL DIVERS	385.450,00
945 280 633	ACTIVITES CULTURELLES ACQUISITION DE PETIT MATERIEL, OUTILLAGE ET MOBILIER	900 00 2140 E2	HOTEL DE VILLE INFORMATISATION DES SERVICES. MATERIEL. EQUIPEMENT	1.500,00
TOTAL FONCTIONNEMENT				402.079,19
TOTAL BUDGET				752.079,19

EXERCICE 1995

POUPONNIERE

PAGE 21

EMETTEUR		RECEPTEUR		MONTANT
IMPUTATION	LIBELLE	IMPUTATION	LIBELLE	
456 01 2182	POUPONNIERE MUNICIPALE MATERIEL DE TRANSPORT	456 01 2188	POUPONNIERE MUNICIPALE AUTRES MOBILISATIONS CORPORELLES	6.832,89
TOTAL INVESTISSEMENT				6.832,89
TOTAL BUDGET				6.832,89

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N°95/319

OBJETAchat de « colis-cadeaux » pour personnes âgées.
Fêtes de fin d'année.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année, la Municipalité souhaite offrir aux personnes âgées et à certaines catégories de la population, un « colis-cadeau » composé de denrées à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Près de 6.500 colis ont été distribués dans les quartiers en 1994, ce qui a occasionné une dépense de 650.000 F.

Dès lors, il convient de procéder à l'organisation d'un appel d'offres ouvert pour 1995.

Le nombre de colis exact sera déterminé selon le recensement des personnes âgées lors de la campagne d'inscription.

En accord avec votre Commission de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel, réunie le 18 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la passation de cet appel d'offres ouvert.

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au chapitre 955.1 de la section de fonctionnement du budget primitif de 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

85
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/320

OBJET

Association pour le développement d'un réseau
technopole métropolitain - Adhésion de la Ville.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le Nord - Pas-de-Calais et dans la Métropole lilloise en particulier, de nouvelles activités économiques - tertiaires en particulier - se sont substituées aux branches traditionnelles (textile, charbon, sidérurgie, construction navale, etc...).

Cependant, notre Région souffre encore de retards structurels importants.

Le dispositif d'enseignement supérieur, universités et grandes écoles, et le potentiel de recherche publique couvrent l'ensemble du champ des connaissances. Cette richesse intellectuelle ne profite pas suffisamment au développement des entreprises et à la création d'emplois.

C'est sur la base de ces constatations et sur l'idée que l'ensemble des acteurs devait agir de concert que s'est créée, en 1986, VILLENEUVE D'ASCQ TECHNOPOLE.

Depuis lors, de nombreux autres partenaires, représentants des collectivités locales, des universités, des acteurs économiques etc..., de la Métropole et de la Région, ont rejoint VAT, avec la volonté de mettre leurs actions en oeuvre au sein d'un réseau.

Considérant que le territoire de l'agglomération lilloise doit jouer un rôle moteur, la Communauté Urbaine de Lille a pris l'initiative d'organiser un réseau technopole métropolitain en rassemblant, au sein d'une association, les différents partenaires intéressés par une telle démarche.

L'Association a pour objet de favoriser le développement économique et social de la Métropole lilloise, par le transfert de technologies et l'innovation, et d'élaborer toute réflexion, proposition et initiatives contribuant à faire aboutir une démarche technopolitaine en réseau sur le territoire de la Métropole, par le rapprochement entre le monde de la recherche, de l'enseignement supérieur, et celui de l'économie.

Mandaté par le Conseil de Communauté réuni le 9 décembre 1994, Monsieur le Président de la CUDL sollicite l'adhésion de la Ville de Lille à l'Association pour le Développement d'un réseau technopole métropolitain.

Considérant l'intérêt de cette structure, nous vous proposons de réserver une suite favorable à cette démarche.

.../...

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Économiques réunie le 11 mai 1995, nous vous demandons de vouloir bien :

- décider l'adhésion de la Ville à l'Association pour le Développement d'un réseau technopole métropolitain,
- nous autoriser à adopter les statuts définitifs,
- désigner les deux représentants de la Ville, immédiatement après l'installation du Conseil Municipal,
- prévoir le versement, en temps opportun, de la cotisation dont le montant sera décidé par l'Assemblée Générale.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/321

OBJET

RAID GAULOISES -
Participation financière de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Cette année encore, l'équipe Ville de Lille participant au Raid Gauloises nous sollicite.

Rappel : 18ème au Costa Rica, 15ème en Nouvelle Calédonie, 11ème au Sultanat d'Oman, 19ème en 1993 à Madagascar et 12ème en Malaisie. Elle est d'ailleurs, pour cette dernière performance devant l'équipe "Mairie de Paris".

Certes, elle n'a encore jamais été parmi les 10 premières, ce qui constitue pourtant son principal objectif, mais la force de ses membres est d'être si solidaires et si unis qu'ils terminent toujours ensemble sur la ligne d'arrivée.

C'est d'ailleurs cette image de pugnacité et de solidarité que Gérard FUSIL met en avant dans chacun des Raids en citant l'Equipe "Ville de Lille" comme un exemple à suivre.

En 1995, le Raid est organisé en Argentine et plus précisément en Patagonie.

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques, réunie le 11 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir accéder à leur requête et leur accorder à nouveau votre soutien pour l'épreuve 1995 en leur allouant 50 000 FF TTC, somme qui sera versée à l'Association HORS LIMITE, et prélevée sur la ligne "Interventions Economiques Générales" de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/322

OBJETAgence Française de l'Ingénierie Touristique -
Adhésion de la Ville

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Comme vous le savez, la Ville de Lille adhère à la Conférence Permanente du Tourisme Urbain, lieu d'échanges des expériences de nombreuses villes de France. De par son statut, la Conférence peut être membre actif de l'Agence Française de l'Ingénierie Touristique. Créée en 1993, cette Agence est un Groupement d'Intérêt Public qui rassemble des compétences et les expériences disponibles pour stimuler et valoriser, par le jeu d'études et de conseils opérationnels, une offre touristique performante. Elle est placée sous l'autorité du Ministre de l'Equipement, des Transports et du Tourisme et est susceptible de fédérer l'Etat, les collectivités territoriales, les investisseurs, les opérateurs nationaux du tourisme, les organismes bancaires et les bureaux d'études.

Elle regroupe :

- 9 ministères membres (agriculture, aménagement du territoire, budget, commerce extérieur, culture, environnement, équipement, jeunesse et sports, tourisme)

- 15 organismes de droit public ou privé qui ont signé la convention constitutive de l'AFIT (Caisse des Dépôts, C.E.P.M.E., Club Méditerranée, F.N.C.D.T., Maison de la France, S.N.C.F., V.V.F...)

- 14 organismes publics et privés qui ont rejoint l'AFIT lors de l'Assemblée Générale de novembre 1993 (A.N.F.P.A., C.F.F., F.N.C.R.T., I.G.N...)

Ses domaines d'interventions sont variés et vous en trouverez le détail dans le document joint qui lui est consacré.

Chaque ville qui est membre actif de la Conférence Permanente du Tourisme Urbain peut devenir membre associé de l'Agence Française de l'Ingénierie Touristique. Ce statut de membre associé permettra de recevoir systématiquement et dès leur sortie chacune de ses publications, d'être régulièrement informé de son activité et de ses travaux en cours par la "lettre de l'A.F.I.T.", et de pouvoir consulter les spécialistes de l'Agence sur des problèmes ponctuels ne relevant pas de l'ingénierie privée.

Cette agence regroupant de véritables spécialistes du tourisme dans toutes ses spécificités, est un outil remarquable pour une éventuelle aide à la décision ou pour obtenir une vision globale, objective et extérieure.

La cotisation ouvrant droit à ce statut est fixée à 3 000 FF TTC.

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Economiques, réunie le 11 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser l'adhésion de la Ville de Lille à l'Agence Française de l'Ingénierie Touristique, ainsi que le versement de la cotisation de 3 000 FF TTC, somme qui sera prélevée sur la ligne « Interventions Economiques Générales » de nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/323

OBJET

Aide au démarrage de l'Association des
commerçants de Moulins - Subvention.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les premières conclusions formulées dans le cadre des études d'accompagnement de l'implantation de la Faculté de Droit à Moulins font apparaître notamment la nécessité de l'intensification de l'animation commerciale du quartier.

En effet, l'étude réalisée par le Cabinet BERENICE souligne en particulier des dysfonctionnements de l'appareil commercial de Moulins liés à une forte évasion, une armature insuffisante et une mauvaise organisation du commerce, ne profitant pas du chiffre d'affaires potentiel global.

En outre, il apparaît que les commerçants attendent impatiemment l'arrivée des étudiants et des nouveaux habitants mais ils sont en fait relativement peu nombreux à avoir réfléchi aux améliorations possibles et les associations de commerçants sont aujourd'hui en sommeil.

Aussi, parmi les préconisations du Comité d'Accompagnement en matière de redynamisation du tissu commercial, figure notamment la constitution d'une réelle association de commerçants, susceptible d'approfondir le diagnostic, de définir et mettre en oeuvre des actions de revitalisation, en partenariat avec la Ville et les autres acteurs économiques.

Il nous a semblé opportun de soutenir cette proposition et d'encourager la constitution de cette structure par une aide financière au démarrage, sous forme d'une subvention de 2 000 F.

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Économiques réunie le 11 mai 1995, nous vous demandons de vouloir bien décider le versement d'une subvention de 2 000 F à l'Association des commerçants de Moulins

La dépense correspondante serait imputée sur la ligne budgétaire « interventions économiques générales ».

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/324

OBJET**Implantation à Lille de la Délégation Régionale du CNRS -**
Prise en charge partielle du loyer - Année 1995.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'un Contrat de Plan particulier relatif au développement de la recherche, l'Etat et la Région participent à l'installation à Lille de la Délégation Régionale du CNRS, opération d'envergure pour notre Ville puisqu'elle constituera, outre le lieu d'établissement d'une structure administrative de gestion, un pôle de concertation avec l'ensemble de la collectivité scientifique locale.

Avant son implantation définitive, l'équipe de direction occupe aujourd'hui à titre provisoire, des locaux dans l'immeuble « Le Forum », rue Charles Saint-Venant.

Par délibération n° 91/221 du 27 mai 1991, le Conseil Municipal a décidé de participer à cette opération sous la forme d'une prise en charge partielle du montant des loyers et charges relatifs à cette implantation provisoire.

Pour l'année 1994, cette participation s'élevait à 161 000 F.

La Délégation Régionale du CNRS a décidé le réajustement de la participation de la Ville en 1995 pour la fixer à 150 000 F TTC.

Nous vous proposons de réserver une suite favorable à cette demande et d'imputer la dépense correspondante à nos documents budgétaires.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/325

OBJETTAXIS TOURISTIQUES -
Participation de la VilleRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°94/726 du 19 décembre 1994, le Conseil Municipal s'était prononcé favorablement pour la création de "taxis touristiques". Certaines imprécisions dans la formulation au regard du suivi financier, nécessitent de soumettre à nouveau cette délibération à votre approbation.

En novembre 1993, nous informions la Commission du Développement et des Affaires Economiques d'un projet de création de "taxis touristiques". Depuis 2 ans, l'Office du Tourisme forme au tourisme une quinzaine de chauffeurs de taxis, l'objectif étant de les faire entrer là où d'ordinaire, ils déposent leurs clients (Opéra, (Métaphore), aéroport, CCILRT...).

Le groupe de travail réunissant la Ville (Services Développement Economique et Réglementation), l'Office de Tourisme, le Syndicat Autonome des Artisans du Taxi de la Métropole, a terminé sa réflexion et attend maintenant les financements pour la création de ces taxis touristiques.

Le budget total pour une telle opération serait de 212 000 FF HT, somme prise en charge en totalité par la Ville.

L'Etat s'est intéressé au projet et s'impliquera à hauteur de 50 % du montant total de l'opération, soit 106 000 FF HT correspondants au chapitre investissement, c'est-à-dire qu'il prendrait en charge la création graphique du concept, la reconnaissance de ce dernier sur les voitures et l'enregistrement des cassettes. Cette somme sera alors reversée à la Ville, dès que celle-ci fournira l'état des dépenses engagées.

La Ville, quant à elle, aura donc finalement à sa charge les 50 % restants qui correspondent à toute la communication (dépliants, P.L.V., affiches...), soit également 106 000 FF HT.

En conséquence, nous vous demandons de bien vouloir :

- autoriser la prise en charge du montant total de l'opération, soit 212 000 FF HT;
- imputer la dépense correspondante à la ligne "Interventions Economiques Générales" ;
- autoriser le Maire de Lille à solliciter l'Etat et la Région à hauteur de 50 % du budget total soit 106 000 HT ;
- procéder à la réaffectation des sommes perçues sur la ligne "Interventions Economiques Générales".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/326

OBJET

Intervention de la Communauté Urbaine de Lille au
titre des quartiers prioritaires du Contrat de Ville -
Enveloppe de 1 958 693 F affectée en 1995 à la
Ville de Lille - Convention.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 7 avril 1995, le Conseil de Communauté a confirmé la politique d'intervention qu'elle souhaitait poursuivre en faveur des sites prioritaires du Contrat de Ville conclu le 1er juin 1994 avec l'Etat.

La Ville de Lille dispose, dans le cadre de cette politique, d'une enveloppe de 1 958 693 F en 1995.

Compte tenu de la complexité et la diversité des opérations menées à ce titre sur la Ville, imbriquant de nombreux intervenants et dans un souci d'efficacité et de bonne gestion de ces crédits, il s'avère nécessaire de conclure avec la CUDL, une convention définissant les modalités de versement de cette dotation, laquelle constitue un fonds de concours de la Communauté Urbaine à la Ville de Lille.

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Économiques, réunie le 11 mai 1995, nous vous demandons de vouloir bien :

- nous autoriser à signer la convention ci-jointe,
- solliciter le versement de cette dotation à titre de fonds de concours,
- ouvrir un crédit d'emploi d'un même montant.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/327

OBJET

Quartier de Lille-Sud - Sécurité aux abords des écoles -
Subvention à l'Association Lille-Sud Développement
(régie technique de proximité).

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville a souhaité reconduire, durant l'année scolaire 1994-1995, l'opération d'amélioration de la sécurité aux abords des écoles de Lille-Sud, menée par l'Association Lille-Sud Développement, au travers de sa régie technique de proximité.

Les objectifs de cette action visent à :

- assurer la sécurité des élèves aux entrées et sorties de groupes scolaires (Malot Painlevé, Jeanne Godart, Rachel Lempereur, Gustave Nadaud, Florian),
- prévenir la délinquance (trafic ou racket),
- remettre à l'emploi des personnes du quartier et profiter de cette dynamique emploi pour améliorer le parcours d'insertion sociale, familiale et/ou professionnelle.

Le dispositif consiste en un recrutement, par la régie technique de proximité de 5 personnes en CES, auxquelles est assurée une formation.

Cette initiative, très appréciée des parents, enfants et enseignants, nécessite, conformément au plan de financement ci-joint, le versement d'une subvention de la Ville de 30 000 F.

En accord avec votre Commission du Développement et des Affaires Économiques réunie le 11 mai 1995, nous vous demandons de vouloir bien décider le versement d'une subvention de 30 000 F à l'Association Lille-Sud Développement (régie technique de proximité) et d'imputer la dépense correspondante sur la Dotation de Solidarité Urbaine 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/329

OBJET**Contrat de Ville - Opérations Eté à Lille 1995 -**
Subvention à l'Association AMUS - Banlieue Bleue.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre des opérations Eté à Lille 1995, l'ensemble des partenaires associatifs lillois met en oeuvre un programme de loisirs pour les jeunes Lillois.

Dans cet esprit l'Association AMUS - Banlieue Bleue se propose d'organiser 5 semaines de séjours en mer, destinés à 60 jeunes des quartiers prioritaires relevant de la procédure Contrat de Ville.

Pour permettre la réalisation de ce projet, il s'avère nécessaire d'allouer une subvention de 100 000 F. correspondant au montant de ces prestations.

En conséquence, nous vous demandons de vouloir bien autoriser le versement de cette somme à l'Association AMUS - Banlieue Bleue.

La dépense correspondante serait financée à parité par les crédits des Délégations à la Politique de la Ville (961 - 1 - 6629, s/c 5457) et à la Prévention de la Délinquance.

ADOPTÉE à l'unanimité

95
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/330

OBJET

Quartier du Faubourg de Béthune -
Opération « LILLIADE » - Subvention.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Parmi les initiatives nées des groupes thématiques de concertation intervenant dans le cadre du Contrat de Ville du Faubourg de Béthune, est prévue l'organisation, les 1er et 2 juillet prochains, par un groupe de jeunes, de jeux sportifs interquartiers.

Cette manifestation à reconduire annuellement vise à mieux faire connaître, aux jeunes des quartiers en particulier, les diverses pratiques et associations sportives.

En outre, les cérémonies d'ouverture et de clôture ainsi que la notion même d'épreuves sont autant d'événements susceptibles de conforter les liens sociaux et l'émulation des habitants.

Cette action serait menée sous la maîtrise d'ouvrage de la Fondation FACE.

Son coût est évalué à 119 000 F et serait financé comme suit :

- Participation de l'Etat et de la Région (Contrat de Ville) :	13 000 F
- Ville de Lille :	13 000 F
- Fondation FACE :	25 000 F
- Entreprises :	63 000 F
- Autres :	5 000 F

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser la participation financière de la Ville à cette opération, sous la forme d'un versement d'une subvention de 13 000 F à FACE, maître d'ouvrage.

La dépense correspondante serait imputée sur la Dotation de Solidarité Urbaine 1995.

**ADOPTÉE à l'unanimité
des Suffrages Exprimés**

Séance du 29 mai 1995

N° 95/331

OBJET**Contrat de Ville - Quartier du Faubourg de Béthune -
Mobilisation d'habitants dans le cadre de la privatisation
des entrées de la Résidence Concorde - Subvention à
l'Association ITINÉRAIRE.**

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme 1995 du Contrat de Ville sur le Quartier du Faubourg de Béthune est prévue une action d'accompagnement des travaux de privatisation des entrées de la Résidence Concorde, boulevard de Metz, réalisés par l'OPHLM de la CUDL.

Cette opération expérimentale menée par le Club de prévention ITINÉRAIRE vise à favoriser l'appropriation par les habitants, dans un premier temps, de 4 cages d'escaliers, avant ou après les travaux.

Ce dispositif entend concourir à l'amélioration de la vie communautaire, autour d'actions concertées d'embellissement et de personnalisation des entrées mises en oeuvre par des jeunes du quartier, actuellement dépourvus de perspectives d'insertion. L'encadrement de ces jeunes serait assuré par ITINÉRAIRE.

Le coût de cette opération est évalué à 427 300 F et serait financé comme suit :

- Participation Etat/Région (Contrat de Ville)	:	60 000 F
- Ville de Lille	:	60 000 F
- OPHLM	:	50 000 F
- DDTEFP	:	187 300 F
- PLIE	:	30 000 F
- Autres	:	40 000 F

Nous vous demandons de bien vouloir autoriser la participation financière de la Ville à cette opération, sous forme de l'attribution d'une subvention de 60 000 F à verser à l'Association ITINÉRAIRE, maître d'ouvrage.

La dépense correspondante serait prélevée sur la Dotation de Solidarité Urbaine 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/332

OBJETAnimation Commerciale de la Vieille Bourse
Réajustement de la redevance d'occupationRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

En 1982, il est apparu opportun de créer, dans la cour intérieure de la Vieille Bourse, une animation commerciale. A cet effet, des commerçants, bouquinistes ou fleuristes, ont été autorisés à installer un étal, moyennant le paiement d'une redevance d'occupation déterminée selon un tarif identique à celui du Marché Couvert de Wazemmes.

Afin de permettre l'organisation de manifestations culturelles, la Ville de Lille a récemment mis à la disposition des commerçants des meubles d'un modèle uniforme, qui peuvent être verrouillés en l'absence de leur utilisateur.

Pour ce motif, il convient de réajuster la redevance d'occupation. Cette redevance mensuelle, auparavant fixée à 900 F s'élèverait alors, en accord avec les commerçants, à 1 500 F. Toute journée d'interruption de l'activité commerciale, en raison d'animations ou manifestations culturelles telles que prévues par l'arrêté municipal n° 32 542 du 28 novembre 1994 donnerait lieu à une diminution de la redevance, d'un trentième de son montant.

Votre Commission du Développement et des Affaires Economiques réunie le 11 mai 1995, entendue, nous vous demandons de permettre cette nouvelle tarification à partir du 1er juillet 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/333

OBJET

Règlement intérieur modifié
des crèches collectives municipales

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Lors de son assemblée du 19 décembre 1994, le Conseil municipal a adopté, par délibération n°94/699, le nouveau règlement intérieur des crèches collectives municipales.

Par lettre du 7 avril 1995, Monsieur le Préfet du NORD, faisant référence aux textes régissant le fonctionnement des crèches collectives, et plus particulièrement les articles 180 à 183 du code de la santé publique, nous suggère de prendre en compte certaines modifications de forme.

C'est pourquoi en accord avec votre Commission de la solidarité communale, de l'action sociale et de la santé réunie le 4 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir adopter les modifications suivantes :

Le règlement intérieur des crèches collectives adopté le 19 décembre 1994, est modifié comme suit :

article 2 - alinéa 3	au lieu de : "La capacité d'accueil de chaque crèche est fixée dans l'agrément accordé par le Président du conseil général. Les directrices ne sont pas autorisées à accueillir plus d'enfants que le nombre agréé.
	Lire : "La capacité d'accueil de chaque crèche est fixé dans l'avis relatif au fonctionnement délivré par le Président du Conseil général. Les directrices ne sont pas autorisées à accueillir simultanément plus d'enfants que le nombre ainsi déterminé.
article 4 dossier médical rubrique 2	supprimer le mot "coqueluche". Après le mot "poliomyélite." ajouter : "L'enfant fréquentant une collectivité, il est fortement conseillé de procéder à plusieurs vaccinations recommandées : coqueluche, haemophilus influenzae B, l'hépatite B, la rougeole, la rubéole, les oreillons, sauf contre-indication médicale précisée par un certificat médical.

article 6.1
alinéa 6

au lieu de :

"Ils ne doivent porter aucun bijou"

lire :

"Pour des raisons de sécurité, ils ne doivent porter aucun bijou."

article 9

remplacer le titre

par :

"SURVEILLANCE MEDICALE "
"SURVEILLANCE SANITAIRE et MEDICALE"

alinéa 1, remplacer "la surveillance médicale" par " la surveillance sanitaire"

alinéa 10, au lieu de "Il est recommandé de produire le carnet de santé lors des examens de santé ou de surveillance",

lire : "conformément à l'article 3 de l'arrêté du 2 mars 1995, le carnet de santé devra être présenté lors de chaque examen de santé ou de surveillance sanitaire."

article 10.3

pour la directrice, alinéa 3, au lieu de :

"Elle est nommée par arrêté du Maire après agrément des services départementaux de prévention et d'action sociale"

lire :

"Elle est nommée par arrêté du Maire après avis délivré par le Président du Conseil général."

article 11

après le 1er alinéa ajouter :

" modifié après avis de la Commission de la solidarité communale réunie le 4 mai 1995, sur propositions de Monsieur le Préfet du Nord, par le conseil municipal en sa séance du 29 mai 1995."

Le reste sans changement

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/334

OBJET

Subventions destinées aux Haltes-garderies,
Mini-crèches, Structures mixtes, Crèches parentales
et Lieux d'accueil parents-enfants

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations rendant un service permanent aux familles lilloises.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 4 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes, qui seront imputées sur le Chapitre 951 - Sous-chapitre 951.427 - Article 657 - Sous-compte 884.

- ASSOCIATION JEUNE ENFANCE NORD	15 450 F
- A.D.N.S.E.A.	17 304 F
- LES BABELUTTES	39 200 F
- LES PETITES CANAILLES	39 200 F
- LA GAMINERIE	42 394 F
- INNOV'ENFANCE	44 520 F
- LES LIONCEAUX	38 444 F
- A.R.P.E.	20 188 F
- ASSOCIATION FAMILIALE DE LILLE	9 685 F
- POINT RENCONTRE NORD	1 857 F

- CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	53 107 F
- MAISON DE QUARTIER DES BOIS-BLANCS	42 674 F
- MAISON DE QUARTIER DE MOULINS	48 586 F
- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	20 476 F
- LILLE SUD DEVELOPPEMENT	77 907 F
- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	14 952 F
- CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	12 186 F
- VENT EN POUP	10 300 F

Par ailleurs, nous vous demandons de prendre en compte les éléments correctifs concernant le solde dû à :

- l'A.D.N.S.E.A.
- l'association A.R.P.E.

s'élevant respectivement à 17 304 Francs au lieu de 46 350 Francs et à 20 188 Francs au lieu de 74 263 Francs. Ces deux subventions ayant été votées le 10 avril 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/335

OBJET

Conseils de Quartier : aides financières.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les Conseils de Quartier disposent de crédits leur permettant notamment de favoriser la vie associative de leur quartier.

Certains se sont réunis récemment et ont adopté les dispositions reprises aux tableaux ci-annexés.

En accord avec la Commission des Affaires Générales et de la Décentralisation réunie le 16 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir statuer.

ADOPTÉE à l'unanimité

CONSEILS DE QUARTIER - AIDES FINANCIERES

Quartier :	Objet :	Bénéficiaire :	Aide accordée :	Date de la délib. du Conseil de Quartier :	Imputation :
(Vauban- :	Tournoi de football de Pâques : prise	: Association Culture & Vie du collège	: 2 120 F	: 22 avril 1995	: 944.9 - Art. 657
(Esquermes :	en charge d'une équipe sportive de	: Mme de Staël.	:	:	:
(Leeds :		:	:	:	:
(Wazemmes :	Festival de l'Accordéon	: Compagnie Tire Laine	: 30 000 F	: 23 mars 1995	: 945.280 - Art. 657
(Vieux- :	Festival de danses populaires	: Comité d'Animation du Vieux-Lille	: 5 000 F	: 3 mai 1995	: 940.31 - Art. 657
(Lille :		:	:	: 3 mai 1995	: 940.31 - Art. 657
(:	Exposition de Marc Helleboid	: Comité d'Animation du Vieux-Lille	: 5 000 F	:	:
(:	"Vues d'en face"	:	:	:	:
(Centre :	Marché de Noël - contrat d'objectif.	: Groupement d'Etude et de Développement	: 4 199,84 F	: 11 mai 1995	: 940.211 - Art. 657
(:	Financement complémentaire	: de l'Animation Lilloise	:	:	:
(:		:	:	:	:
(:	séjour de vacances à Houplines	: Centre Social du Parc des Expositions	: 5 000 F	: 11 mai 1995	: 940.211 - Art. 657
(:	à 25 jeunes enfants du quartier.	:	:	:	:
(:		:	:	:	:
(:	organisation d'une fête de quartier	: Centre Social du Parc des Expositions	: 3 000 F	: 11 mai 1995	: 940.211 - Art. 657
(:		:	:	:	:
(:	organisation d'un voyage dans les	: Centre Social du Parc des Expositions	: 7 000 F	: 11 mai 1995	: 940.211 - Art 657
(:	Vosges en faveur de familles du	:	:	:	:
(:	quartier.	:	:	:	:
(:		:	:	:	:
(:	exposition photographique sur le	: Association Métropolille Images	: 1 500 F	: 11 mai 1995	: 945.280 - Art 657
(:	thème du patrimoine du Nord/Pas-de-	:	:	:	:
(:	Calais.	:	:	:	:
(:		:	:	:	:
(:	Partenariat de Lille-St-Louis du	: Association Lille-St-Louis du Sénégal	: 1 500 F	: 11 mai 1995	: 940.32 - Art 657
(:	Sénégal. Chantier de jeunes de	:	:	:	:
(:	St-Louis et de Leeds à Lille.	:	:	:	:
(:		:	:	:	:

.../...

Quartier :	Objet :	Bénéficiaire :	Aide accordée :	Date de la délib. :	Imputation :
(Bois-Blancs)	: Animations à l'occasion de la Fête du 14 juillet.	: Maison de Quartier des Bois-Blancs	: 8 000 F	: 19 mai 1995	: 940.31 - Art. 657
(Fives)	: voyage de 2 jours au Futuroscope de Poitiers pour 50 jeunes	: Association d'Animation du Petit Maroc	: 3 000 F	: 17 mai 1995	: 945.280 - Art. 657
()	: aide au financement d'un camp autonome pour des jeunes de la maison de quartier pendant les vacances d'été	: Maison de Quartier de Fives	: 2 000 F	: 17 mai 1995	: 940.211 - Art. 657
(Fg de Béthune)	: Carnaval des écoles du quartier	: Coopératives des écoles :		: 19 avril 1995	: 945.280 - Art. 657
()		: . Aicard	: 2 100 F		
()		: . Béranger-Hachette	: 1 460 F		
()		: . Samain	: 940 F		
()		: . Séverine	: 1 000 F		
()		: . Chénier	: 550 F		
()		: . Trulin	: 1 360 F		
()		: . Ste-Elisabeth	: 4 000 F		
()		: . Collège St-Joseph	: 810 F		
()	: Voyages en faveur des personnes âgées	: Club Tout Age	: 1 500 F	: 19 avril 1995	: 945.280 - Art. 657
()	: Accueil de la garderie parentale	: Service Accueil	: 1 000 F	: 19 avril 1995	: 945.280 - Art. 657
()	: Spectacle théâtral - exposition photos	: Foyer Socio-Educatif Camus	: 1 500 F	: 19 avril 1995	: 945.280 - Art. 657
()	: Voyage en Angleterre				
()	: Animations diverses - Fête Sport et Santé	: Comité de Quartier	: 28 367 F	: 19 avril 1995	: 940.31 - Art. 657
()	: Action/enfants et personnes âgées - Voyages.	: Comité de Quartier	: 5 280 F	: 19 avril 1995	: 945.280 - Art. 657

(Quartier :	Objet	:	Bénéficiaire	:	Aide accordée	:	Date de la délib.	:	Imputation	)
(Fg de	: Tournoi de 8 équipes	:	Club de Basket du Fg de Béthune	:	2 000 F	:	19 avril 1995	:	945.280 - Art.657	)
(Béthune :		:		:		:		:		)
((suite) :	Voyage pour les enfants pendant les	:	Centre de Loisirs Notre Dame des	:	1 000 F	:	19 avril 1995	:	945.280 - Art. 657	)
(:	vacances scolaires	:	des Victoires	:		:		:		)
(:		:		:		:		:		)
(:	Aménagement d'une salle de biologie	:	Coopérative de l'école Trulin	:	500 F	:	19 avril 1995	:	945.280 - Art. 657	)

Séance du 29 mai 1995

N° 95/337

OBJETEnveloppe spécifique allouée par la
Communauté Urbaine à la Ville de
de Lille en 1995 - Ventilation

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Nous vous proposons d'arrêter comme suit le programme d'affectation de l'enveloppe spécifique allouée par la Communauté Urbaine de Lille, en 1995 :

- Place de l'Opéra	900 000 F
- Place du Cimetière du Sud	1 800 000 F
- Place Hentgès - Seconde tranche	1 200 000 F
- Rue de Paris	1 400 000 F
- Rue des Fossés	1 000 000 F
- Rue du Faubourg de Douai	1 400 000 F
- Jalonnement EURALILLE	500 000 F
- Amélioration des voiries et espaces publics des résidences HLM	1 296 500 F

TOTAL**9 496 500 F****ADOPTÉE à l'unanimité**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/338

OBJETSignalétique
pour les Hôtels Lillois
InformationRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

L'Administration Municipale a été sollicitée pour offrir aux Visiteurs et aux Touristes des informations concernant les hôtels et restaurants implantés sur le territoire de Lille.

Après étude des services techniques et avis des professionnels, nous proposons un projet de jalonnement des 37 hôtels lillois avec un maximum de trois indications par hôtel.

Dans chaque quartier est prévue la mise en place d'un plan récapitulatif des hôtels et restaurants situés à l'entour de la Mairie Annexe.

Aux entrées les plus importantes et au moyen d'un mobilier approprié, va être installé un plan général regroupant toutes les informations touristiques de Lille. Un monnayeur distributeur de plans est également prévu.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 16 Mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir faire vôtre cette proposition.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/339

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 5054 RL 59 appartenant à Madame Francine GORLE domiciliée à LILLE, 187/3 rue des Postes, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement interdit par panneaux.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Nationale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que la contrevenante prise d'un malaise se rendait chez le docteur (cf certificat médical), nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 25 avril 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/340

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 942 QV 59 appartenant à Madame Yvette MONTREUIL domiciliée à LILLE, 15 rue Emile Borel, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement interdit gênant sur trottoir et chaussée.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Nationale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que la contrevenante se rendait d'urgence chez le docteur (cf certificat médical), nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 25 avril 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/341

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 1557 KU 59 appartenant à Madame SOETEN HUYBENS domiciliée à LILLE, 8/38 rue Violette, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement interdit gênant sur trottoir et chaussée.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Nationale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que la contrevenante accompagnait une personne âgée blessée chez le docteur, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 25 avril 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995
N° 95/342
OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 5557 VE 59 appartenant à Madame Bernadette VANPE domiciliée à ROUBAIX 59100 - , 57 rue du Grand Chemin, Résidence du Palais B4, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement interdit gênant sur trottoir.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que la contrevenante handicapée (cf certificat médical) n'avait pas trouvé d'autre place, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 25 avril 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/343

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 8117 RZ 59 appartenant à Madame Jérôme ROQUETTE domiciliée à WASQUEHAL 59290 - , 15 rue de Mouvaux, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que la contrevenante accompagnait son fils handicapé (cf carte d'invalidité) et n'avait trouvé d'autre place, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 25 avril 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/344

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 9146 PN 59 appartenant à Soeur Thérèse DELBEKE domiciliée à LILLE 44, rue de Loos, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Nationale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Tenant compte du fait que la contrevenante, religieuse, allait visiter un malade et n'avait trouvé d'autre place, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 25 avril 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/345

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 5636 PK 59 appartenant à Monsieur DEMAGNY domicilié à LILLE 598000 18/20 place du Maréchal Leclerc a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que la signalisation n'était pas conforme aux dispositions réglementaires, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 25 avril 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/346

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 6116 VV 59 appartenant à Monsieur Laurent MEURETTE domicilié à LILLE 59800, 6 rue Auber, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Tenant compte qu'au moment des faits la signalisation n'était pas conforme aux dispositions réglementaires, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 25 avril 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/347

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 8687 PA 59 appartenant à Monsieur Flavio FIGINI domicilié à BROXEELE 59470 1, chemin de Cassel, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Tenant compte qu'au moment des faits la signalisation n'était pas conforme aux dispositions réglementaires, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 25 avril 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/348

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 9697 SU 78 appartenant à Monsieur Fabrice MORLET domicilié à LILLE 8, rue Auber, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Tenant compte que la signalisation n'était pas conforme aux dispositions réglementaires, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 25 avril 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/349

OBJETEnlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaireRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 574 QH 59 appartenant à Monsieur AVEZ domicilié à LAMBERSART 59130 - 12, sentier du Canon d'Or a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Nationale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait que le véhicule incriminé était en panne et que l'intervention d'un garagiste était nécessaire pour le remettre en marche, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 25 avril 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/350

OBJET

Enlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaire

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 4028 NZ 59 appartenant à Madame CHIVOREZ domiciliée à MONS EN BAROEUL 59370 , 83, rue Franklin, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement interdit par panneaux.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Tenant compte du fait que la contrevenante était malade (cf certificat médical), nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressée en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien, et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 25 avril 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE LILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/351

OBJETEnlèvement d'un véhicule automobile
Remboursement des frais au propriétaireRapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le véhicule immatriculé 5223 QY 61 appartenant à Monsieur Laurent MARTY domicilié à 4/0/1/ rue des Fiacres à VILLENEUVE D'ASCQ 59650, a fait l'objet d'un constat d'infraction pour stationnement gênant.

La mise en fourrière du véhicule a été ordonnée sur réquisition de la Police Municipale conformément à l'article R.37 (1) du Code de la Route.

Compte tenu du fait, qu'à la demande des services municipaux, le contrevenant livrait, en urgence, des cartons lourds aux partenaires de la Ville et qu'il n'avait trouvé d'autre place, la zone de livraison étant occupée, nous vous proposons conformément aux instructions ministérielles d'émettre un avis favorable à la requête de l'intéressé en vue du remboursement de la somme de quatre cent soixante et onze francs représentant les frais d'enlèvement et de gardiennage de son bien et ce, en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 25 avril 1995.

La dépense sera imputée sur les crédits au chapitre 936/4 sous l'intitulé "frais exceptionnels de voirie"

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/352

OBJET**FORUM EUROPEEN POUR LA SECURITE URBAINE**
FORUM FRANCAIS POUR LA SECURITE URBAINE
COTISATION DE LA VILLE**Rapport de Monsieur le Maire**
Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Municipal, par délibération n° 87/382 du 16 octobre 1987, a décidé l'adhésion de la Ville de Lille au Forum des Collectivités Territoriales Européennes pour la Sécurité Urbaine, organisme qui a ensuite pris la dénomination de Forum Européen pour la Sécurité Urbaine.

Le Forum a pour but de rassembler des collectivités locales d'Europe (villes, provinces, régions) qui mettent en oeuvre des programmes locaux de lutte contre l'insécurité urbaine et de prévention de la délinquance, et s'est fixé comme objectifs :

- * l'échange d'informations, d'études, de formations, d'expériences pilotes en suscitant et en organisant des rencontres,
- * le dialogue avec les instances européennes intéressées, les administrations, les organismes publics et les associations dans les différents pays,
- * le développement et la mise en oeuvre d'actions et de programmes concertés.

Le Forum Européen pour la Sécurité Urbaine a constitué en son sein des sections nationales, telles que le Forum Français pour la Sécurité Urbaine, qui, outre leur mission de diffusion des réalisations du Forum, ont pour tâche d'assurer la coordination des activités de tous les membres et leur représentation auprès des pouvoirs publics du pays considéré, et ont en charge la perception des cotisations de leurs membres.

Le montant de la cotisation pour les villes de 100 000 à 200 000 habitants a été fixé pour l'année 1995 à 15 000 francs.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 17 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir renouveler notre adhésion et décider le versement d'une cotisation de 15 000 francs au Forum Français pour la Sécurité Urbaine.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit au chapitre 942.22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" au budget de 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N°95/353

OBJET**ASSOCIATION D'ACTION EDUCATIVE**
DU TRIBUNAL POUR ENFANTS DE LILLE
SUBVENTION**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'Association d'Action Educative du Tribunal pour Enfants de Lille a pour but de seconder, renforcer, prolonger l'action de l'administration, du personnel et de la juridiction des mineurs de Lille. Elle vient en aide aux mineurs matériellement ou moralement, tant pendant la période où ils sont pris en charge par les établissements et services de l'Education Surveillée, qu'après leur sortie.

Afin de lui permettre de poursuivre son action, qui s'inscrit dans le cadre des actions de prévention menées par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, cette association sollicite une aide financière de la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 17 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention de 2 000 francs à l'Association d'Action Educative du Tribunal pour Enfants de Lille.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942.22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du budget 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/354

OBJET**ASSOCIATION "MAD" MOBILISATION ANTI-DROGUES**
SUBVENTION**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

L'Association "MAD" Mobilisation Anti-Drogues est une association régie par la loi du 1er Juillet 1901 qui poursuit les buts suivants :

- aider, par l'écoute et le soutien voire l'action, les familles ayant un ou plusieurs enfants toxicomanes,
- échanger les expériences de chacun,
- sensibiliser, par diverses actions, les jeunes et les familles sur les dangers de la drogue
- travailler à l'élaboration d'un projet ayant pour objet la création d'une structure d'accueil originale pour toxicomanes,
- aider à la défense des intérêts matériels et moraux des familles adhérentes.

Afin de lui permettre d'assurer le développement de ses activités, qui s'inscrivent dans le cadre des missions de prévention mises en oeuvre par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance, cette association sollicite une aide financière de la Ville.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 17 mai 1995 nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention de 40 000 F à l'Association "MAD" Mobilisation Anti-Drogues.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942-22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du Budget de 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 Mai 1995
N° 95/355OBJET**CONTRAT DE VILLE - XIème PLAN****LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE****PLAN D'ACTION LILLOIS 1995****SUBVENTIONS DE LA VILLE****1ère REPARTITION**

**Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Le phénomène de la toxicomanie est devenu depuis quelques années à Lille, comme dans toutes les grandes villes de France, un problème qui s'est propagé avec soudaineté et rapidité et qui présente les difficultés les plus grandes pour y faire face.

Réglementairement, la lutte contre la toxicomanie relève exclusivement des compétences de l'Etat. Celles-ci sont définies par la loi N°70/1320 du 31 Décembre 1970, relative aux mesures sanitaires de lutte contre la toxicomanie, et à la répression du trafic et de l'usage illicite des substances vénéneuses, qui ne fait aucune référence en ce domaine à une quelconque compétence des communes.

Cependant, c'est sur territoire de la ville que se pose le problème de la toxicomanie et nous nous devons donc d'agir.

Beaucoup a déjà été fait depuis plusieurs années pour assurer la sécurité dans la ville.

C'est ainsi que dès la publication du décret du 8 Juin 1983 instituant les Conseils Communaux de Prévention de la Délinquance, la Ville de Lille a pris l'initiative de créer son propre conseil dont le rôle essentiel était d'assurer la réalisation de programmes d'actions de prévention de la délinquance et d'enrayer le développement du sentiment d'insécurité.

L'accroissement du trafic et de l'usage des stupéfiants, et l'influence de la toxicomanie dans le développement récent de la délinquance a fait évoluer cette mission.

Là encore, le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance a fait démonstration de ses qualités en proposant le premier plan spécifique de lutte contre la toxicomanie, qui a été adopté par le Conseil Municipal le 28 Juin 1993.

Ce plan qui développe une stratégie autour de plusieurs axes de travail et bénéficie du concours de multiples intervenants, est considéré à juste titre comme un modèle du genre.

Dans le cadre de la prévention de la délinquance, les moyens financiers dégagés par la ville ont été très importants avec un total de près de 11 millions de francs pour la période de 1983 à 1994, dont près de 4,5 millions de francs pour la prévention de la toxicomanie et une somme de 3 463 500 francs pour les seules années 1992 à 1994.

De nombreuses actions ont été menées et divers projets mis en oeuvre mais ceux-ci ne suffisent pas à répondre aux besoins.

Afin de mieux appréhender tous les différents aspects inhérents à la complexité de ce phénomène, le Conseil Municipal lors de sa séance extraordinaire du 5 décembre 1994 a entendu plusieurs intervenants qui, de par leur profession ou leur engagement associatif, assument un rôle primordial d'observateurs et d'acteurs privilégiés face à la toxicomanie.

La synthèse des réflexions menées au cours de ce débat a démontré le besoin d'aller plus avant encore dans notre action et nous a conforté dans la nécessité d'amplifier le dispositif existant de lutte contre la toxicomanie, d'adopter des orientations complémentaires et de mettre en oeuvre des moyens nouveaux.

Toutefois la ville, malgré toute l'énergie et les efforts qu'elle déploie, ne peut agir efficacement que si d'autres, à ses côtés, assument leurs propres responsabilités.

C'est pourquoi, le Conseil Municipal réuni le 19 Décembre 1994 à adopté une motion intitulée « lutte contre la toxicomanie » demandant que l'Etat et les différentes collectivités territoriales s'engagent résolument à ses côtés. Seul le concours et l'engagement financier de tous permettra d'endiguer ce fléau sur notre territoire.

Néanmoins, afin de faire face aux difficultés croissantes liées au problème de la drogue qui se posent, malgré les actions déjà menées avec efficacité, et de répondre aux préoccupations fondées de nos concitoyens qui nous interpellent directement, un nouveau programme de lutte contre la toxicomanie a été étudié par le Conseil Communal de Prévention de la Délinquance.

Dans le cadre du Contrat de Ville, le Conseil Municipal, par délibération n° 94/747 du 19 décembre 1994, a adopté le plan d'action Lillois de lutte contre la toxicomanie établi au titre de l'année 1995.

Ce projet comprend 17 actions et en vue d'assurer leur réalisation, un crédit de 5 000 000 francs a été inscrit au budget communal, et le concours financier de l'Etat et des autres partenaires susceptibles d'apporter leur soutien a été sollicité.

A cet effet, les négociations nécessaires ont été menées :

- avec les représentants des services de l'Etat, portant sur une première participation financière de l'Etat d'un montant global de 6 150 000 francs environ,
- avec les représentants de la Région Nord - Pas de Calais, dont la contribution financière est évaluée à 920 000 francs.

Il en ressort qu'il est possible d'envisager d'engager dès à présent le processus de mise en oeuvre de certaines opérations retenues.

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 17 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution des subventions de la Ville de la manière suivante entre les différents organismes support d'opération pour les 11 actions désignées ci-après :

*** Point de repère**

250 000 F

à l'Association Baptiste pour l'Entraide et la Jeunesse (ABEJ)

*** Santé Justice**

50 000 F

à l'Association pour l'information sur les drogues (AIDE)

*** Centre d'accueil pour toxicomanes intégrant un lieu de distribution de méthadone 94**

620 000 F

à l'Association Le Cèdre Bleu

*** Accueil de proximité d'un public toxicomane et animation des réseaux d'acteurs sur cinq quartiers Lillois**

506 000 F

à l'Association Itinéraires

*** Lieu de crise**

425 000 F

à l'Association Itinéraires

*** Insertion professionnelle de personnes ex-toxicomanes**

50 000 F

à la Mission Locale de Lille

*** Points parents**

553 000 F

à l'Association de rencontres parents et jeunes (ARPEJ)

*** Généralistes et Toxicomanies 59**

65 765 F

à l'Association Généralistes et Toxicomanies

*** Espace du Possible - Service d'accueil d'urgence -**

Intermezzo

300 000 F

à l'Association départementale du Nord pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADNSEA)

*** Fonds d'aide à l'insertion des toxicomanes**

100 000 F

à l'Association Le Cèdre Bleu

*** Centre d'accueil d'urgence "La Boutique"**

1 100 000 F

à l'Association départementale du Nord pour la sauvegarde de l'enfance et de l'adolescence (ADNSEA)

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942.22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du budget communal.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/356

OBJET**CENTRE SOCIAL DU PARC DES EXPOSITIONS****ACTIONS DE PREVENTION****SUBVENTION DE LA VILLE****Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,**

Le Centre Social du Parc des Expositions Saint-Sauveur situé avenue Eugène Varlin a souhaité mettre en oeuvre un programme d'actions de prévention dont les objectifs sont de :

- lutter contre l'échec scolaire en mettant en place une animation périscolaire pour les jeunes en difficulté,
- donner aux jeunes de plus de 18 ans un appui pour les aider à faire face aux situations d'urgence et à bâtir des projets d'insertion,
- mener parallèlement une action auprès des parents des jeunes pour les impliquer davantage dans la vie scolaire de leurs enfants et les amener à devenir actifs dans la vie sociale du quartier,
- maintenir des jeunes dans le système scolaire ou les insérer dans le circuit de la formation,
- freiner les processus de délinquance,
- substituer aux perspectives d'assistantat des attitudes de prise en charge personnelle.

Ce projet a été adopté par le Conseil Municipal par délibération n° 95/124 du 20 février 1995 et une première partie du financement a été assurée pour un montant de :

30 000 francs au titre du budget de la Délégation à l'Animation des Quartiers,
60 000 francs au titre de la Dotation de la Solidarité Urbaine.

Afin de compléter le financement de cette opération et en accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 17 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider l'attribution d'une subvention de 100 000 francs au Centre Social du Parc des Expositions Saint Sauveur.

La dépense correspondante sera imputée sur le crédit inscrit à l'article 657 du chapitre 942.22 intitulé "Sécurité et Police - Ordre Public" du budget de 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 Mai 1995

N° 95/357

OBJETRAVALEMENT DE FACADES
SUBVENTIONSRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par arrêtés n°s 30.983 du 17 juin 1988, 5105 du 7 février 1990 et n°13680 du 19 juillet 1991, et n°25.5056 du 9 juillet 1993 et n°31.152 du 11 août 1994, pris en application de la délibération n° 88/103 du 11 mars 1988, il a été prescrit des secteurs de ravalement obligatoire des façades d'immeubles et défini notamment les conditions d'attribution aux particuliers d'une subvention de 30F/m2 de surface traitée limitée à 10 % du montant HT des travaux.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie les 25 avril et 16 mai 1995, nous vous proposons de donner un avis favorable aux demandes présentées par :

* Cabinet Ledoux, 8 bis place Simon Vollant - Syndic du 5, rue Adolphe Max.

- montant HT des travaux	27.796 F
- montant de la subvention (10 %)	2.780 F

* Cabinet MAES - 7, rue de Courtrai - Syndic Copropriété du 5, rue Alphonse Mercier.

- montant HT des travaux	32.650 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.580 F

* Cabinet MARTEL et BOURDAIS - 9, rue Léon Trulin - Syndic de Copropriété du 30, rue d'Amiens.

- montant HT des travaux	20.954 F
- montant de la subvention (10 %)	2.100 F

* M. GEREZ- 38, rue d'Arcole

- montant HT des travaux	13.160 F
- montant de la subvention (10 %)	1.320 F

* Cabinet DANGREMONT - 2, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Syndic de Copropriété du 2/4, rue de Bourgogne.

- montant HT des travaux	210.500 F
- montant de la subvention (10 %)	21.050 F

* M. D'AGATA - 23, bis - 23 ter rue Charles Quint.

- montant HT des travaux	3.313 F
- montant de la subvention (10 %)	340 F

* Syndic du 105, rue Colbert 27, rue d'Arras 62223 ROCLINCOURT.

- montant HT des travaux	89.733 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.780 F

* Cabinet LEDOUX - 8 bis place Simon Volland - Syndic de Copropriété du 28, rue du Court Debout.

- montant HT des travaux	53.830 F
- montant de la subvention (30F/m2)	4.770 F

* M. CARON 22, rue d'Alembert.

- montant HT des travaux	14.686 F
- montant de la subvention (10 %)	1.470 F

* M. DOUAY - Petit Manoir Hameau du Mesnil Saily les Lannoy 59390 Lys les Lannoy - propriétaire du 74, rue l'hôpital Militaire.

- montant HT des travaux	30.620 F
- montant de la subvention (30F/m2)	2.380 F

* M. MAILLARD - 39, rue Jacquemars Gielée

- montant HT des travaux	22.000 F
- montant de la subvention (10 %)	2.200 F

* M. BOLLE - 20, rue Jeanne Godart.

- montant HT des travaux	7.980 F
- montant de la subvention (10 %)	800 F

* M. FICHAUX - 23, rue de La Bassée.

- montant HT des travaux	19.258 F
- montant de la subvention (10 %)	1.930 F

* Mme BOYER - 56, rue Léonard Danel .

- montant HT des travaux	55.000 F
- montant de la subvention (30F/m2)	1.650 F

* Cabinet DANGREMONT - 2, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - Syndic de Copropriété du 20, rue Macquart.

- montant HT des travaux	66.300 F
- montant de la subvention (10 %)	6.630 F

* Cabinet LEDOUX 8, bis place Simon Vollant - Syndic de Copropriété du 4/6, rue du Molinel.

- montant HT des travaux	59.590 F
- montant de la subvention (10%)	5.960 F

* C.H.R 2, av Oscar Lambret 59037 - propriétaire du 149, rue du Molinel

- montant HT des travaux	79.729 F
- montant de la subvention (30F/m2)	4.320 F

* Mme DUFERMONT - 79, Av Guynemer 59700 MARCQ EN BAROEUL - propriétaire du 61/63, rue de la Monnaie.

- montant HT des travaux	79.455 F
- montant de la subvention (30F/m2)	3.600 F

* M. LEDOUX 8, bis place Simon Vollant - Syndic de Copropriété du 57, rue Nicolas Leblanc.

- montant HT des travaux	55.518 F
- montant de la subvention (30F/m2)	4.710 F

* Mme SOUBRICAS - Chemin de Payette 83340 Le Luc en Provence - propriétaire du 7, place Nouvelle Aventure.

- montant HT des travaux	74.199 F
- montant de la subvention (30F/m2)	4.110 F

* Mme CHARLET - 14, rue Victor Hugo 59116 HOUPLINES - propriétaire du 70, rue de Paris.

- montant HT des travaux	20.000 F
- montant de la subvention (10 %)	2.000 F

* Syndic de Copropriété du 88, av du Peuple Belge.

- montant HT des travaux	150.828 F
- montant de la subvention (30F/m2)	6.690 F

* M. VERHEYDE - 9, rue du Pharaon de Winter

- montant HT des travaux	15.692 F
- montant de la subvention (10 %)	1.570 F

* Cabinet MARTEL et BOURDAIS - 9, rue Léon Trulin - Syndic de copropriété du 5/7, rue du Plat.

- montant HT des travaux	36.014 F
- montant de la subvention (10 %)	3.610 F

* M. PARSY - 5, rue des Postes.

- montant HT des travaux	16.560 F
- montant de la subvention (10 %)	1.660 F

* Institut des Jeunes Aveugles - 131, rue Royale

- montant HT des travaux	723.060 F
- montant de la subvention (10 %)	72.310 F

* M. DEBOURSE - 9, rue St Jean Baptiste de la Salle.

- montant HT des travaux	8.755 F
- montant de la subvention (10 %)	880 F

* Croix Rouge Française 5, rue de Tenremonde -propriétaire des 3-5, rue de Tenremonde - 25-27, rue de l'Arc.

- montant HT des travaux	174.078 F
- montant de la subvention (10 %)	17.410 F

* Mme BOCK - 30, rue de Thumesnil

- montant HT des travaux	38.242 F
- montant de la subvention (10 %)	3.830 F

La dépense sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif Chapitre 914-8 Article 130 sous l'intitulé "Aide au ravalement - Participation de la Ville"

ADOPTÉE à l'unanimité

135
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/358

OBJET

Maintien des courées de Lille

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°92/628 du 14 décembre 1992, la Ville de Lille s'était inscrite dans la politique d'aide au maintien des courées relevant du contrat d'agglomération signé le 24 janvier 1992, entre le Préfet, le Président du Conseil Régional et le Président de la Communauté Urbaine de Lille.

A ce jour, la quasi totalité des 29 courées du programme 1993-1994 a pu bénéficier des travaux d'assainissement, de réfection du sol de cour et de travaux divers sur les parties communes.

Le succès de cette opération amène ainsi les partenaires à proposer, eu égard aux besoins encore à satisfaire, la poursuite de ce programme selon les mêmes principes.

Les interventions prévues pour 1995 résultent d'une consultation générale des quartiers concernés et de leurs présidents délégués, suivie d'un examen du groupe technique mis en place depuis 1993.

Le programme retenu comporte deux tranches opérationnelles dont la première devrait commencer au début du second semestre 1995 à la suite et sans interruption du programme en cours.

La CUDL, quant à elle, a d'ores et déjà, lors de la réunion de son conseil le 17/02/95, retenu sa participation correspondant à la prise en charge financière des missions de "monitorat social et technique" confiées comme précédemment au CAL-PACT, ainsi que les crédits attribués aux communes concernées par subventions sous la forme de fonds de concours.

A cet effet, nous vous demandons de bien vouloir donner votre accord pour signature de la convention à passer entre la CUDL et la Ville de Lille, dans laquelle les modalités du financement, la mise en oeuvre des travaux et la liste des courées concernées figureront ainsi que les conditions de substitution pour des raisons techniques.

Au total, le programme est estimé à 2.814.900 Fr dont 1.195.500 Fr pour les travaux d'assainissement à réaliser dans 19 courées correspondant à 186 logements.

Il convient donc d'imputer ce montant au titre du budget 1995 sans aucune incidence sur l'équilibre de ce dernier, les dépenses étant compensées par les recettes provenant des subventions communautaires et de l'Etat.

Pour la partie recettes :

- chapitre 901-1 - article 1054 L 6 "voies privées et courées - travaux participation de la CUDL".

- chapitre 901-1 - article 1051 L 6 "voies privées et courées - travaux participation de l'Etat".

Pour la partie dépenses :

- chapitre 901-1 - article 1054 L 6 "voies privées et courées - divers travaux".

- chapitre 901-1 - article 1051 L 6 "voies privées et courées - divers travaux".

Le CAL-PACT exercera, comme dans le cas du précédent programme, la maîtrise d'ouvrage déléguée de l'opération pour le compte de la Ville de Lille, laquelle lui versera, en application des modalités prévues dans la convention précitée, et au fur et à mesure des dossiers présentés et des travaux exécutés, les montants nécessaires.

Par ailleurs, afin de prévenir tout retard ou décalage dans le temps des versements au CAL-PACT, préjudiciables à l'avancement normal des travaux, la Ville de Lille assurera, en tant que de besoin, le préfinancement de l'opération lorsque la nécessité se fera sentir, après épuisement des subventions versées par l'Etat au titre du programme 1993 à hauteur de 721.459 Fr, lesquelles seront déduites de la charge communautaire totale de 2.814.900 Fr.

S'agissant de la 2ème tranche opérationnelle, un programme devra être défini en 1996 par les partenaires. Son financement est d'ores et déjà partiellement prévu avec les recettes générées par les subventions de l'Etat au titre du programme de l'année 1994.

La Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaines Public, réunie le 25 avril 1995 a donné son accord à ce programme. Aussi nous vous demandons de bien vouloir l'adopter.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/359

OBJET

Subventions municipales dans le cadre
des opérations programmées amélioration
de l'habitat.

Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°95/232 du 10 avril 1995, le Conseil municipal avait décidé d'accorder des subventions dans le cadre des opérations programmées d'amélioration de l'habitat, en complément des aides de l'ANAH et de l'Etat.

La Ville avait tout d'abord proposé à l'ANAH de consentir à augmenter ses subventions de 10 % en même temps qu'elle accorderait une aide équivalente de 10 %.

Ce double effort lui semblait nécessaire afin de rendre attractif le conventionnement en compensant la réduction des loyers par rapport au niveau du marché libre avec cette aide substantielle à l'investissement pour travaux d'amélioration.

L'ANAH n'ayant consenti à rehausser ses taux de subvention que de 5 %, la Ville avait donc ajusté son effort au même niveau de 5 %.

Or, à ce jour, aucun dossier de ce type n'a été déposé à l'ANAH alors même que des travaux sont effectués par les propriétaires privés qui attendent des loyers libres, dans un contexte de marché haussier, une meilleure rentabilité, quitte à se priver de subventions.

Aussi, en raison du caractère social voulu par elle, afin d'encourager le conventionnement, la Ville décide de porter à 10 % sa participation.

Cette modification porte à la fois sur la délibération précitée émanant du rapport de la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public ainsi que sur la délibération n°95/177 émanant du rapport de la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, les services de l'Urbanisme et de l'Action Sociale étant parties prenantes de l'action de la Ville dans les OPAH.

Parallèlement, dans le but de renforcer l'effet de cette mesure, la Ville demande à l'ANAH d'ajuster le plafond des loyers dans le cadre de cette procédure à un niveau équivalent à 120 % des loyers PLA.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public réunie le 25 avril 1995 et avec la Commission de la Solidarité Communale, de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 4 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la modification du taux de subvention de la Ville portée de 5 % à 10 % en complément des aides de l'ANAH, dans le maintien des aides budgétaires précédemment votées par le Conseil Municipal.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/360

OBJETGénéralisation des primes municipales
de 10 % aux propriétaires occupants
dans le cadre des OPAHRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Dans le cadre des OPAH en cours à Moulins-Wazemmes, Lille-Sud dans le secteur Ferrer-Garibaldi, et dans les courées, l'Etat consacre une aide aux propriétaires occupants sous forme de primes à l'amélioration de l'habitat.

Les conditions d'obtention de ces primes sont établies en fonction des ressources des bénéficiaires dont les revenus doivent être inférieurs à 70 % des plafonds PAP. Dans ce dernier cas la prime est de 25 % du montant des travaux avec plafonnement à 17.500 Fr. Elle est portée à 35 % avec plafonnement à 24.500 Fr si les revenus sont inférieurs à 50 % des plafonds PAP.

Par délibération 95/232 du 10 avril 1995, le Conseil Municipal avait notamment décidé d'accorder une prime de 10 % des travaux pour les propriétaires, écartés des critères de l'Etat, dont les revenus sont compris entre 70 % et 100 % des plafonds PAP.

Pour rendre plus efficaces les diverses mesures d'encouragement et pour des raisons de justice sociale, sur proposition du comité de suivi des OPAH, nous vous demandons en accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 16 mai 1995, d'étendre, à l'ensemble des propriétaires occupants dont les revenus sont inférieurs à 100 % des plafonds PAP, la prime municipale de 10 % plafonnée dans les mêmes conditions que celles fixées par l'Etat.

Cette décision ne modifie en rien les enveloppes budgétaires précédemment votées.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/361

OBJET

Emprise de terrain sise à Lille,
Avenue du Président Kennedy
Vente à l'Etat, par le Ministère de
l'Economie et du Budget.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

En vue de la construction destinée à abriter la Direction Départementale de l'I.N.S.E.E., l'Etat a sollicité de la Ville l'acquisition d'une emprise de terrain sise à Lille, avenue du Président Kennedy.

Cette parcelle située en bordure de la propriété de l'Etat, d'une longueur de 67 mètres pour une profondeur de 4,70 m, est reprise au cadastre après document d'arpentage de division à la section HT n° 494 pour une contenance de 291 m².

La valeur vénale de cette emprise a été fixée par les Services Fiscaux à 300 F le m², portant le coût de cession à la somme de 87.300 F.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 25 avril 1995, nous vous demandons :

1) de décider la vente à l'Etat du terrain sus-mentionné au prix de 87.300 F ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir; en cas d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider la recette correspondante et son imputation au chapitre 922, article 2109 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé " Ventes d'immeubles - Produits ".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/362

OBJETTerrain communal sis à Lille, à l'angle
des rues Philippe de Comines et de Fontenoy.
Vente à l'Association Diocésaine de Lille

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Pour l'implantation des équipements de la Paroisse Saint-Vincent de Paul, l'Association Diocésaine de Lille souhaite acquérir de la Ville un terrain sis à l'angle des rues Philippe de Comines et de Fontenoy, cadastré section MO n°s 229 p et 230 p (document d'arpentage en cours d'établissement) pour une contenance d'environ 210 m².

La vente de ce terrain au prix de 700 F le m² est subordonnée aux conditions ci-après mentionnées et qui seront stipulées dans l'acte :

- division en volumes afin que la rampe d'accès au parking sous la crèche municipale reste propriété de la Ville ;

- établissement du document d'arpentage de division de propriété, à la charge de l'Association Diocésaine de Lille ;

- instauration d'une servitude de vue au profit du Diocèse sur le terrain où sera érigée la crèche, à l'arrière de la construction paroissiale sur la mitoyenneté et sur 6,50 m à partir du voisin rue de Fontenoy ; sur ces mêmes 6,50 m la construction pourra s'élever jusqu'à une hauteur de 11 m ;

- accord d'adossement de la construction paroissiale sur le bâtiment de la crèche ;

- location par l'acquéreur d'une place de parking en sous-sol de la future crèche municipale.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 25 avril 1995, nous vous demandons :

- 1) de décider la vente du terrain en cause au prix de 700F le m² soit environ la somme de 147.000 F (cette somme pouvant varier selon la contenance exacte du document d'arpentage à établir) ;

- 2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

- 3) de décider la recette et son imputation au chapitre 922, article 2109 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes d'Immeubles - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/363

OBJET

Immeuble sis à Lille, 6-8,
rue du Magasin et terrains
sis à Lille, avenue Marx Dormoy.
Echange entre la Société BATIR
et la Ville de Lille.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'aménagement de son programme les "Terrasses de Boulogne" 3ème tranche, la Société BATIR a souhaité acquérir plusieurs parcelles de terrain appartenant à la Ville de Lille et situées avenue Marx Dormoy.

Par ailleurs, la Ville de Lille aurait l'opportunité, dans le cadre d'un échange avec la dite Société, de se rendre propriétaire du seul immeuble ne lui appartenant pas dans le secteur de la rue du Magasin, à savoir le n° 6-8.

Cet échange pourra se réaliser, sans soulte, sur la base de 450.000 F (quatre cent cinquante mille francs).

Les Services Fiscaux, quant à eux, ayant estimé l'immeuble 6-8, rue du Magasin à 375.000 F, il est demandé au Conseil Municipal de passer outre l'avis des Domaines pour l'acquisition dudit immeuble.

En effet, la Ville de Lille, étant propriétaire de plusieurs immeubles dans ce secteur, sera gênée lors de la réalisation d'un futur aménagement par cette seule propriété ne lui appartenant pas ; en outre, il est rappelé également que la Société BATIR avait acquis ce bien en 1991 au prix de 1.370.000 Francs, en vue de son opération sur cet îlot.

Les terrains communaux à céder sont repris au cadastre à la section ET sous les n°s 356, 357, 358, 359, 360 et 361 pour une contenance totale de 1.203 m2, l'immeuble à acquérir en échange par la Ville est cadastré section BZ n° 60 pour 49 m2.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 15 mars 1994, nous vous demandons :

1) de décider l'échange sans soulte des propriétés sus-désignées sur la base de 450.000 F ;

.../...

2) de passer outre l'avis des Domaines pour la valeur de l'immeuble sis à Lille, 6-8, rue du Magasin ;

3) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

4) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 495.000 F (quatre cent quatre vingt quinze mille francs) sur les crédits ouverts au chapitre 922 article 2125 J 10 de nos documents budgétaires sous l'intitulé "Achats d'immeubles" ;

5) de décider le recouvrement du prix s'élevant à 450.000 F et son imputation au chapitre 922 article 2109 J de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Ventes de terrains - Produits".

ADOPTÉE à l'unanimité

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/364

OBJETTerrain sis à Lille,
rue Blanche
Achat par la Ville
à la Société SOGEFINOR

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Pour permettre dans un premier temps la création d'une issue de secours pour les élèves du groupe scolaire La Fontaine - Roland et ultérieurement l'extension éventuelle des locaux scolaires, la Ville doit acquérir de la Société SOGEFINOR un terrain situé 55, rue Blanche à Lille, en fond de propriété, et directement contigu à la rue Parrayon.

Ce terrain d'une contenance de 382 m2 et formant le lot 4 de l'état descriptif de division en volumes, fera l'objet d'un document d'arpentage dont les frais seront à la charge de la Ville.

Une servitude de passage commune sur la parcelle reliant la rue Blanche à la rue Parrayon sera instaurée au profit de la Ville et des propriétaires des logements de l'immeuble en cours de construction par la SOGEFINOR.

Les Services Fiscaux ont évalué la valeur vénale du bien en cause à 250.000 F, majorée des frais supportés par la Société venderesse (frais de géomètre...) d'un montant approximatif de 48.000 F, le coût total d'acquisition s'élevant à environ 298.000 F (deux cent quatre vingt dix huit mille francs).

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 16 mai 1995, nous vous demandons :

1) de décider l'achat du terrain sis à Lille, 55, rue Blanche au prix de 298.000 F (deux cent quatre vingt dix huit mille francs) environ ;

2) de nous autoriser à comparaître à l'acte à intervenir ; en cas d'absence ou d'empêchement, la présente délégation sera assurée par Monsieur le Premier Adjoint ;

3) de décider l'imputation de la dépense évaluée approximativement à 327.000 F (trois cent vingt sept mille francs) au chapitre 922, article 2109 J 8 de nos documents budgétaires ouvert sous l'intitulé "Achats de terrains".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/365

OBJET

Convention financière
entre la Ville de Lille et
l'association Réussir le Plan Lillois

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de la politique d'Action Sociale ambitieuse menée par la Ville, le Conseil Municipal du 7 mars 1994, a décidé par délibération de reconduire un deuxième Plan Lillois d'Insertion Economique.

Suite à la réunion du Conseil Municipal du 27 juin 1994, différentes négociations ont été menées avec les partenaires associatifs, économiques et institutionnels pour définir les conditions d'exécution de ce deuxième plan.

En particulier, la Ville de Lille et l'association Réussir le Plan Lillois, gestionnaire du dispositif doivent préciser leurs modalités de collaboration financière.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 4 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la signature de la convention liant la Ville de Lille et l'association Réussir le Plan Lillois.

ADOPTÉE à l'unanimité

145
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/366

OBJET

Ecole Diderot : création d'un restaurant scolaire.

Appel d'offres ouvert.

Dossier d'exécution.

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Située au 4 Rue du Béguinage dans le quartier du Vieux-Lille, l'école Diderot, ouverte à l'enseignement depuis le 15 septembre 1961, est dépourvue de restaurant scolaire. Les enfants sont transportés vers un restaurant scolaire voisin.

Le quartier connaîtra dans les années futures une profonde évolution générée par le réaménagement de l'ancien site des abattoirs.

Le besoin d'un restaurant scolaire, intégré, est donc une nécessité.

Un programme a été établi conjointement entre la Ville de Lille, l'Inspectrice de l'Education Nationale et en concertation avec les parents d'élèves. Ce projet comprend :

- . La transformation du préau actuel en un restaurant de 153 m².
- . La création d'une cuisine de 68 m² conforme aux réglementations en vigueur dans l'école existante.
- . La reconstruction d'un préau.

A cet effet, par délibération n°95/13 du Conseil Municipal du 20 février 1995, une ouverture budgétaire a été autorisée pour une première tranche de travaux d'un montant de 1.500.000 F. au titre des constructions scolaires.

Le projet global est estimé à 2.000.000 F. et nécessitera un financement complémentaire de 500.000 F. sur l'enveloppe du quartier.

Le projet a été confié à la Direction des Constructions et Equipements Publics, qui a établi un dossier technique en vue d'attribuer ces travaux par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics.

En accord avec vos Commissions de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel qui se sont réunies respectivement les 17 et 18 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir adopter le dossier présenté, notamment le Cahier des Clauses Administratives Particulières et le Cahier des Clauses Techniques Particulières devant servir à la consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/367

OBJET

Palais des Beaux-Arts - Rénovation
2ème tranche de travaux
Dossier d'exécution - Appel d'offres

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération n°89/264 du 18 mai 1989, vous avez approuvé l'organisation d'un concours d'architecte en vue de la rénovation du Musée des Beaux-Arts, sur la base du programme établi préalablement et conformément à l'article 314 bis du Code des Marchés Publics.

Le jury de concours a désigné comme lauréat Jean-Marc IBOS, Architecte urbaniste.

Le projet IBOS présente notamment les particularités suivantes :

- restauration du Palais des Beaux-Arts en faisant disparaître les modifications apportées au bâtiment au fil des temps, ce qui permet de retrouver le bâtiment dans son architecture d'origine ;
- création d'une unité entre le Palais des Beaux-Arts, la place et le jardin.
- ouverture du Musée vers la Ville pour le rendre plus accueillant aux visiteurs, notamment en restituant à l'Atrium toute sa beauté d'origine par la suppression de l'escalier et la création d'une transparence depuis la Préfecture vers le jardin arrière ; celui-ci devient partie intégrante du parcours muséographique, vaste salon de sculpture de plein air, le fond du jardin abritant un immeuble en forme de mince lame de verre.
- le réaménagement intérieur fait place à une scénographie claire et précise qui donnera aux visiteurs une meilleure vision des oeuvres.

Par délibération n°91/163 du 18 mars 1991, une mission d'avant projet détaillé et d'élaboration du dossier de consultation des entreprises lui a été confiée pour ce qui concerne les travaux liés aux aménagements du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment lame, sur la base d'un programme qui avait été arrêté par le Conseil Municipal le 9 Juillet 1990.

Par délibération n°91/697 du 16 décembre 1991, une mission lui a été confiée pour ce qui concerne les travaux liés à la muséographie.

Par délibération 95/290 du 10 avril 1995 annulant celle n°94/512 du 10 octobre 1994, vous aviez décidé la réalisation d'une deuxième tranche à hauteur de 42.350.000 F. H.T. valeur exécution et de solliciter des subventions auprès de nos partenaires financiers l'Etat, la Région et le Département.

Parmi ces travaux, certains sont complémentaires à la première tranche et indispensables à l'ouverture le 15 juin 1996. Leur montant est estimé à 10.900.000 F. H.T. y compris honoraires.

Un dossier technique a été établi en vue d'attribuer ces travaux par voie d'appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 295 à 300 du Code des Marchés Publics portant essentiellement sur :

- l'accueil
- l'éclairage des galeries céramiques et d'archéologie
- une restructuration des espaces extérieurs

En accord avec votre commission de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel qui s'est réunie le 18 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir adopter le dossier présenté et notamment le cahier des clauses administratives particulières et le cahier des clauses techniques particulières devant servir de base à la consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 Mai 1995

N° 95/368

OBJET

Palais des Beaux-Arts - Rénovation
Lots n°11 : courants forts et courants faibles
n°19 : menuiseries bois - Avenant

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Par délibération 90/388 du 9 juillet 1990, vous avez désigné Jean-Marc IBOS comme lauréat du concours d'architectes en vue de la rénovation du Musée des Beaux-Arts.

Par délibération 91/163 du 23 mars 1991, une mission d'avant-projet détaillé et d'élaboration du dossier de consultation des entreprises lui a été confiée pour ce qui concerne les travaux liés aux aménagements du bâtiment existant et la construction d'un nouveau bâtiment lame, sur la base d'un programme, qui avait été arrêté par le Conseil Municipal le 9 juillet 1990.

Par délibération 91/334 du 27 mai 1991, le Conseil Municipal a autorisé le lancement d'un appel d'offres en vue de la réalisation des travaux.

Une seconde mission portant sur la muséographie a été ensuite confiée à Monsieur IBOS par délibérations 91/697 du 16 décembre 1991 et 92/445 du 16 octobre 1992.

Par délibération n°95/290 du 10 avril 1995 annulant celle du n°94/512 du 10 octobre 1995, vous aviez décidé la réalisation d'une deuxième tranche de travaux.

Les travaux de la première tranche sont actuellement en cours.

Toutefois il est nécessaire de prendre en compte dans la première tranche, les modifications au niveau des installations électriques que nécessitera la réalisation des travaux de la deuxième tranche. Ces travaux portent sur :

- . l'alimentation en courant fort et faible des boutiques.
- . l'alimentation du restaurant ainsi que la prise en compte de modifications du réseau de la première tranche induit pour la changement de conception de celui-ci.
- . la mise en réseau des systèmes informatiques (accueil, comptabilité, réserves)

En effet, le parcours des réseaux se situe dans des locaux qui seront terminés en première tranche.

Par ailleurs, un nouveau type de serrure motorisée a été commercialisé en juillet 1993, postérieurement à l'attribution du marché menuiseries bois (février 1992 - juillet 1993). Elle permet d'interdire la libre sortie, de contrôler les intrusions tout en assurant la conformité vis-à-vis des règlements de sécurité des établissements recevant du public.

La réalisation ultérieure de ces travaux induirait un coût plus élevé, et une exécution dans des locaux ouverts au public en présence des oeuvres.

Nous vous demandons en accord avec la Commission de la Planification des Travaux, des Finances et du Personnel et la commission d'appel d'offres qui se sont réunies simultanément le 18 mai 1995 et le 24 mai 1995, votre accueil pour la réalisation de ces prestations complémentaires et de bien vouloir autoriser la passation des avenants portant sur les lots suivants :

Lot n°11 - Courants forts et courants faibles

<u>Montant initial</u>	<u>Travaux supplémentaires</u>	<u>Nouveau montant</u>
15.783.086,24 F. T.T.C.	634.818,57 F. T.T.C.	16.417.904,81 F. T.T.C.

Lot n°19 - Menuiseries bois

<u>Montant initial</u>	<u>Travaux supplémentaires</u>	<u>Nouveau montant</u>
4.154.580,43 F. T.T.C.	292.528,37 F. T.T.C.	4.447.108,80 F. T.T.C.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/369

OBJET

Immeuble communal sis 2,
cour Loubert - 24, rue de
l'Arbrisseau à Lille
Bail emphytéotique au
profit du CAL-PACT

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

La Ville est propriétaire d'un immeuble situé 2, cour Loubert- 24, rue de l'Arbrisseau à Lille, repris au cadastre section DN n° 24, pour une superficie de 67 m2.

Cet immeuble permettrait au CAL-PACT de poursuivre son action de logement des familles les plus défavorisées du Quartier du Sud.

Le CAL-PACT procéderait à la réhabilitation du bâtiment.

La Ville préfère conserver la propriété de cet immeuble, mais accepte de le louer au CAL-PACT au moyen d'un bail emphytéotique d'une durée de 25 ans, compte-tenu des emprunts contractés pour cette opération.

La location prendrait effet le 1er septembre 1995 et serait consentie moyennant un loyer symbolique de 30 francs par an, payable en une seule fois à la prise du bail.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public qui s'est réunie le 25 avril 1995, nous vous demandons de nous autoriser à signer le bail emphytéotique à intervenir.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/370

OBJET

Poste de transformation
rue de Constantine à SAINT-ANDRE
Alimentation du terrain de nomades.
Convention d'occupation entre
la Ville et l'E.D.F.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'aménagement du terrain d'accueil des nomades à SAINT-ANDRE, il est nécessaire d'installer un poste E.D.F.

L'emplacement souhaité se situe sur la parcelle AD n° 6 appartenant à la Ville et utilisée par le LUC HOCHEY CLUB.

Une convention d'occupation est passée avec Electricité de France l'autorisant à implanter le poste sur le terrain précité pour toute la durée de la concession de la distribution d'électricité avec l'Etat.

Le montant des travaux du poste, de ses raccordements et des organes annexes est à la charge d'E.D.F.

Le Poste devra s'intégrer sur le plan architectural et les travaux devront tenir compte du fonctionnement du complexe sportif.

Une redevance d'occupation annuelle de 100F au m² sera réclamée à E.D.F. Elle sera révisée chaque année en fonction de l'indice du coût à la construction.

En accord avec la Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine public, qui s'est réunie le 16 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/371

OBJET

Amélioration et complément
des installations d'éclairage public
de la Ville de LILLE et d'HELLEMES
Marché sur appel d'offres ouvert

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du Budget Primitif 1995, vous avez décidé l'inscription d'un crédit afin d'améliorer et de rénover les installations existantes d'éclairage public sur le territoire de LILLE et la Commune associée d'HELLEMES.

Le service a procédé à une étude technique en vue de réaliser un appel d'offres ouvert, conformément aux dispositions des articles 296 - 298 à 300 du Code des Marchés Publics.

L'étude a porté sur les installations des artères suivantes :

Ville de LILLE

- Avenue de la République,
- Quai Géry Legrand : voirie sous pont,
- Rue du Ballon,
- Rue Bernos,
- Rue de Bouvines,
- Rue Laplace : terrain de proximité,
- Rue André Gide,
- Avenue Oscar Lambret : Square de la Baltique,
- Boulevard de la Moselle : accès au C.E.S. Madame de Staël.

Commune associée d'HELLEMES

- Montée du Pont de Lezennes,
- Quartier de l'Epine,
- Cité Mullier.

En accord avec votre Commission de l'Urbanisme, du Logement, de l'Environnement et du Domaine Public, réunie le 25 Avril 1995, nous vous demandons de bien vouloir adopter le dossier technique servant de base à la consultation publique.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/372

OBJET

Subventions destinées aux organismes
à caractère social - Personnes Handicapées
Répartition des crédits

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1995.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 4 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes :

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 6548, pour :

- UNION NAUTIQUE DE LILLE 12 000 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 6544, pour :

- ASSOCIATION VALENTIN HAUY 10 000 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 6550, pour :

- AMICALE DES DEFICIENTS VISUELS 2 500 F
DES ECOLES DE RONCHIN
ET DE LOOS-LEZ-LILLE

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995
N° 95/373

OBJET

Contrat de Ville 1995
Musée de l'Hospice Comtesse
"Découvre ton quartier, ta
Ville, et ta région

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

"Découvre ton quartier, ta Ville et ta région" est une action culturelle intercommunale intégrée au programme "Contrat de Ville" 95 du XIème plan.

La Ville de Lille en est le maître d'ouvrage, le Musée de l'Hospice Comtesse l'opérateur - maître d'oeuvre.

Le descriptif de ce projet vous est soumis ci-après. Les budgets prévisionnels afférents sont également joints.

Il convient de préciser que la participation de la Ville de 210.000 Frs correspond :

- à la valorisation du personnel vacataire et aux travaux d'impression 150.000 Frs
- au matériel et fournitures pris en charge 20.000 Frs
- par le Musée 40.000 Frs
- à la participation des écoles

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 9 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir :

- .accepter ces dispositions
- .nous autoriser à solliciter de l'Etat/Région une subvention à hauteur de 400.000 Frs.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/374

OBJETMusée des Beaux-Arts
Actes du colloque
Vente du catalogue

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les actes du colloque qui s'est tenu à Lille du 22 au 24 mars 1994, doivent être publiés sous le titre "L'école Le Musée - Croisement des savoirs - Mars 1994".

Si le financement de l'opération fait l'objet d'un rapport séparé, plan de financement prévisionnel joint pour mémoire faisant état d'une subvention escomptée de la DRAC pour laquelle un accord de principe nous a été donné, il convient également de prévoir les modalités de vente de cet ouvrage.

En ce sens, et en accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 9 Mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir décider :

- que le prix de vente de l'ouvrage en question soit fixé à 78 Frs TTC ;
- qu'une remise de 20 à 25 % soit consentie aux libraires ;
- qu'un quota de 350 ouvrages sur un total édité de 2000 exemplaires soit laissé à la disposition de la Ville et de la conservation du Musée ;
- que l'ouvrage soit vendu par le Musée des Beaux-Arts directement aux clients, avec reversement des recettes sur son budget.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/375

OBJETMusée des Beaux-Arts
Convention Ville de Lille/
Banque Nationale de Paris

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre du programme de restauration de ses collections, le Musée des Beaux-Arts de Lille a inscrit la restauration du triptyque de Rubens, intitulé "Apparition de la Vierge et de l'Enfant Jésus à Saint François d'Assise".

La Banque Nationale de Paris a fait connaître son souhait de participer à cette opération en faisant acte de parrainage à hauteur de 200.000 Frs.

Les conditions de ce parrainage sont reprises dans la convention ci-jointe.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts, celle de la Planification, des Travaux, des Finances et du Personnel réunies respectivement les 18 Avril et 18 Mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir :

. approuver et nous autoriser à signer ce document avec la Banque Nationale de Paris ;

. prévoir l'admission en recettes en temps opportun, des 2 versements de 100.000 Frs tel que prévu en article 2 et l'ouverture du crédit d'emploi correspondant sur le budget du Musée des Beaux-Arts au sous-chapitre 903-61 article 235 G 23 sous-compte 04416 intitulé "Restauration d'oeuvres d'Art".

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/376

OBJET

Musée des Beaux-Arts -
Publication des actes du colloque
« L'Ecole - Le Musée - Croisement
des savoirs - Mars 1994 » -
Financement -

Rapport de Monsieur le Maire**Mesdames, Messieurs,**

Préface à la réouverture du Musée des Beaux-Arts de Lille, une rencontre-débat sur le thème des Relations Ecole/Musée, initiée par la Conservation du Musée des Beaux-Arts, a permis le rassemblement sur Lille, du 22 au 24 mars 1994, de quelques 250 personnes venues de toute la France : conférenciers, animateurs du patrimoine, responsables d'action culturelle et enseignants de l'Education Nationale.

L'édition des actes de ce colloque qui sera pour chacun un outil de travail est à présent à l'étude. Le coût de cette publication se monte, pour 2.000 exemplaires, à 116.366,50 Francs - plan prévisionnel de financement ci-joint.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 18 avril 1995, nous vous demandons de bien vouloir :

- accepter la réalisation de cette publication dont le coût pourra être prélevé sur les crédits disponibles au budget primitif 95 du Musée des Beaux-Arts de Lille ;
- nous autoriser à solliciter de la D.R.A.C. une subvention de 18.000 Francs ;

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/377

OBJETMusée des Beaux-Arts
Atrium - Réalisation
d'une oeuvre d'art
contemporaine -

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 13 décembre 1993, le Conseil Municipal a décidé le principe de réalisation d'une oeuvre d'Art dans l'Atrium du Palais des Beaux-Arts rénové.

Le coût global de 1.435.911 Francs T.T.C est pris en charge :

- à hauteur de 700.000 Francs par la D.R.A.C., par convention signée fin décembre 93 ;

- sur les crédits disponibles au Budget, chapitre "Art dans la Ville - Implantation d'Oeuvres d'Art".

L'oeuvre en question a été confiée à Giulio PAOLINI qui a retenu l'entreprise B. PICTET pour la fourniture des matériaux et l'entreprise RONDINEAU pour la préparation du sol.

La répartition des coûts est la suivante :

- Monsieur PAOLINI : Honoraires et suivi de réalisation 200.000 F T.T.C.
- Monsieur PICTET* : Fourniture, emballage, transport et dépose 883.668 F. T.T.C.
- Entreprise de M.RONDINEAU** : Réalisation du (GRANITO) revêtement de sol : 352.243 F. T.T.C.
Avenant au lot 22/A du marché n° 402.230 du 23 août 1994.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 14 novembre 1994, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la signature de la lettre de commande, du marché négocié et de l'avenant ci-joints.

*Conformément à l'article 14 (2e II) du Code des Marchés Publics, un marché peut être passé sans une mise en concurrence préalable lorsque la prestation ne peut être réalisée que par un entrepreneur ou un fournisseur déterminé - ce qui est le cas du travail attendu de M. PICTET.

**Conformément au souhait de la Direction Régionale des Affaires Culturelles que l'entreprise désignée pour la réalisation du sol de l'oeuvre soit la même que celle qui réalise le sol extérieur à l'Atrium.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPALSéance du 29 mai 1995
N°95/379OBJETMusée des Beaux-Arts
Publication du catalogue
des dessins français du
XVIIIe du Musée de Lille
Répartition - Modification

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

En réunion du 10 avril dernier, le Conseil Municipal décidait la publication du catalogue des dessins français du XVIIIe du Musée de Lille. A la demande de la R.M.N., une modification a, depuis, été apportée, touchant à la répartition de ces catalogues.

En conséquence, un nouveau texte vous est soumis :

Le Musée des Beaux-Arts de Lille va éditer et publier en coédition avec la Réunion des Musées Nationaux le catalogue raisonné des dessins français du XVIIIe siècle qui a été rédigé par Melle Sophie Raux dans le cadre d'une thèse d'Etat à l'Université de Paris III. Il s'agit d'un travail remarquable qui contribue à faire connaître les richesses du musée.

Un tirage de 1000 exemplaires est prévu :

- . 500 pris en charge par la R.M.N.
 - . 500 par la Mairie de Lille.
- Coût de l'opération : 220.000 Frs

La dépense qui incombe à la mairie est prise en charge sur le budget du Musée qui reçoit, pour ce faire, un don de la Banque Scalbert Dupont à hauteur de 50 000 francs.

Sur les cinq cents exemplaires affectés à la Ville par le Musée, nous proposons la répartition suivante :

- . 120 offerts à titre gracieux à la Banque Scalbert Dupont
- . 380 à la disposition du Musée et de la Ville

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts et celle de la Planification, des Finances, des Travaux et du Personnel réunies respectivement les 9 Mai et 18 Mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir :

- donner votre accord au montage de l'opération décrite ci-dessus ;
- autoriser l'encaissement du don de la Banque Scalbert Dupont sur le budget du Musée des Beaux-Arts et l'ouverture du crédit d'emploi correspondant sur ce même budget ;
- autoriser la signature de la convention à intervenir entre la Ville et la R.M.N.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N°95/380

OBJET**THEATRES MUNICIPAUX**
Construction de décors d'opéra
Appel d'Offres - Autorisation

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Pour la saison 1995/1996 à l'Opéra de Lille, la Régie Municipale des Théâtres envisage de programmer un opéra en " nouvelle production ", PELLEAS ET MELISANDE de Claude DEBUSSY qui serait présenté en mars 1996 et pour lequel il va être nécessaire de construire de toutes pièces les décors.

Eu égard aux coûts estimés pour la construction de ces matériels, il est nécessaire d'en prévoir l'attribution par voie de marché sur appels d'offres ouverts au niveau européen.

En accord avec votre Commission de L'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 18 avril 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser, dès à présent, la consultation publique nécessaire suivant les Cahiers des Clauses Administratives Particulières (C.C.A.P.) et les Cahiers des Clauses Techniques Particulières (C.C.T.P.) qui seront fixés dès la remise des projets par les concepteurs qui seront engagés à cet effet.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995
N° 95/ 381

OBJET

Conservatoire National de Région
Prise en charge des frais de
transport et de séjour à
l'occasion de déplacement
d'élèves.

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de leurs études au Conservatoire les élèves peuvent être appelés à participer à des stages, des masters-class ou des concours.

Certaines de ces prestations se déroulent à l'extérieur de LILLE, ce qui implique la prise en charge de certains frais (inscription, transport, frais de séjour).

En accord avec votre commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 18 avril 1995, nous vous demandons d'autoriser : la prise en charge de ces dépenses par le Conservatoire, dans le cadre des crédits de fonctionnement qui lui sont alloués, sur proposition du Directeur de l'Etablissement et après accord de l'élu ayant délégation du Maire pour le Conservatoire.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/382

OBJET

Monuments Historiques -
Vieille Bourse 7 rue des Manneliers -
Restauration des façades
intérieures

Rapport de Monsieur le Maire**Mesdames, Messieurs,**

La Conservation Régionale des Monuments Historiques vient de nous proposer, après accord de Monsieur le Préfet de Région, l'opération de restauration des façades intérieures (façades des étages et leurs menuiseries, lucarnes, chéneaux, descentes d'eau) de la Vieille Bourse, pour 1995.

Cette opération, dont le montant a été évalué à 3.800.000 Francs T.T.C., pourra bénéficier d'une participation de l'Etat et du Département, confondus, de 50 %. Le complément de financement est assuré par le Mécénat privé de six nouvelles entreprises.

La maîtrise d'ouvrage sera confiée à la D.R.A.C., la maîtrise d'oeuvre à l'Architecte en Chef.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 9 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir donner votre accord de principe à la réalisation de cette opération.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/328

OBJET**Monuments Historiques -****Eglise Saint-Maurice -****Travaux de rénovation****Rapport de Monsieur le Maire****Mesdames, Messieurs,**

La Conservation Régionale des Monuments Historiques vient de nous proposer, après accord de Monsieur le Préfet de Région, l'opération de restauration du chevet, des terrasses des sacristies, de la petite sacristie Sud de l'Eglise Saint-Maurice, pour l'année 1995.

Cette opération, dont le montant a été évalué à 2.400.000 Francs T.T.C., pourra bénéficier d'une participation de l'Etat et du Département, confondus, de 63,24 %.

La Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 9 mai 1995, a donné un avis de principe favorable à cette opération.

Toutefois, la Ville, propriétaire de l'immeuble, considère que la première des priorités est la mise en sécurité de la flèche et de la façade principale.

Nous vous proposons donc de confirmer notre accord de principe à la rénovation de l'édifice et les participations financières attendues, sous réserve d'une révision fondamentale des priorités fixées par l'Etat..

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 .mai 1995
N° 95/383

Objet

Zénith Aréna
Partenariat avec la
Sacem et la Ville de
Lille

Rapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

La Sacem a l'intention de mettre en place, en partenariat avec le Zénith - Aréna de Lille Grand Palais, un "fonds d'aide" aux premières parties locales. C'est une grande première en France. Ce fonds, en les aidant financièrement lors des ouvertures de certains spectacles, permettrait à de jeunes groupes ou artistes de notre région, d'assurer dans des conditions optimales devant une audience forte, certaines premières parties des spectacles du Zénith, avant les deuxièmes parties assurées par de grandes vedettes.

Le choix de ces groupes régionaux serait assuré conjointement par :

- la Ville de Lille
- la Sacem
- la direction du Zénith
- le Comité de programmation du Zénith.

Nous vous précisons qu'il n'y a, dans ce projet de partenariat, aucune implication financière pour la Ville de Lille.

Nous vous demandons, en accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 9 Mai 1995, de bien vouloir autoriser le principe de passation d'une convention sur deux ans à intervenir entre la Sacem, Zénith-Aréna et la Ville de Lille.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N°95/384

OBJET**Construction d'une passerelle entre
le Jardin Botanique
et l'avenue Louise Michel****Rapport de Monsieur le Maire****Mesdames, Messieurs,**

Par délibérations en Conseil de Communauté n° 219 du 14 Octobre 1994 et n° 167 du 09 Décembre 1994, il a été décidé la construction d'une passerelle en vue du désenclavement du Jardin Botanique et une meilleure liaison avec le Quartier de Moulins.

Le coût estimé est de 4,8 M F T.T.C. valeur Juillet 94, décision a été prise également du transfert à la Communauté Urbaine de Lille de la maîtrise d'ouvrage de cette opération et de la subvention de 1,25 M F attribuée à la Ville de Lille au titre du plan de relance.

Initialement prévu au droit du Lycée Baggio, le déplacement de ce projet et son implantation, entre l'avenue Louise Michel et l'entrée du Jardin Botanique ont été demandés par la Ville de Lille.

La largeur utile de cet ouvrage est de 2,50 m. Les rampes d'accès auront une pente maximale de 4,5 %. L'ouvrage est accessible aux piétons cyclistes et handicapés.

Le coût de l'ensemble des travaux est ramené à 3 M F base Janvier 1995.

L'imputation de la dépense est assurée dans les documents budgétaires 1995 de la Communauté Urbaine de Lille.

Ce projet a été présenté à la dernière Commission de l'Urbanisme de la Ville de Lille en date du Mardi 16 Mai 1995.

Les commissaires ont pris acte du projet et l'ont approuvé à l'unanimité.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre en compte cette information.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/385

OBJET**Parc de la citadelle****Alimentation et création d'un exutoire de la Cunette****Marché de travaux sur appel d'offres ouvert
Avenant****Rapport de Monsieur le Maire****Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de la rénovation du Parc de la Citadelle, la Ville de Lille a souhaité améliorer le fonctionnement de la cunette de la Citadelle. Ainsi par délibération le Conseil Municipal, dans sa séance du 15 Mai 1994, décidait d'organiser un marché de travaux sur appel d'offres ouvert, pour la réalisation des travaux. Le choix de la commission d'appel d'offres s'est porté sur la Société Génie Civil du Nord, ZI Route du Plouvier à 59175 TEMPLEMARS, pour un montant de 291 791,58 Frs TTC pour la partie alimentation et de 505 093,68 Frs TTC pour la partie exutoire.

Or, au cours des travaux, un certain nombre d'ajustements se sont avérés indispensables. En effet, pour la partie alimentation, il est apparu souhaitable de modifier le diamètre de la canalisation provenant de l'étang aux singes en la faisant passer de diamètre 200 à 300 pour en absorber le trop plein... De même, le tracé projeté n'a pas été respecté, entraînant la suppression d'un regard de visite. Enfin, sur la partie exutoire, le changement des caractéristiques initiales des canalisations a été rendu nécessaire suite à la décision de récupérer la vidange du cantonnement pêcheurs. L'ensemble de ces décisions conduit également à une légère augmentation des surfaces à remettre en état tant pour les parties en schiste que pour celles à réengazonner.

Toutefois, ces changements ne bouleversent pas l'économie générale du marché, dans la mesure où celui-ci passe de 796 885,26 Frs T.T.C. à 804 920,41 FRs t.T.C.

La nouvelle répartition par tranches devient donc :

	Marché initial	Après avenant
Alimentation	291 791,58 F	293 030,95 F
Exutoire	505 093,68 F	511 889,46 F

Aussi, en accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la formation Permanente, de la Jeunesse, Sports et Loisirs qui s'est réunie le 17 Mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cet avenant au marché.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/386

OBJET**Associations à caractère musical -
Attribution de subventions**

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Quelques Associations Lilloises dont le dynamisme est particulièrement reconnu dans le domaine musical, méritent de bénéficier, au titre du fonctionnement ou de l'aide au projet, d'un soutien financier municipal.

C'est ainsi que les sommes suivantes pourraient être attribuées :

- Association des Bretons du Nord : 500 Francs (en complément à la subvention de 1.500 Francs votée au Conseil Municipal du 10 avril dernier) ;
- Ensemble Vocal Clément Janequin : 900 Francs (en complément à la subvention de 2.100 Francs votée au Conseil Municipal du 10 avril dernier) ;
- Ensemble Vocal Roland de Lassus : 500 Francs (en complément à la subvention de 1.000 Francs votée au Conseil Municipal du 10 avril dernier) ;
- Orchestre La Folia : 4.000 Francs (en complément à la subvention de 3.200 Francs votée au Conseil Municipal du 10 avril dernier) ;
- Collégium Musicum : 900 Francs (en complément à la subvention de 2.100 Francs votée au Conseil Municipal du 10 avril dernier) ;
- Ensemble Vocal Le Madrigal : 900 Francs (en complément à la subvention de 2.100 Francs votée au Conseil Municipal du 10 avril dernier) ;
- Eclats : 5.200 Francs (en complément à la subvention de 3.200 Francs votée au Conseil Municipal du 10 avril dernier) ;
- Fédération des Chorales A Cœur Joie qui n'a pas encore été subventionnée au cours de cet exercice : 6.000 Francs pour la formation de Jeunes Chorales Lilloises.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 18 avril 1995, nous vous demandons de décider que le montant global de ces subventions, soit 18.900 Francs, soit prélevé sur les crédits disponibles au sous-chapitre 945-281 - article 657 - sous-compte 05438 du B.P. 95.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/387

OBJETMesures de carte scolaire dans les écoles
du 1er degré de l'enseignement public pour
la rentrée 1995/1996.Rapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs,

Par lettre du 23 janvier 1995, M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur des Services Départementaux de l'Education Nationale du Nord, a transmis à M. le Maire les mesures de carte scolaire, qu'il a prononcées par arrêté du 20 janvier, applicables à la rentrée de septembre 1995 dans les écoles publiques du 1er degré :

SUPPRESSIONS DE POSTES DEFINITIVESWAZEMMES

- Ecole élémentaire BOUCHER DE PERTHES
85, boulevard Montebello 1 poste

FAUBOURG DE BETHUNE

- Ecole élémentaire SEVERINE
rue Léon Blum 1 poste

LILLE-SUD

- Ecole maternelle FLORIAN
5 rue d'Arsonval 1 poste
- Ecole élémentaire Paul PAINLEVE
4, rue de l'Escout 1 poste
- Ecole élémentaire Hector MALOT
2, rue de l'Escout 1 poste
- Ecole élémentaire MOULIN-PERGAUD
3, rue d'Arsonval 1 poste

CREATIONS DE POSTES DEFINITIVESVIEUX-LILLE

- Ecole maternelle Auguste COMTE
10 bis, rue de Thionville 1 poste

VAUBAN

- Ecole élémentaire LITRE
12, place de l'Arbonnoise 1 poste

FAUBOURG DE BETHUNE

- Ecole élémentaire SEVERINE
rue Léon Blum 1 poste ZEP

CREATIONS DE POSTES CONDITIONNELLES

Ces mesures sont susceptibles d'être revues en fonction des effectifs à la rentrée de septembre 1995 :

LILLE-SUD

- Ecole élémentaire Aristide BRIAND
7, boulevard Eugène Duthoit 1 poste

MOULINS

- Ecole élémentaire Victor DURUY
7, rue Victor Duruy 1 poste

FUSIONS D'ECOLLES

- Fusion des écoles maternelles Jean BART, 31 rue du Général de Wet
et RENAN, 2 rue des Secouristes 8 postes
- Fusion des écoles élémentaires François LAUNAY, 37 boulevard de Belfort
et Augustin THIERRY, 39 boulevard de Belfort 11 postes

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs, réunie le 17 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir

- prendre acte des fermetures de classes, en regrettant que la fermeture d'une classe de niveau 1 à l'école Séverine n'ait été compensée que par l'ouverture d'une classe ZEP
- accepter les ouvertures de classes et les fusions d'écoles.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/388

OBJET

Remise gracieuse - Titre de recette 14 602/94,
en faveur d'une famille en difficulté

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les personnes confrontées à des difficultés particulières obtiennent auprès des services d'Action Sociale et des Mairies de quartier un soutien financier qui se traduit soit par un secours soit par une avance remboursable.

La situation matérielle d'une famille bénéficiaire d'une avance a nécessité compte tenu de son aggravation, une nouvelle enquête sociale qui conduit à proposer aux membres de la Commission une remise gracieuse de la dette ci-après contractée envers la Ville :

- avance allouée à une Lilloise par la Mairie de quartier du Faubourg de Béthune
Titre de recette 14602/94
d'un montant de 1 000 Francs

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 4 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder la remise gracieuse à l'intéressé de la somme restant due.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/ 389

OBJET

Association Départementale des Pupilles,
de l'Enseignement Public du Nord (A.D.P. 59)
Séjours d'été à vocation éducative

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Les services de l'Action Sociale ont mis en place avec l'association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Nord (A.D.P. 59) sise à Lille 23 rue Malus, deux séjours du 24 juillet au 12 août 1995 dont la particularité est l'aspect non seulement ludique mais également éducatif.

Durant ces séjours dans les Vosges, au Tholy (10 enfants) et au Reposoir en Haute-Savoie (19 enfants), 29 enfants lillois âgés de 6 à 12 ans pourront au travers de la découverte de la vie locale, conserver le lien avec le travail pédagogique réalisé durant l'année scolaire. La participation demandée aux familles s'élève à 370 Francs par enfant pour les bénéficiaires du bon vacances de la Caisse d'Allocations Familiales de 1 220 Francs et de 520 Francs pour les bénéficiaires du bon vacances C.A.F. de 1 070 Francs.

L'association A.D.P. 59 contribue financièrement à cette opération pour une somme de 1 500 Francs par enfant.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 4 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la dépense correspondant à la participation de la Ville qui sera de 1 500 Francs par enfant soit un total de 43 500 Francs à prélever sur les crédits inscrits au Chapitre 955.9 - Article 645 - Sous-compte 8297 - Code Service 7220.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N°95/390

OBJETAssociation Nos Petits au Grand Air
Acquisition de séjours de vacances

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Comme chaque année l'association partenaire Nos Petits au Grand Air sise à Lille, 1 rue Hippolyte Lefebvre propose de renouveler l'organisation de colonies de vacances pour les enfants âgés de 4 à 7 ans et de réserver à la Ville de Lille une centaine de séjours de 3 semaines sur différents sites.

Cette opération qui remporte un grand succès auprès des familles permet à des jeunes enfants de découvrir un milieu privilégié qui contribue à leur épanouissement.

Un barème a été établi selon la valeur du bon vacances de la Caisse d'Allocations Familiales.

Ainsi les familles bénéficiant du bon vacances de la C.A.F. d'un montant de 1 220 Francs s'acquitteront d'une participation de 1 430 Francs et celles dont les bons s'élèvent à 1 070 Francs participeront à hauteur de 1 780 Francs. La plupart d'entre elles bénéficieront d'une aide du Conseil Général qui viendra en déduction des montants précités.

Pour mémoire cette aide a représenté en moyenne 890 Francs par enfant en 1994. L'inscription des enfants est recueillie par les services d'Action Sociale.

Les participations des familles, de la C.A.F. et du Département seront versées directement à l'association Nos Petits au Grand Air.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, nous vous demandons de bien vouloir autoriser la dépense correspondant à la participation de la Ville à cette opération soit 200 000 Francs sur les crédits inscrits au Chapitre 955.9 - Article 645 - Sous-compte 3697 - Budget 1995.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995
N° 95/391

OBJET

Accès aux Soins des Personnes démunies
Création de l'association
« Médecins Solidarité Lille »

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'accès aux soins des plus démunis, service à destination des personnes exclues du dispositif de droit commun ou dont la situation particulière ne permet pas un rétablissement immédiat des droits, était jusqu'alors assuré pour un grand nombre de Lillois, parmi d'autres partenaires associatifs ou publics, notamment par l'association Médecins Sans Frontières qui accueillait cette population au 157 rue d'Artois.

Celle-ci a fermé le site tout récemment et propose désormais un service social pour l'étude des droits où quelques vacations médicales seront assurées par un médecin parisien.

Afin de répondre aux besoins de soins immédiats, soins désormais sensiblement déficitaires sur Lille et, dans la perspective de cette fermeture, un groupe de réflexion s'est organisé entre différents participants concernés tels que le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Lille, la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la Ville de Lille et une association nouvellement créée par des médecins et bénévoles ayant jusqu'ici contribué à la mission précitée.

Cette association, nommée « Médecins Solidarité Lille » (M.S.L.), reprendra tout à la fois le travail de réintégration du public reçu dans les dispositifs existants grâce à une collaboration accrue des services municipaux chargés de l'instruction des demandes d'aide médicale et de ceux de la C.P.A.M., et celui d'assurer les soins immédiats dont ce public a besoin au moment de sa visite.

Une convention tripartite sera très prochainement souscrite entre cette association, le Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Lille et la Ville dont vous trouverez copie jointe.

Afin de permettre à l'association M.S.L. d'ouvrir au plus vite ce lieu d'accueil et de soins, en accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 4 mai 1995, nous vous proposons de bien vouloir octroyer une subvention de 70 000 Francs fractionnée en deux versements (80 % et 20 %). La dépense sera à imputer sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-compte 8292.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/392

OBJET

Représentation de la Ville
au sein du Conseil d'Administration d'OSLO
Versement de la cotisation d'adhésion à l'OSLO

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération du 10 octobre 1994, vous avez désigné vos huit représentants au Conseil d'Administration de l'Association dénommée « Organisme Social du Logement - O.S.L.O.).

Adoptés en mai 1994, par l'assemblée générale extraordinaire les nouveaux statuts de cette association fixent la cotisation annuelle d'adhésion à 500 Frs par organisme.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 4 mai 1995, nous vous demandons que la Ville s'acquitte de son adhésion de 500 Francs.

La dépense en résultant sera prélevée sur le Chapitre 964.2 - Article 640.5.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/393

OBJET

Attribution de primes municipales à
l'amélioration de l'habitat dans le cadre
des OPAH Moulins - Wazemmes - Lille-Sud

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la délibération n°95/177 du Conseil Municipal du 10 avril 1995, qui définit les conditions d'attribution aux particuliers d'une prime municipale à l'amélioration de l'habitat de 10 % du montant T.T.C. des travaux limité à 70 000 Francs et en accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé réunie le 4 mai 1995, nous vous proposons de donner un avis favorable à la demande présentée par :

- Madame Renée MALOU
37 Bd Victor Hugo à Lille
objet des travaux : réfection de couverture
montant T.T.C. des travaux : 22 896 Francs
montant de la prime (10 %) : 2 290 Francs

La dépense en résultant sera imputée sur les crédits inscrits au budget primitif
Chapitre 964.2 - Article 651.1.

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995
N° 95/394

OBJET

Convention Fonds de Solidarité Habitat
Création d'un fonds de provisionnement

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

Par délibération n° 94/337 du 27 juin 1994 la Ville a été autorisée à signer une convention Fonds de Solidarité Habitat avec la Caisse des Dépôts et Consignations, le Crédit Municipal, l'A.R.I.M. et le CAL-PACT de Lille.

A travers cette convention, la Caisse des Dépôts et Consignations accorde un prêt de 2 millions de francs au Crédit Municipal avec la garantie de la Ville de Lille afin d'alimenter le Fonds de Solidarité Habitat qui permettra à la ville de sauvegarder le patrimoine privé en aidant par des prêts à taux d'intérêt incitatif à la réhabilitation des logements de propriétaires occupants, sous condition de ressources, et les bailleurs privés s'engageant à une occupation sociale.

Afin de couvrir les éventuels impayés sur les prêts accordés aux particuliers sur le Fonds de Solidarité Habitat, il est indispensable de créer un fonds de provisionnement d'un montant de 100 000 Francs qui sera doté à part égale par la Ville de Lille et le Crédit Municipal de Lille.

Ces dotations seront versées simultanément à l'encaissement par le Crédit Municipal de Lille du prêt consenti par la Caisse des Dépôts et consignations à hauteur de 2 millions de Francs.

Elles seront déposées sur un compte indivis ouvert dans les écritures du Crédit Municipal de Lille au nom de la Ville de Lille et du Crédit Municipal de Lille ; les sommes ainsi déposées peuvent faire l'objet de placements.

La gestion dudit compte indivis, les opérations de placement et toutes autres opérations utiles au fonctionnement du fonds de provisionnement seront effectuées sous la double signature conjointe de la Ville de Lille et du Crédit Municipal de Lille, par leurs représentants respectifs dûment habilités.

Les sommes disponibles au titre de ce compte seront restituées après ~~complet~~ remboursement des emprunts contractés par les particuliers à part égale aux parties constituantes, à savoir la Ville de Lille et le Crédit Municipal de Lille.

Ce fonds devra être réalimenté à part égale dès lors que le montant des impayés sera supérieur à 100 000 Francs.

La Ville de Lille disposera d'un droit de regard permanent sur la situation du Fonds.

Le rapport semestriel sur la situation financière de celui-ci devra notamment lui être communiqué.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé réunie le 4 mai 1995, nous vous demandons de concourir au succès du Fonds de Solidarité Habitat à travers la création de ce fonds de provisionnement qui pourra être réalimenté selon les besoins sur la durée du dispositif.

La dépense de 50 000 Francs en résultant sera prélevée sur le Chapitre 964.2 - Article 6409.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/395

OBJET

Contrat Enfance : Participations financières
à des Structures diverses, associatives ou publiques,
oeuvrant en faveur de la Petite Enfance
autres que les crèches ou pouponnière municipale

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de participations financières par diverses associations dans le cadre du Contrat Enfance.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 4 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les participations financières suivantes, qui seront imputées sur le Chapitre 955.1 - Article 6629 - Sous-compte 7417.

- A.D.N.S.E.A.	117 140 F
- CLUB DES MAMANS	61 800 F
- INNOV'ENFANCE	229 205 F
- BOULE DE GOMMES	69 050 F
- LA GAMINERIE	99 525 F
- LES LIONCEAUX	122 700 F
- ASSOCIATION HORIZON JEUNES	15 450 F
- PERISCOPE	15 450 F
- POINT RENCONTRE NORD	5 150 F
- ASSOCIATION SERVICE ACCUEIL	30 900 F

- CENTRE SOCIAL DE L'ARBRISSEAU	46 350 F
- MAISON DE QUARTIER DES BOIS-BLANCS	50 900 F
- CENTRE SOCIAL MOSAIQUE	92 700 F
- MAISON DE QUARTIER DE MOULINS	207 777 F
- CENTRE SOCIAL PARC DES EXPOSITIONS	67 700 F
- LILLE SUD DEVELOPPEMENT	206 000 F
- MAISON DE QUARTIER / CENTRE SOCIAL GODELEINE PETIT	279 900 F
- ASSOCIATION POUR LA GESTION DE LA MAISON DE QUARTIER DE WAZEMMES	43 630 F
- CENTRE SOCIAL MARCEL BERTRAND	273 040 F
- MAISON DE QUARTIER SAINT MAURICE PELLEVOISIN	15 450 F
- LES FRANCAS	30 900 F
- EDOUARD ET CELESTIN VONT EN BATEAU Ecole E. Herriot (avec avis favorable du Conseil Communal d'Hellemmes réuni le 19 mai 1995)	15 450 F
- HALTE-GARDERIE située à l'espace des Acacias Place Joseph Hentgès (sous réserve de la délibération du Conseil Communal d'Hellemmes le 7 juillet 1995)	185 400 F
- LES BABELUTTES	30 000 F
- LES PETITES CANAILLES	30 000 F
- CORDEE INGENIERIE	12 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/396

OBJET

Subventions et Participations Financières
destinées aux organismes
à caractère social - Action Sociale
Répartition des crédits

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions et participations financières par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1995.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 4 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions et les participations financières suivantes :

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1056, pour :

- ASSOCIATION DES VEUVES CIVILES	3 000 F
CHEFS DE FAMILLE	
Section de Lille	

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1048, pour :

- V.L.A.N.	20 000 F
- LES FRANCAS	71 550 F
- S.C.I. REGION NORD	7 200 F
- SERVICE ACCUEIL	5 000 F
ECOLES AICARD - SAMAIN - TRULIN	
- A.C.E. LILLE MOMES	4 500 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 645 - Sous-Compte 5444, pour :

- MAGDALA 20 000 F

Sur le Chapitre 955.0 - Article 657 - Sous-Compte 2558, pour :

- A.B.E.J. 7 360 F

- CARREFOUR DU VOLONTARIAT 6 000 F

- LA C.L.E. COMPTER-LIRE-ECRIRE 20 000 F

- MAISON DE QUARTIER MOULINS BELFORT 10 000 F

- CAPHARNAUM 12 000 F

- MOUVEMENT DU NID 20 000 F

- CRAFO 8 000 F

Sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 8292, pour :

- CENTRE DE SOINS MAGENTA FOMBELLE 15 000 F

- CENTRE DE SOINS INFIRMIERS
462 rue du Fg d'Arras 40 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N° 95/397

OBJETContrat Enfance Ville de Lille 1993 à 1997
Avenant n° 1

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

En décembre 1993, le Maire de Lille et le Président de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille ont signé un Contrat Enfance, pour les années 1993 à 1997, permettant une amélioration qualitative et quantitative des modes d'accueil et d'éducation de la Petite Enfance.

Le programme initial a été retenu par délibération du Conseil Municipal du 13 décembre 1993.

En accord votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 4 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser le programme complémentaire qui sera proposé au Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales de Lille sous forme d'avenant.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995
N°95/398

OBJET

Subventions destinées aux organismes
à caractère social - Personnes Agées
Répartition des crédits

Rapport de Monsieur le Maire,

Mesdames, Messieurs,

L'aide financière de la Ville a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations à caractère social, au titre de l'année 1995.

En accord avec votre Commission de la Solidarité Communale de l'Action Sociale et de la Santé, réunie le 4 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions suivantes, qui seront imputées sur le Chapitre 955.9 - Article 657 - Sous-Compte 1045, pour :

- CLUB EXTENSION « Lucien RAUWEL »	2 500 F
- UNIVERSITE DU TEMPS LIBRE	5 000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

Séance du 29 mai 1995

N°95/399

OBJET

La Libre Pensée -
La Ligue des Droits de l'Homme -
La F.A.J.Q. - Le Kaméléon
Attribution de 4 subventions

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

I - Le Groupement Lillois de la Libre Pensée a organisé, en Mairie du Vieux-Lille, du mercredi 22 au dimanche 26 mars, une exposition intitulée « Aux Urnes, Citoyennes ».

Commémorant le 50ème Anniversaire du droit de vote des Françaises, cette exposition retrace, entre autres, les figures qui ont soutenu les militantes de l'égalité à l'époque.

II - La Délégation Régionale de la Ligue des Droits de l'Homme organise une exposition sur l'affaire DREYFUS pouvant être présentée dans les établissements scolaires, les Centres Sociaux et Maisons de Quartier. Une fiche documentaire de cette exposition est jointe au présent rapport.

III - La Fédération des Associations de Jeunes des Quartiers : en 93 et 94, une aide financière a déjà été apportée à cette Association pour la présentation de la malle pédagogique « carrément civique ». En 95, la F.A.J.Q. se propose d'élargir la diffusion de cet outil le plus largement possible et ce, auprès de publics différents : issus de l'immigration et/ou en difficulté, présentant de nombreux problèmes d'insertion sociale et/ou professionnelle. Une subvention de 15.000 Francs est sollicitée de la Ville.

IV - Le Kaméléon - Café Musique labellisé par la D.R.A.C. : sollicite, au titre de l'exercice 1995, une aide financière municipale de 60.000 Francs pour son fonctionnement. Considérant que 45.000 Francs ont été accordés par le Conseil Municipal du 10 avril dans le cadre des crédits culturels Contrats de Ville, nous proposons le versement d'une subvention complémentaire à hauteur de 15.000 Francs.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 18 avril 1995, nous vous demandons d'accorder les 4 subventions sollicitées :

- 2.000 Francs à la Libre Pensée ;
- 10.000 Francs à la Ligue des Droits de l'Homme.
- 15.000 Francs à la F.A.J.Q.
- 15.000 Francs au Kaméléon.

Ces sommes pourront être prélevées sur le crédit ouvert au sous-chapitre 955-9 - article 657 - sous-compte 06568 du B.P. 95.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N°95/400

OBJETAttribution de deux aides
au projet

Rapport de Monsieur le Maire

Mesdames, Messieurs,

Deux projets ont tout particulièrement retenu notre attention,

1) celui présenté par la Ligue des Droits de l'Homme qui organise les 12 et 13 mai 1995, à la MEP de Lille, un colloque sur le thème "Les Droits de l'Homme et l'Afrique Noire". Ce colloque est l'aboutissement d'un travail que la L.D.H. mène depuis deux ans avec de nombreuses associations africaines ; plusieurs Présidents de L.D.H. d'Afrique Noire y participaient. Les actes de colloque seront publiés au printemps 96.

2) celui présenté par un groupe de jeunes issus des quartiers lillois qui se proposent, dans le cadre des actions humanitaires mises en place pour tenter de rétablir la cohabitation entre palestiniens et israéliens, de se rendre à Nahalin, village palestinien. Ils achemineront en liaison avec l'association support, la FAJQ et l'association médicale franco-palestinienne, du matériel médical (prothèses, appareils auditifs...) première phase des établissements d'une antenne médicale locale.

Le budget prévisionnel est joint ; il y apparait une demande de subvention à la Ville de Lille de 40.000 Frs.

En accord avec la Commission de l'Action Culturelle et des Beaux-Arts réunie le 9 mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les deux subventions suivantes :

- 15.000 Frs à la Ligue des Droits de l'Homme
- 10.000 Frs à la FAJQ

Ces sommes pourront être prélevées sur les crédits disponibles au sous-chapitre 955.9 article 657 sous compte 06568 du B.P. 95.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/401

OBJETCONTRAT DE VILLE DU XIEME PLAN- CREATION D'UNE EQUIPE DE MAINTENANCEET D'ANIMATION DES EQUIPEMENTS SPORTIFSDE PROXIMITE- DECISION MODIFICATIVERapport de Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Les Conseils Municipaux réunis les 27 Juin 1994 et 19 Décembre 1994 dans leurs délibérations n°94/327 et 94/597 ont décidé la création d'une équipe mobile de maintenance et d'animateurs formés aux sports d'équipes et de plein air.

Ces deux équipes assurent actuellement la maintenance et l'animation des surfaces de jeux à caractère sportif et terrains sportifs de proximité. Le nombre de ces surfaces a évolué depuis une année passant de 44 à 52. Aujourd'hui divers projets de création de nouveaux terrains sportifs de proximité ou de réhabilitation sont envisagés dans les quartiers relevant de la procédure du Contrat de Ville.

Ces nouvelles créations porteront ainsi le nombre des surfaces sportives à plus de 60 et conduisent à en prévoir le financement en matière d'Investissement.

Le coût prévisionnel des investissements est évalué à 469.514 F, celui du fonctionnement à 470.580 F.

Nous vous proposons donc d'approuver les nouveaux plans de financement, ci-après :

INVESTISSEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u> <u>Participations sollicitées</u>	
Création des terrains sportifs de proximité		- Contrat de Ville	
- Rue Coli	94.991 F	- Etat/Région	226.580 F
- Rue de Wattignies	7.820 F	- Ville de Lille	242.934 F
- Square d'Armentières	13.524 F		
- Eclairage des Terrains J	53.179 F		
- Travaux de gros entretiens des terrains existants	300.000 F		
TOTAL	469.514 F	TOTAL	469.514 F

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>		<u>Recettes</u> <u>Participations sollicitées</u>	
<u>Salaires et charges</u>		- Contrat de Ville	
- 3 animateurs en contrat de qualification	203.400 F	- Etat/Région	122.000 F
- Animateurs en Service Civil Ville	66.100 F	- Ville de Lille	
<u>Frais de fonctionnement</u>		Délégation Générale au Développement	226.580 F
- Matériel pédagogique	79.080 F		
- Déplacements		Délégation Animation	122.000 F
- Petit matériel d'entretien et de maintenance	122.000 F		
TOTAL	470.580 F	TOTAL	470.580 F

En accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs réunie le 17 Mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir :

- adopter le projet et le plan de financement modifié de celui-ci.
- autoriser la participation de la Ville de Lille, à hauteur de 591.514 F dont 226.580 F en subvention.
- solliciter la subvention de l'Etat au titre du Contrat de Ville à hauteur de 348.580 F soit 226.580 F en Investissement et 122.000 F en Fonctionnement.
- Prévoir l'admission en recettes de la subvention escomptée et le reversement de celle-ci sur le chapitre 932-212 - article 6310 du Budget Primitif 95 sous l'intitulé "Dotation de Solidarité Urbaine" et entretien des Equipements sportifs de proximité.
- Imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts au chapitre 932-212 - article 6310 du Budget Primitif 95, sous l'intitulé "Dotation de solidarité urbaine animation et entretien des équipements sportifs de proximité.

La subvention de l'Etat au titre du Contrat de Ville soit 348.580 F est à verser au G.E.D.A.L. pour la réalisation de ce projet, conformément à la convention signée le 19 Décembre 1994.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/402

OBJET

Fêtes de Lille 1995

Rapport de Monsieur le Maire

Convention avec le GEDAL - Subvention

Mesdames, Messieurs,

Depuis plusieurs années, les Fêtes de Lille accueillent en Centre Ville une multitude de spectacles de Théâtre de rue.

Ainsi, pour les 23, 24 et 25 juin, en soirée et dans l'après-midi les Compagnies Françaises : Le Diable par la queue, Transe Express, l'Arbre à Nomades, Okupa Mobile, la Belle Vie d'Ange, la Compagnie Internationale Alligator, les Alamas givrés, l'Atelier Quazar, Franck Baruk, Puzzle Théâtre, Yvan Gauzy, Pompes et circonstances, Vaguement la Jungle ainsi que les Hollandais de Percossa et Monsieur Jones, les Belges de Wure-Wure, les anglais de Inside Out Théâtre et les Italiens du Silence Théâtraux sont d'ores et déjà pressenties pour se produire dans le secteur piétonnier, en particulier Grand-Place, Place Rihour et dans la Vieille Bourse.

Pour l'essentiel, les troupes programmées sont placées sous le statut associatif, c'est pourquoi l'Administration Municipale a souhaité confier, par convention, au Groupement d'Etude et de Développement de l'Animation Lille, sis à Lille - Porte de paris, Place Simon Vollant, dans le cadre de sa mission d'aide aux associations, une mission qui consistera en une assistance technique aux troupes accueillies, du vendredi 23 juin midi au dimanche 25 juin minuit : accueil à l'arrivée à Lille, coordination des déplacements entre les lieux de spectacles et les lieux d'hébergement, fourniture de petit matériel annexe aux contrats

De ce fait, en accord avec votre Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, de la Jeunesse, des Sports et des Loisirs qui s'est réunie le 17 Mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer une telle convention liant le GEDAL et la Ville de Lille pour l'année 95 et de bien vouloir octroyer au GEDAL une subvention de 48 000 Francs, pour lui permettre de mener à bien la mission confiée par la Ville de Lille. Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 940.31 du Budget Primitif 1995, sous l'intitulé : Service des Fêtes, Subventions.

ADOPTÉE à l'unanimité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29 mai 1995

N° 95/403

OBJETRapport de Monsieur le Maire
Mesdames, Messieurs

Diverses Associations Sportives
Attribution de subventions d'organisation.

L'aide financière de la Ville de Lille a été sollicitée sous forme de subventions par diverses associations sportives lilloises à l'occasion de manifestations.

En accord avec l'Office Municipal des Sports et la Commission de l'Education, de l'Emploi, de la Formation Permanente, Jeunesse, Sports et Loisirs réunie le 17 Mai 1995, nous vous demandons de bien vouloir accorder les subventions ci-dessous qui seront prélevées sur le crédit ouvert au chapitre 945-18 de la section de fonctionnement du Budget Primitif 1995 sous l'intitulé "Encouragement aux Sports".

Association sportive du Vieux-Lille	Subvention de fonctionnement 1995	15.235 F
Football Club Lille-Sud	Tournoi international seniors de pentecôte des 3, 4 et 5 Juin 1995	3.000 F
Football Club Lille-Sud	Tournoi de Pâques seniors réserves des 15, 16 et 17 Avril 1995	2.000 F
Football Club Lille-Sud	Tournoi poussins pupilles à 7 le 1er Mai 1995	2.000 F
A.S.P.T.T. Section football	Journées des Jeunes footballeurs de l'A.S.P.T.T. Lille les 1er et 25 Mai 1995	3.000 F
A.S.P.T.T. Section Athlétisme	Course de Lille-Sud le 12 Avril 1995	3.000 F
Lille Université Club Section Escrime	VIIIème challenge international Escrime au fleuret masculin cadets les 21 et 22 Janvier 1995	5.000 F
Lille Université Club Section Escrime	IIIème challenge international Escrime au fleuret féminin cadettes le 16 Octobre 1994	4.000 F
Lille Université Club Section Escrime	Tournoi international Sabre Seniors les 18 et 19 Février 1995	10.000 F
Lille Université Club Section Football	Tournoi international L.U.C. - Racing club des Bois-Blancs les 15, 16 et 17 Avril 1995	10.000 F
Union Sportive Lille-Moulins-Carrel	4ème tournoi vétérans et journée jeunes les 24 et 25 Juin 1995	3.000 F
Union Sportive Lille-Moulins-Carrel	10ème tournoi de Pentecôte les 3 et 4 Juin 1995	3.000 F
Omni Sport Fivois Section football	Subvention de fonctionnement -Solde	50.000 F
Union des Randonneurs de Flandre-Artois	Lille-Hardelot le 14 Mai 1995	10.000 F

H.E.I.	Trophée Aviron H.E.I.	2.000 F
Iris Club de Lille	Tournoi Tom Morris des 29 et 30 Avril 1995	1.000 F
Association "Management du Sport"	Marathon des P'tits Quinquins le 13 Mai 1995	2.500 F
Lille Twirling Centre	Championnats Régionaux de Twirling Baton le 26 Mars 1995	1.000 F
Association S.U.D.H.E.	5ème édition du circuit des 4 villes le 25 Mai 1995	3.000 F
Association pour la promotion de la Jeunesse Wazemmoise	Tournoi de football des 3 4 et 5 Juin 1995 - Tournoi international de Brugges les 20 et 21 Mai 1995	5.000 F

ADOPTÉE à l'unanimité

Prix : 25 Francs

Ville de Lille- service Reprographie